

■ Les élections en Algérie

La presse locale prévoit une forte abstention lors du scrutin de jeudi. La tentative de « ravalement démocratique » n'a pas convaincu l'opposition. p. 3

■ Justice : l'avis du CSM

Utilisant une procédure rarissime, le Conseil supérieur de la magistrature réclame, dans un avis remis le 16 octobre à Jacques Chirac et que *Le Monde* révèle, un vrai pouvoir de proposition pour la nomination des magistrats du parquet. p. 9

■ L'autre gauche à contre-pied

Surpris par le projet de loi sur les 35 heures, les militants de la gauche non gouvernementale ont du mal à se mobiliser. p. 6

■ L'art du nu au XIX^e



A travers 350 œuvres, la Bibliothèque nationale de France montre les relations étroites et ambiguës qui unissaient la photographie et la peinture. p. 31

■ Réchauffement climatique

Les propositions de réduction des gaz à effet de serre présentées par Bill Clinton sont très en retrait par rapport à celles de l'Union européenne. p. 5

■ Maurice Druon défend Papon

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française a estimé, à la barre mercredi, que ce procès profite « à l'Allemagne, et seulement à l'Allemagne ». p. 10

■ L'avenir de La Poste

La Poste et l'Etat commencent à négocier le contrat de plan. L'entreprise est écartelée entre une concurrence toujours plus vive et ses missions de service public. p. 21

■ Dinosaures : l'impossible retour

Les études semblent confirmer qu'il est « improbable que de l'ADN géologiquement ancien survive dans des matériaux fossiles ». Toute résurrection des « terribles lézards » est donc exclue. p. 27

■ Ivresse mortelle

Soixante-dix personnes ont été tuées depuis le début de l'année, à Paris, dans des accidents de la circulation, dont la moitié sont dus à l'alcool. p. 11

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KR ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

Le krach des places financières asiatiques menace la reprise de la croissance en Europe

Hongkong a perdu depuis lundi 25,6 %. Jeudi, Paris a ouvert en baisse de 2,1 % et Londres de 3,7 %

VICTIME d'une vague de défiance des investisseurs internationaux, la Bourse de Hongkong, la deuxième d'Asie, a enregistré, jeudi 23 octobre, un véritable krach dans une atmosphère de panique. L'indice de référence, Hang Seng, a perdu jusqu'à 16,7 %, avant d'abandonner finalement 10,4 % en fin de séance. Le Hang Seng a plongé de 25,6 % depuis le début de la semaine. Pékin exclut tout soutien à la Bourse de Hongkong.

Les autres places financières de la région, notamment Singapour et Tokyo, n'ont pas été épargnées par le sauve-qui-peut des fonds d'investissements. Les gestionnaires redoutent les conséquences très négatives sur la croissance économique asiatique de la poursuite de la baisse des devises et plus encore de la forte hausse des taux d'intérêt. Afin de défendre sa monnaie, l'autorité monétaire de l'ex-colonie a décidé, jeudi matin, de couper les liquidités aux banques soupçonnées de spéculer contre sa devise.



La crise asiatique est née au début de l'été après la dévaluation de la devise thaïlandaise, le baht. Les investisseurs internationaux venus en masse depuis des années profiter de la croissance exceptionnelle de la région se sont alors brutalement aperçus de la fragilité du « miracle asiatique ». Depuis, la crainte s'est diffusée peu à peu vers les économies considérées comme les plus solides en Asie du Sud-Est, telles Hongkong et Singapour.

Ce krach pourrait avoir des conséquences non négligeables sur les économies des pays occidentaux. Il risque de déstabiliser le système financier et de fragiliser les établissements bancaires. Le ralentissement dans la région devrait aussi peser sur la croissance en Europe et aux Etats-Unis. Reflets de ces craintes, les Bourses européennes ont commencé la journée de jeudi sur des baisses sensibles. A l'ouverture, Londres cédait plus de 3,7 % et Paris 2,1 %.

Lire page 2

La France intensifie sa lutte contre le dopage dans le sport

QUATRE NOUVELLES affaires de dopage aux anabolisants risquent, si elles sont confirmées, de ternir l'image du sport français. Elles concernent trois footballeurs professionnels, Vincent Guérin (PSG), Antoine Sibierski (AJ Auxerre) et Dominique Arribagé (Toulouse FC), ainsi qu'un judoka, champion olympique et vice-champion du monde, Djamel Bouras. Les pouvoirs publics veulent couper court à l'« épidémie ». Pour sa part, Michel Denisot, président délégué du PSG, a affirmé qu'une quinzaine d'autres cas allaient être révélés dans les prochains jours. A huit mois du coup d'envoi de la Coupe du monde de football, organisée en France, la chasse aux tricheurs s'intensifie.

Lire page 29 et notre éditorial page 15

La Suisse frappée par une étrange épidémie de « coups du lapin »

LES EXPERTS de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents - plus connue sous l'acronyme allemand de Suva - sont confrontés à une étonnante affaire empruntant à la traumatologie et à la médecine, à la psychiatrie et à l'économie. Les assureurs doivent faire face à une épidémie étrange, qui menace l'équilibre financier des compagnies. Epidémie d'« entorse bénigne du rachis », selon la terminologie en usage dans les services français de neurochirurgie, de « coup du lapin » selon l'appellation suisse francophone.

Officiellement, le « coup du lapin » se définit comme un ensemble de manifestations cliniques (douleurs de la nuque, raideurs cervicales, maux de tête, dépressions, etc.) s'installant de manière chronique quelques mois ou quelques années après un choc, subi le plus souvent lors d'un accident de la circulation, qui provoque un violent mouvement de flexion du haut du rachis (colonne vertébrale). Certaines victimes en sont soulagées ou guéries par le port d'une minerve ou le recours à une kinésithérapie spécialisée. D'autres résistent à toutes les tentatives thérapeutiques. La principale difficulté tient à l'absence de

signes permettant d'établir un diagnostic sûr : l'examen clinique est normal et les multiples et coûteuses explorations radiologiques ne permettent pas de mettre en évidence les lésions à l'origine du mal.

Face au « coup du lapin », le médecin doit donc croire son patient sur parole. Et l'assureur faire confiance au médecin. Or, en Suisse, le nombre des victimes déclarées a augmenté dans des proportions spectaculaires. Il a triplé depuis 1990. Il atteint aujourd'hui entre 5 000 et 6 000 cas annuels pour la seule Suva, qui couvre les deux tiers de la population suisse. Les compagnies sont d'autant plus inquiètes que le tribunal fédéral des assurances a admis que les victimes pouvaient être indemnisées même si aucune lésion ne pouvait être mise en évidence.

« Nous nous demandons si certains médecins, patients et avocats n'empirent pas la situation en attribuant nombre de souffrances au « coup du lapin », a déclaré au *Nouveau Quotidien* le docteur Erich Bär, médecin-expert de la Suva. Il est tout de même paradoxal que ces troubles augmentent alors même que les constructeurs de voitures ont généralisé les ap-

puie-tête censés les empêcher. En outre, comment expliquer qu'en Suisse romande les cas signalés restent proportionnellement moins importants que dans le reste du pays ? » Cette déclaration est une attaque directe contre la Schweizerischer Schleudertraumaverband, association de victimes basée depuis cinq ans à Zurich et qui compte près de trois mille membres.

Le médecin de la Suva ajoute que des études épidémiologiques conduites en Lettonie ou à Hongkong ont montré que les cas de « coup du lapin » y étaient proportionnellement beaucoup moins nombreux qu'en Suisse. Or, dans ces pays, les compagnies d'assurances n'indemnisent pas ce type de dommage. « On se plaint peut-être plus facilement si l'on sait que l'on sera remboursé », dit le médecin, ce qui indigné les responsables de l'association zurichoise. Ceux-ci affirment que, s'il y a moins de cas en Suisse romande, c'est parce que les victimes ignorent à qui elles doivent s'adresser pour être indemnisées.

Jean-Yves Nau

Un futur si proche

À QUOI ressembleront l'an 2000... et ceux qui suivront ? Des fantasmes millénaristes aux prospectives les plus effrénées, en passant par les analyses argumentées de ce futur si proche, les tentatives de réponses ne manquent pas.

C'est cette dernière voie que *Le Monde* a choisi d'explorer, à la veille du premier des forums organisés par la Mission pour la célébration de l'an 2000, lequel se déroulera à Lyon, du 24 au 26 octobre.

Des philosophes, un historien, un spécialiste de géopolitique et le responsable d'un organisme d'études des problèmes judiciaires passent au crible de la réflexion ce futur imminent, ce futur, à vrai dire, déjà largement présent.

Lire notre dossier pages 17 à 20

L'échec d'un pacte social à la française

DEUX SEMAINES après la conférence nationale sur l'emploi et l'annonce de la démission de Jean Gandois de la présidence du CNPF, seule l'Association française des banques a décidé d'ouvrir des négociations directement liées à la réduction du temps de travail. Dans les autres secteurs, rares sont les grandes entreprises

qui ont arrêté leur position sur ce sujet. La plupart expliquent cet attentisme par la nécessaire « mise à plat » des horaires existants. Aucune ne l'attribue à la démission de M. Gandois, souvent qualifiée de « non-événement », tant les prises de position du CNPF ou des principales branches influent peu sur leurs décisions.

Malgré tout, la démission de Jean Gandois constitue un échec pour le gouvernement dans la mesure où celui-ci n'est pas parvenu à obtenir un consensus sur sa politique de l'emploi. Dans tous les pays où le gouvernement a tenté d'organiser une conférence nationale, l'objectif était identique : résoudre, par le consensus, un pro-

blème social structurel, dont la solution nécessite que chacun fasse un pas vers l'autre, quitte à être impopulaire auprès de sa base. En privilégiant l'intérêt général au détriment de leurs mandants, les partenaires sociaux espèrent reconquérir une partie de leur légitimité perdue.

La France, une fois de plus, se distingue. La conférence nationale débouche sur la plus grave crise des relations sociales depuis l'échec des négociations sur la flexibilité en 1984. Comment en est-on arrivé là ? Le gouvernement et le patronat portent chacun une part de responsabilité. Les socialistes n'ont pas pris la peine d'étudier la leçon des pactes sociaux à l'étranger (*Le Monde* du 20 septembre).

Aux Pays-Bas, en Irlande, en Italie et en Espagne, l'Etat et les partenaires sociaux s'étaient auparavant mis d'accord sur l'objectif à atteindre. La conférence n'avait pour but que de définir les moyens pour y parvenir. En France, non seulement aucun objectif commun n'a été défini explicitement et conjointement mais, pour diminuer le chômage, le gouvernement a mis en avant une mesure très controversée : la réduction du temps de travail.

Frédéric Lemaître

Lire la suite page 15

La fiancée du pirate

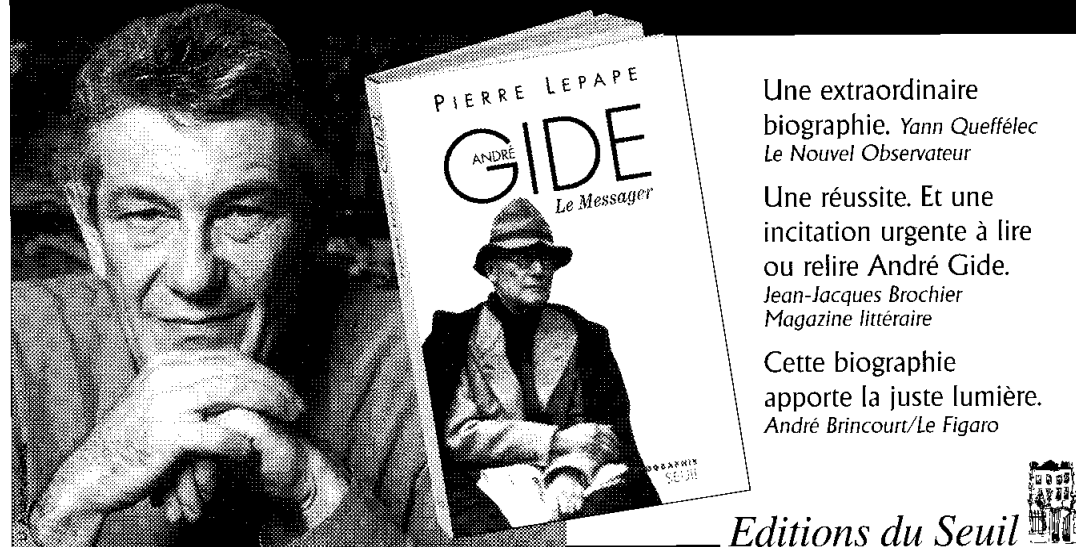


BERNADETTE LAFONT

NATURE, brute de décoffrage comme les filles du cinéma néo-réaliste italien « qui ont des poils sous les bras » : ainsi voyait-on Bernadette Lafont il y a quarante ans, à ses débuts au cinéma, « la seule fidélité » de sa vie. *La Fiancée du pirate*, qui fut l'égérie de la nouvelle vague, publie *Le Roman de ma vie* et propose, dans une salle parisienne, son « Tour du monde en 80 films ».

Lire page 14

PIERRE LÉPAPE



Une extraordinaire biographie. Yann Quélélec *Le Nouvel Observateur*

Une réussite. Et une incitation urgente à lire ou relire André Gide.

Jean-Jacques Brochier *Magazine littéraire*

Cette biographie apporte la juste lumière. André Brincourt *Le Figaro*

Editions du Seuil



International	2	Finances/marchés	25
France	6	Aujourd'hui	27
Société	9	Jeux	30
Carnet	12	Météorologie	30
Régions	13	Culture	31
Horizons	14	Abonnements	34
Entreprises	21	Kiosque	35
Communication	24	Radio-Télévision	35

KRACH La Bourse de Hongkong a chuté de plus de 10 %, jeudi 23 octobre, menaçant le statut d'une place financière considérée comme le dernier refuge des capitaux placés

dans le continent. ● EN ASIE, les monnaies continuent de chuter. La situation politique en Thaïlande hypothèque les chances de redressement économique, alors que les ef-

fets de la crise risquent d'affecter la Chine, dont l'économie repose sur des structures encore fragiles. ● LES PLACES BOURSIÈRES occidentales ne sont pas à l'abri, elles non plus, des

secousses consécutives à la chute des marchés asiatiques. Cette crise risque d'avoir des conséquences négatives pour l'activité économique aux Etats-Unis et en Europe, et

l'équilibre du système financier international. Elle pourrait, selon certaines estimations, coûter au moins 0,2 % de croissance à l'économie française en 1998.

La crise des marchés en Asie menace le système financier international

Hongkong vient, à son tour, d'être touchée par la crise boursière qui atteint l'ensemble des pays de l'Asie de l'Est depuis l'été. La Bourse de l'ancienne colonie britannique a connu, jeudi 23 octobre, un véritable krach

L'ONDE DE CHOC de la crise financière qui a frappé l'Asie du Sud-Est depuis l'été atteint maintenant les économies considérées comme les plus solides de la région, à commencer par Hongkong. Au contraire de la Thaïlande, épice de la vague sans précédent de fuite des capitaux qui touche l'Asie depuis cet été, l'ex-colonie britannique accumule les excédents budgétaires et commerciaux et dispose de 85 milliards de dollars (510 milliards de francs) de réserves de change. Mais cela ne l'a pas mise à l'abri de la défiance des investisseurs étrangers.

Les gestionnaires craignent les conséquences très négatives sur la croissance des économies asiatiques

de la poursuite de la baisse des devises et plus encore de la forte hausse des taux d'intérêt dans l'ensemble de la région.

SAUVE-QUI-PEUT

La Bourse de Hongkong, la deuxième d'Asie, et dont la taille est comparable à celle de Paris, a enregistré un véritable krach, jeudi 23 octobre. Dans une atmosphère de panique, l'indice de référence, Hangseng, a perdu jusqu'à 16,7 %, avant d'abandonner finalement 10,41 % en fin de séance. Au total, le Hangseng a plongé de 25,6 % depuis le début de la semaine. Une déroute plus importante encore qu'en 1989 : les affrontements de la place Tiananmen à Pékin avaient provoqué

une chute de 25 % de la Bourse de Hongkong en quatre jours.

Aujourd'hui, Hongkong n'est plus un refuge. « Pendant que les autres marchés asiatiques plongeaient, les investisseurs internationaux ont rapatrié cet été une partie de leurs avoirs à Hongkong », explique Rupert Byng, responsable à Londres des ventes d'actions de Sassoon Securities, une société de Bourse de Singapour. « La bulle spéculative boursière et immobilière déjà existante à Hongkong a pris alors des proportions invraisemblables », ajoute-t-il. Cette bulle vient d'exploser et les capitaux fuient.

Les autres places financières de la région n'ont pas été épargnées, jeudi, par le sauve-qui-peut des fonds

d'investissements. La Bourse de Singapour a cédé jeudi 5,87 % retrouvant ses plus bas niveaux depuis février 1993. Dans une étude rendue publique mercredi 22 octobre, la banque SBC Warburg ramène ses prévisions de croissance pour 1998 de l'économie singapourienne de 6 % à 2 %. La Bourse de Kuala Lumpur a perdu 3,95 % (pour sa cinquième séance consécutive de baisse) et celle de Manille a touché un plancher historique 4,98 %. Tokyo, très sensible à la conjoncture en Asie du Sud-Est, a abandonné jeudi plus de 3 %.

En dépit des efforts des autorités de Hongkong pour préserver la parité établie depuis quatorze ans entre le dollar de Hongkong et le

dollar américain, la devise de Hongkong a fortement reculé.

IMPASSE

Elle s'échangeait à la mi-journée à 7,61 dollars pour un dollar américain contre 7,49 en début de séance. Le dollar de Singapour et le ringgit de Malaisie étaient soumis aussi à de fortes pressions, chutant respectivement à 1,5968 (contre 1,5850 mercredi) et 3,4160 (contre 3,3950).

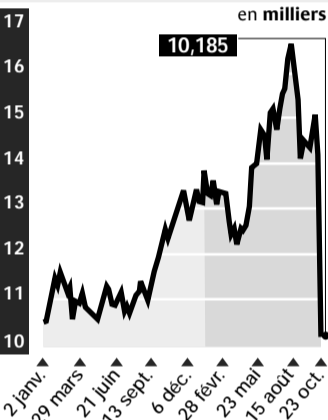
Les autorités monétaires de Hongkong ont décidé jeudi matin de couper les liquidités aux établissements soupçonnés de spéculer contre leur devise. Cela a entraîné une flambée des taux sur le marché interbancaire, alourdissant brutalement le coût du refinancement pour

les banques de la place. Le loyer de l'argent au jour le jour a atteint le niveau de 300 %. Il était passé de 6 % mardi à 20 % mercredi. Ces mêmes autorités semblent se trouver dans une impasse. « S'ils cherchent à défendre à tout prix leur devise, les taux d'intérêt vont rester très élevés ce qui va affecter non seulement la Bourse mais le marché immobilier qui a atteint des sommets. Mais s'ils ne défendent pas leur monnaie, cela va accélérer la fuite des capitaux et les conséquences seront tout aussi désastreuses pour la Bourse, l'immobilier et l'économie de Hongkong », explique Christina Cheung, responsable de RBC Investment Management Asia.

Eric Leser

Fuite des investisseurs étrangers

INDICE HANGSENG DE LA BOURSE DE HONGKONG en milliers



L'indice Hangseng de la Bourse de Hongkong a retrouvé ses niveaux du début de 1996.

Le risque s'accroît pour les pays occidentaux

Allemagne ou en France. Ce changement de dimension modifie aussi la nature et l'importance des risques pour les pays occidentaux.

CONSÉQUENCES DIRECTES AUX ÉTATS-UNIS

Ceux-ci sont de deux types. Le premier concerne l'équilibre du système financier mondial. Le krach de Hongkong, le second marché boursier de l'Asie et le sixième dans le monde, fait planer la menace d'une contagion aux autres grandes places. Afin de compenser les pertes subies sur leurs placements en Thaïlande, à Singapour ou à Hongkong, les gestionnaires pourraient choisir de prendre leurs profits à Wall Street, Francfort ou Paris. On ne peut, surtout, exclure, compte tenu de l'ampleur des pertes (évaluées à plusieurs centaines de milliards de francs), que quelques grandes banques américaines ou européennes se retrouvent aujourd'hui en situation financière délicate. Certains craignent des faillites, comme celle dont avait été vic-

time la banque britannique Barings, en 1995, à la suite d'opérations sur le marché des actions japonaises. Ils s'interrogent aussi sur la résistance à cette tempête de la HSBC (Hongkong and Shanghai Banking Corp.), qui est la plus grande banque du monde. Même si une crise « systémique » est évitée, le krach des places asiatiques fragilisera le système financier et bancaire mondial et pourrait, notamment, inciter les banques à restreindre leur distribution de crédits aux entreprises.

La crise aura aussi des conséquences économiques négatives directes pour les Etats-Unis et l'Europe. Les plans de rigueur mis en place en Asie pour accompagner la dévaluation des monnaies et limiter les tensions inflationnistes se traduiront par un ralentissement économique brutal dans la région. Le Japon, déjà mal en point, sera aussi touché en raison de ses relations commerciales très étroites avec les pays de l'Asean (Association des Nations du sud-est asiatique). Ce ralentissement général pèsera sur

l'activité aux Etats-Unis et en Europe : les exportations seront pénalisées, surtout si certains grands programmes d'infrastructure sont annulés, tandis que la compétitivité des produits asiatiques sera renforcée.

Le commerce entre les Etats-Unis et l'Asie en développement avait atteint en 1996 109 milliards de dollars et généré 700 000 emplois aux Etats-Unis, selon une étude réalisée par le département du travail américain. Même si elle est moins affectée que l'Allemagne, très active en Asie du Sud-Est, la France ne sera pas épargnée : elle réalise 6,2 % du total de ses exportations dans cette région. La crise asiatique, estiment les experts, est une très mauvaise nouvelle pour la reprise économique en Europe, jusqu'à présent essentiellement tirée par les exportations. Elle pourrait coûter, selon certains calculs, au moins 0,2 % de croissance à la France en 1998.

Pierre-Antoine Delhommais

La Chine pourrait être entraînée dans la tourmente

PÉKIN

de notre correspondant

La Chine est-elle à l'abri des contrecoups de la crise monétaire asiatique ? Pour Pékin, qui détient la clé ultime des choix qui seront faits à Hongkong entre maintien d'une monnaie forte pour raisons politiques ou réalisme économique, les événements des derniers jours prennent un tour singulièrement préoccupant.

Paradoxe : au moment même où la tourmente s'accroît sur les marchés financiers d'Asie, la banque centrale de Chine a annoncé, avec effet ce jeudi 23 octobre, une nouvelle baisse -1,1 à 1,5 % - de ses taux d'intérêt sur les prêts et dépôts. Cette mesure, prise pour des raisons domestiques, va à l'encontre du mouvement général de la région, et semblerait suggérer que le « dragon » chinois se porte mieux que les « tigres » aux pattes blessées qui l'entourent. En réalité, la mesure adoptée par la Banque populaire de Chine, qui est la troisième diminution récente des taux d'intérêt depuis celles de mai et d'août 1996, indique que la Chine est dans une phase économique différente et traduit simplement son retard par rapport à ses petits voisins. Par de telles décisions, Pékin veut faciliter la restructuration des entreprises publiques en vue de soulager la pression de ce secteur sur les caisses de l'Etat.

RISQUE DE MINI-KRACH

Mais derrière cette vitrine la situation réelle de la Chine n'est pas aussi brillante. Les dévaluations en série des monnaies du Sud-Est asiatique vont avoir un effet de ricochet sur le commerce extérieur chinois. Les produits chinois, exportés en dollars américains, rarement comptabilisés dans la monnaie de Pékin, qui n'est pas encore réellement convertible, vont redevenir plus coûteux que leurs concurrents de la région. Le tassement prévisible de la croissance

des exportations chinoises va sans doute s'accroître.

Plus préoccupant peut-être est la direction économique qu'emprunte aujourd'hui la Chine. Si l'on en juge par des indicateurs comme les marchés immobiliers de Pékin et Shanghai, des taux d'occupation de 30 à 40 % de la surface construite en immeubles d'affaires conduisent certains à évoquer le risque d'un effondrement à moyen terme. Rien ou presque ne distingue les pratiques chinoises de celles qui sont à la source des mésaventures de l'Asie du Sud-Est. Corruption, clientélisme, spéculation immobilière, désorganisation du système fiscal et faiblesse des institutions bancaires, constitution de fiefdoms économiques à solide assise politique largement hors de portée de la justice ou de réglementations, opacité des transactions... autant d'ingrédients qui font prédire à certains qu'un mini-krach chinois, même en l'absence de Bourses dignes de ce nom, n'est nullement à exclure.

Si une leçon reste à retenir, pour Pékin, des tourments affectant Hongkong, c'est que les certitudes s'effondrent rapidement à l'heure d'une mondialisation à laquelle l'Empire du milieu ne peut plus échapper totalement, quelle que soit la taille de son marché intérieur encore bien limité. Les plus optimistes dans l'ancienne colonie affirmaient, voici quelques mois, que l'index Hangseng crèverait le plafond des 20 000 points à l'aube de 1998. Sa chute des derniers jours vient démentir brutalement cette prédiction. Qu'en sera-t-il des prévisions qui faisaient de la Chine des premières années du XXI^e siècle « la plus large économie du monde » ? La question se justifie au vu des engagements pris dans ce pays par la communauté internationale et par les milieux d'affaires du monde entier.

Francis Deron

En Thaïlande, l'incertitude politique freine la reprise économique

BANGKOK

de notre correspondant

L'incertitude politique, en Thaïlande, continue de freiner tout redressement de la situation économique et financière. L'application des mesures d'urgence annoncées la semaine dernière en pâtit. L'indécision du premier ministre, le général Chaovallith Yongchaiyuth, et les querelles au sein de son cabinet de coalition expliquent, toutefois, la dégradation régulière du climat depuis le flottement, le 2 juillet, du baht thaïlandais. Ce dernier a atteint mercredi son niveau le plus bas : plus de 39 bahts pour un dollar, contre moins de 26 bahts fin juin. L'indice de la Bourse de Bangkok, quant à lui, a chuté de moitié depuis fin 1996.

Les Thaïlandais donnent, en outre, l'impression de traîner les pieds dans l'application d'un plan d'austérité négocié en août avec le FMI et d'un montant de 17,2 milliards de dollars. La semaine dernière, le gouvernement avait annoncé une taxe impopulaire sur le prix de l'essence. Dans une volte-face qui n'est pas la première, le général Chaovallith est revenu, quarante-huit heures plus tard, sur cette décision.

REMANIEMENT REPORTÉ

Ainsi désavoué, le ministre des finances, Thanong Bidaya, a déclaré qu'il ne souhaitait pas demeurer au sein du cabinet lors d'un remaniement présenté comme imminent. Une réorganisation profonde du gouvernement, annoncée fin septembre, a été reportée de jour en jour faute d'un accord entre les deux formations qui le dominent, le New Aspiration Party de Chaovallith et le Chat Pattana du général Chatichai Choonhavan, un ancien premier ministre. L'impasse est due non à des querelles de préséance mais à la volonté de Chat Pattana de contrôler l'économie.

Au moment où il faudrait tran-

cher pour restaurer la confiance, les vagues-hésitations du gouvernement commencent à irriter. Des cols blancs descendent dans la rue, pour la première fois depuis les affrontements de 1992, pour réclamer la démission du général Chaovallith. Les milieux d'affaires expriment leur mécontentement. Pour être plus prudents et clamer leur « neutralité », les chefs de l'armée font cependant savoir qu'ils ne croient plus guère à la capacité de Chaovallith de redresser la situation. Un conseiller du roi, l'ancien premier ministre Prem Tinsulanonda, a proposé la formation d'un gouvernement national chargé de relancer l'économie et d'organiser, en mai prochain, des élections. Mais, dans un système au sein duquel politique et affaires font encore trop bon ménage, les élus de 1997 font le dos rond.

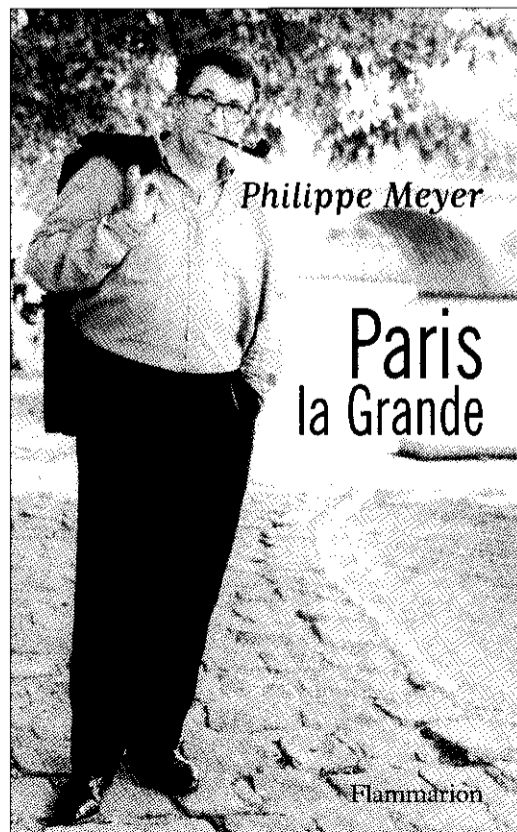
CONTRAIT AU DÉMENTI

Les ministres chargés du redressement de l'économie sont soumis à de telles pressions politiques que leur marge de manœuvre est réduite. Les bons candidats seront peu nombreux tant que Chaovallith demeurera au pouvoir, et deux d'entre eux auraient refusé mercredi la succession du ministre des finances Thanong Bidaya.

Un hiatus est donc apparu entre les réflexes de la classe politique et l'urgence d'une relance de l'économie. Entretemps, la dette extérieure continue de croître et les négociations pour le rachat de la liquidation de cinquante-deux sociétés financières sont au point mort. Les rumeurs abondent et le premier ministre a été contraint de démentir avoir envisagé de proclamer l'état d'urgence. La situation continue de pourrir, mais assez lentement pour que l'incertitude puisse encore prévaloir quelque temps.

Jean-Claude Pomonti

Philippe Meyer invité de Bernard Pivot à Bouillon de Culture le 24 octobre



Philippe Meyer

Paris la Grande

Flammariion

Flammariion

La presse algérienne prévoit une forte abstention lors des élections locales du jeudi 23 octobre

La tentative de « ravalement démocratique » ne convainc pas l'opposition

Avec les élections locales organisées jeudi 23 octobre, les autorités algériennes veulent parachèver une « normalisation » politique qui a pour

objectif de tourner la page ouverte en 1992 avec l'annulation du second tour des élections législatives qui allaient être remportées par le Front is-

lamique du salut (FIS). Alors que la guerre civile continue de faire rage dans le pays, ces élections n'ont suscité qu'un faible intérêt.

ALGER

de notre envoyé spécial

Près de deux ans de « ravalement démocratique », pour reprendre l'expression d'un opposant, vont s'achever jeudi 23 octobre avec l'élection des assemblées populaires communales (APC) et des assemblées populaires de wilayas (APW, sortes de conseils départementaux). L'inflation des partis en lice (pas moins de 38 officiellement recensés) ne doit pas faire illusion. Deux d'entre eux vont rafler la mise, de l'avis général : le Rassemblement national démocrate (RND), le tout nouveau parti du président Zéroual, et le Front de libération nationale (FLN), l'ancien parti unique. Ils sont présents sur 4 017 des 5 471 listes engagées. Les autres formations sont plus ou moins condamnées à faire de la figuration.

Seul le Mouvement de la société pour la paix (MSP), le parti islamiste du cheikh Nahmah, qui a récupéré une partie de l'électorat de

l'ancien Front islamique du salut (FIS) tout en participant au gouvernement, paraît en mesure de prendre le contrôle de plusieurs grandes villes. Encore faut-il que les élections ne soient pas entachées de fraudes et de manipulations. En revanche, le Front des forces socialistes (FFS) et le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) ne peuvent espérer réaliser de bons scores qu'en Kabylie, leur fief traditionnel, et dans la capitale.

Au-delà des résultats, les élections ont une valeur symbolique aux yeux du régime. Avec elles s'achève en effet le processus destiné à faire définitivement oublier, vis-à-vis notamment de la communauté internationale, la victoire électorale volée au FIS il y a bientôt six ans. En décembre 1991, les résultats du premier tour des législatives auguraient de sa victoire, avant que l'armée ne vienne interrompre le processus quelques jours plus tard, en janvier 1992. « Pour clore le dos-

sier FIS », une succession de consultations électorales ont été organisées : une élection présidentielle (novembre 1995), un référendum constitutionnel un an plus tard, puis des élections législatives, en juin 1997. La dernière pièce de l'édifice est désormais en place.

« CRI DE PROTESTATION... MUET »

Les élections locales vont également permettre l'élection du Conseil de la nation, prévue par la nouvelle Constitution. Par sa composition, il s'apparente à un Sénat traditionnel (les deux tiers de ses membres seront élus par les assemblées locales, à raison de deux membres par wilaya, le président de la République désignant le troisième tiers).

Mais le Conseil de la nation sera doté de pouvoirs exorbitants puisque toute loi votée par la Chambre des députés devra être approuvée par le Conseil de la nation à la majorité des trois quarts.

C'est peu dire que la campagne pour les élections locales n'a pas mobilisé les 16 millions d'électeurs algériens. Si *Le Moudjahid*, le quotidien officiel, évoque avec lyrisme une campagne électorale close « en apothéose » et parle d'une Algérie à la veille d'aborder « un autre tournant de son histoire », le reste de la presse a pris la mesure de la désaffection générale. « Jamais campagne électorale n'aura été aussi terne », écrit par exemple l'éditorialiste du *Matin*, qui pronostique un taux d'abstention « autrement plus important » qu'aux législatives.

Et l'éditorialiste de conclure : « Quels discours pouvaient entendre des citoyens dont les familles ont été décimées, qui ont perdu leurs logements, des parents, des amis, ou tout à la fois ? (...) Le 23 octobre, c'est le silence des Algériens qu'il faudra savoir interpréter comme un cri de protestation... muet. »

J.-P. T.

Alger va demander à Paris des explications au sujet de la base chimique secrète

Pour le Quai d'Orsay, cette information n'est pas « nouvelle »



LE GOUVERNEMENT algérien va « prendre contact » avec Paris au sujet des révélations du *Nouvel Observateur*, qui affirme, dans son numéro paru jeudi 23 octobre, qu'une base française installée dans le nord du Sahara pour tester des armes chimiques a continué de fonctionner jusqu'en 1978, soit seize ans après l'indépendance de l'Algérie (*Le Monde* du 23 octobre). Le chef de la diplomatie algérienne, Ahmed Attaf, a déclaré lors d'une conférence de presse : « En mai 1997, le gouvernement français nous a assuré qu'il n'avait pas conduit d'activités autres que celles de la décontamination après 1967 ». « A partir de 1967, les opérations ont été conduites par une équipe réduite de décontaminateurs, a ajouté le ministre. Nous n'avons pas de raison de douter de la sincérité des engagements du gouvernement français. » Donc, « nous allons reprendre contact » avec les autorités françaises à ce sujet, a ajouté M. Attaf.

L'hebdomadaire français *Le Nouvel Observateur* indique, dans le numéro paru jeudi 23 octobre, que cette base au nom de code « B2 Namous », installée en 1935,

a fonctionné jusqu'en 1978. Son existence a été prolongée aux termes de deux accords secrets conclus en 1967 et 1972.

Le chef de la diplomatie algérienne a rappelé que les accords d'Evian (signés en mars 1962, qui ont mis fin à la guerre et ont permis l'indépendance) comportaient « des annexes spécifiques relatives aux activités spatiales, maritimes, chimiques et nucléaires ». « Lorsque le président Houari Boumédiène est arrivé au pouvoir [en 1965], il a demandé au gouvernement français d'abréger la durée de ces activités », ce que la France a fait « devant cette détermination », a indiqué M. Attaf.

A Paris, le ministère des affaires étrangères a estimé que la révélation du *Nouvel Observateur* « n'est pas une information nouvelle ». « Nous n'avons jamais nié ces faits et confirmons que de telles activités ont eu lieu. (...) Ces activités ont toujours été menées conformément aux réglementations internationales en vigueur et se sont déroulées en plein accord avec les autorités algériennes », a déclaré le porte-parole du Quai d'Orsay, Yves Doutriaux.

Les mille et une petites malédictions de la Casbah d'Alger

ALGER

de notre envoyé spécial

Non, elles n'iront pas voter jeudi 23 octobre. Elles n'ont d'ailleurs pas pris la peine d'aller chercher

REPORTAGE

La propagande officielle laisse de marbre les étudiants de la capitale

leurs cartes d'électrices. Pourquoi voter ? « Le parachèvement de l'édifice institutionnel de l'Algérie » vanté par la propagande officielle laisse de marbre les trois jeunes filles, étudiantes en droit à la faculté d'Alger. A vingt ans, elles rêvent d'autre chose : d'amphis où chaque étudiant serait assuré de trouver une place à l'heure des cours, de week-ends qui ne riment pas avec ennui, de balades - d'une vie moins grise. « On aimerait sortir. Aller se promener à Tipasa, au bord de la mer. Mais il y a la sécurité, les faux barrages. On reste cloîtrées à la maison. C'est pas ça la vie, la vraie. » Elles aimeraient quitter leur pays, aller vivre à l'étranger. A Dubaï, par exemple. « C'est un Etat développé. Il y a plus de liberté », affirme l'une des trois étudiantes. La France ? Elles la voient désormais comme un rêve lointain et inaccessible.

Kamel, vingt-six ans et un diplôme de commerce presque en poche, est persuadé qu'il va bientôt pouvoir y débarquer, en France. Grâce à Guillaume, un ami du Sentier, qui va l'aider, dit-il, à décrocher un visa. « La vie est trop chère ici. Il n'y a pas de travail. Je veux m'enfuir », lance-t-il. En attendant, il habite chez ses parents, à quelques kilomètres de la capitale, sur la côte.

Liamine ne se sent pas à l'aise à Alger : « On a peur de tout le monde. Quand quelqu'un s'approche avec un sac plastique, on se méfie de ce qu'il contient. » Que l'on aille au marché, que l'on entre dans un bar ou un édifice public, la fouille est systématique. « Les gens ne sortent plus le soir », rappelle Liamine. S'il avait de l'argent, il retournerait dans une boîte de nuit. Il a fréquenté un temps celle du complexe touristique de Sidi Ferruch, en dehors d'Alger. « C'était mieux qu'à Miami. Devant, raconte-t-il, il y avait des super-voitures. »

Les dizaines de milliers de personnes qui s'entassent dans la Casbah d'Alger, sur les hauteurs de la capitale, ont d'autres sujets de conversation. Les problèmes de sécurité ? Les accrochages

entre groupes armés et les forces de sécurité ? Les maisons détruites parce qu'elles servaient de refuge aux « terroristes » ? Ils ont appris à vivre avec, mais n'en parleront pas à l'étranger de passage, surtout s'il surgit encadré d'une escouade de policiers. Restent les graffitis, un peu usés mais plus nombreux que dans les autres quartiers de la capitale : « Bientôt un Etat islamique », « Nous frapperons », « Nous faisons la guerre à ceux qui font la guerre à nos guides. Nous faisons la paix... »

En revanche, les habitants sont plus dispersés sur leur conditions de vie quotidienne. Héritage de l'époque ottomane, la Casbah a beau appartenir au patrimoine de l'humanité depuis son classement par l'Unesco, elle se délite petit à petit. Y habiter n'est pas un privi-

lège. Plutôt une malédiction. Les ruelles sont défoncées et envahies par les détritus. L'éclairage fait souvent défaut. Et que dire des habitations ! Avec leur patio central ouvert sur un ciel limpide, leurs fines colonnes de stuc, leurs vieux carreaux de céramique multicolores, elles font illusion, une seconde.

Ensuite, on découvre la promiscuité, les familles entières contraintes de se partager une pièce unique sans ouverture, la gangrène du salpêtre, masquée par des draps, qui rongent les murs, l'odeur de moisi, les cafards et les rats. « On aimerait habiter ailleurs », glisse une mère de famille. Pas à Dubaï, pas à Paris. A Alger, mais dans un logement décent.

Jean-Pierre Tuquoi

Nelson Mandela, en visite en Libye, défie les Etats-Unis

Le président sud-africain critique le « gendarme du monde », qui n'a « pas de morale »

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Le président Nelson Mandela a défié les Etats-Unis en se rendant en Libye, mercredi 22 octobre, afin d'y rencontrer le colonel Mouammar Kadhafi, malgré les efforts américains pour l'en dissuader. « Il ne peut y avoir un Etat qui s'arroge le rôle de gendarme du monde. Si d'autres pays se laissent dicter leur conduite, l'Afrique du Sud ne le tolérera jamais », a affirmé le chef d'Etat sud-africain à l'intention des Etats-Unis, après avoir été accueilli à Tripoli par M. Kadhafi.

La visite du président Mandela au très contesté dirigeant libyen a ouvert une crise sans précédent dans les relations déjà fort tumultueuses entre Pretoria et Washington. Les Etats-Unis ont provoqué la colère du chef d'Etat sud-africain en lui reprochant de rompre l'isolement international qui frappe le régime du colonel Kadhafi. « Comment peuvent-ils avoir l'arrogance de nous dicter où nous devrions aller ou quels pays devraient être nos amis ? », s'était publiquement demandé M. Mandela avant de quitter l'Afrique du Sud.

Depuis l'attentat de Lockerbie, attribué à des agents libyens, les Etats-Unis se sont efforcés de mettre la Libye au ban de la communauté internationale. La visite d'un personnage de la stature de M. Mandela contrarie leurs efforts et elle a lieu à un moment particulièrement délicat, alors que le contentieux est examiné par la Cour internationale de justice. Elle précède de quelques jours le sommet du Commonwealth, qui se tiendra en Ecosse, là même où le Boeing de la PanAm explosa en plein vol, en 1988, causant la mort des 270 occupants.

Pour ne pas rompre l'embargo aérien qui frappe la Libye, M. Mandela s'est rendu à Tripoli par la route, à partir de la Tunisie. Fidèle

à son image de « sage africain », il comptait faire taire les critiques en proposant sa médiation et en obtenant un geste de conciliation de M. Kadhafi.

Son ministre des affaires étrangères avait auparavant annoncé que l'Afrique du Sud était favorable à la levée des sanctions contre la Libye. Toutefois, l'hommage qu'il a rendu aux victimes libyennes du raid américain de 1986 ne devrait pas contribuer à apaiser les tensions. L'entourage de M. Mandela a cependant fait remarquer que les visites d'autres responsables africains, comme l'Ougandais Yoweri Museveni, n'ont suscité aucune remarque de la part de Washington.

Le président Mandela a pris l'habitude de défier le « gendarme » américain, et il se montre toujours prompt à défendre l'indépendance de son pays contre le « diktat » des grandes puissances. A ce titre, la fidélité dans le soutien apporté à la lutte contre l'apartheid par certains pays considérés comme des parias par la communauté internationale constitue une des constantes de la politique étrangère sud-africaine.

« KADHAFI EST MON AMI »

C'est sur ce fondement que le président Mandela entretient des relations privilégiées avec Cuba et l'Iran, sources d'accrochages réguliers avec Washington. C'est égale-

ment ainsi qu'il a justifié sa visite en Libye. « Kadhafi est mon ami. Il nous a aidés quand nous étions seuls et quand ceux qui voudraient m'empêcher d'être ici aujourd'hui aidaient nos ennemis », a déclaré le président sud-africain. « Ceux qui s'opposent actuellement à ma visite à Tripoli n'ont pas de morale, et je ne me joindrai pas à eux, parce que j'ai une morale », a-t-il ajouté.

La volonté de s'affirmer comme une puissance africaine soucieuse d'affranchir le continent de la tutelle des nations occidentales représente une autre des lignes directrices de la diplomatie sud-africaine. M. Mandela, toujours vigilant en la matière, s'est heurté plusieurs fois aux Etats-

Unis. L'Afrique du Sud s'est ainsi opposée à la proposition américaine d'une force d'interposition africaine, estimant que l'initiative revenait aux pays africains eux-mêmes ou aux Nations unies.

Dans le même esprit, Pretoria a soigneusement tenu les Etats-Unis à l'écart de la médiation qu'il a essayé de mener lors du conflit en République démocratique du Congo (ex-Zaïre). Indépendante et susceptible, l'Afrique du Sud de Nelson Mandela constitue une puissance africaine difficile à manier dans l'offensive que les Etats-Unis cherchent à mener sur le continent.

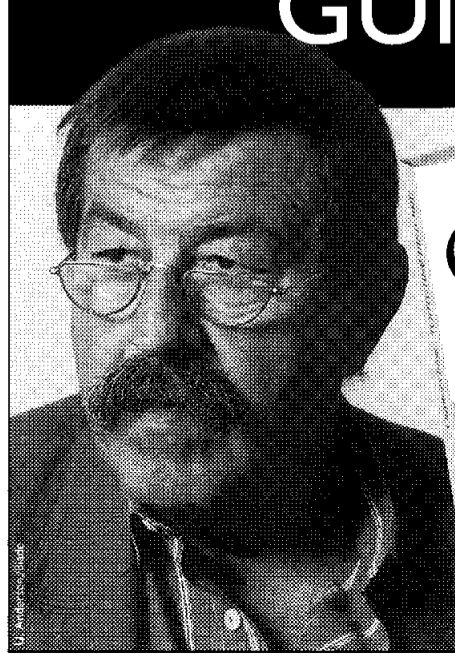
Frédéric Chambon


FOUILLES SYSTEMATIQUES

Comme plusieurs de ses camarades, naguère, il est arrivé à Kamel d'aller flirter dans la forêt voisine de Bainem. Depuis quelques jours, l'armée a bouclé le coin pour en déloger un groupe de « terroristes », auteur présumé, le mois passé, selon la presse, du massacre de Beni-Messous (plus de 200 morts), à deux pas de la capitale. « Je suis sûr que l'Etat est de notre côté. Avec la crise, on est devenu des patriotes. Elle n'a pas été inutile en définitive », pense-t-il.

« C'est le plan Orsec », plaisante Liamine. Dans ce café du centre d'Alger, comme dans tout le quartier, l'eau est coupée régulièrement à cause de la sécheresse qui sévit depuis des mois dans l'Algérie. Au café, cet après-midi, on ne sert plus que de la bière. Ingénieur en hydraulique, Liamine aimerait s'exiler, lui aussi, au moins provisoirement. Il a tenté sa chance à l'université de Laval, au Canada. « Ils étaient prêts à me prendre pour une année. Mais j'ai pas pu trouver les 2 000 dollars pour payer les droits d'inscription », raconte-t-il.

GÜNTER GRASS





roman
Seuil

Envoûtant, agaçant, le roman sans doute le plus universel et le plus généreux de Günther Grass.
Pierre Deshusses/Le Monde

Une grande œuvre d'écrivain. Grass a puisé dans une érudition extraordinaire la matière d'un roman en mille-feuilles, où l'amour pour la littérature allemande, la connaissance de l'histoire et une écriture incisive se mêlent constamment.
Olivier Mannoni/La Quinzaine littéraire

Un roman monumental.
Ruth Valentini/Le Nouvel Observateur

Un roman bouleversant et secret... L'événement littéraire de l'année. *Jacques-Pierre Amette/Le Point*

Editions du Seuil

Le procès d'Herri Batasuna s'est enfin ouvert devant le Tribunal suprême espagnol

Vingt-trois dirigeants basques comparaissent pour « collaboration avec une bande armée »

Vingt-trois dirigeants de la coalition indépendantiste basque Herri Batasuna, considérée comme le bras politique de l'ETA, comparaissent depuis le

début de la semaine devant le Tribunal suprême, à Madrid. Leur procès, dont l'ouverture avait été initialement fixée au 6 octobre, a commencé avec

deux semaines de retard. Les premières journées ont été consacrées à l'examen des cassettes vidéo diffusées par l'organisation.

MADRID

de notre correspondante

L'ouverture du procès des vingt-trois dirigeants d'Herri Batasuna (bras politique de l'ETA) a été retardée pour permettre aux magistrats d'étudier les nombreux recours déposés par les avocats de la coalition indépendantiste, qui demandaient notamment que le procès se tienne au Pays basque. Les dirigeants indépendantistes ont une défense et un discours parfaitement orchestrés. Faisant chaque jour la navette par avion entre Bilbao et Madrid parce qu'aucun hôtel madrilène n'accepte de les loger, ils ont expliqué pendant trois jours au tribunal que leur action est celle de la recherche de la paix au Pays basque.

Accusés de « collaboration avec une bande armée » pour avoir diffusé, au début de l'année 1996, une cassette vidéo de l'ETA lors de la campagne pour les élections générales en Espagne, les dirigeants de la coalition Herri Batasuna ont tous dit que le responsable de la diffusion de cette vidéo était le chef de la communication de leur bureau, Roberto Sampedro, décédé l'année dernière d'une crise cardiaque.

« JURIDICTION ÉTRANGÈRE »

Tous les accusés, à l'exception d'Adolfo Araiz (avocat de profession), ne répondent qu'aux questions de leurs avocats et en basque. La coalition Herri Batasuna avait, en effet, qualifié en 1996 le Tribunal suprême de « juridiction étrangère ». Adolfo Araiz a expliqué au Tribunal que deux vidéos de l'ETA avaient été envoyées par la poste à Herri Batasuna au début de 1996. La première cassette vidéo avait



une durée de vingt minutes, la deuxième de deux minutes. Le 5 février 1996, alors que commençait la campagne pour les élections du 3 mars en Espagne, le bureau national d'Herri Batasuna, qui n'était pas au complet ce jour-là, avait abordé la question de l'ETA mais sans visionner les cassettes.

« Le contenu des vidéos fut présenté par le responsable de la communication, qui indiqua qu'il était politique, sans appel à la lutte armée ni à des actions violentes », a déclaré Adolfo Araiz, qui ajoutait que la coalition avait décidé de diffuser la version longue lors de deux élections pour faire connaître « l'alternative démocratique » présentée par l'ETA. Quant à la version de deux minutes, c'est le chef de communication d'Herri Batasuna



qui devait décider de son utilisation dans les espaces électoraux. Et c'est Roberto Sampedro, foudroyé depuis par un infarctus, qui a donc pris cette décision. Il aurait même adressé une copie de la cassette aux responsables politiques et au roi Juan Carlos.

Lorsque le juge interroge le seul dirigeant indépendantiste qui accepte de répondre à ses questions sur le contenu de la vidéo, où apparaissent des activistes cagoulés, en treillis et armés, Adolfo Araiz maintient que « le message était seulement politique », qu'il n'y avait « ni menace ni appel à la lutte armée ». Quant aux deux communiqués d'Herri Batasuna justifiant les assassinats par l'ETA, en 1996, d'un ancien dirigeant socialiste au Pays basque et de l'ex-président du Tri-

bunal constitutionnel, Adolfo Araiz poursuit le même argumentaire : c'est feu le chef de communication qui les a dirigés. Les juges, qui entendent établir les liens existants entre l'ETA et Herri Batasuna, n'auront pour leur part étudié que les seules déclarations d'Araiz, considéré comme le théoricien de la coalition indépendantiste basque.

« EZ » ET « BAI »

Car les autres accusés n'ont répondu que par « ez » (non, en basque) et « bai » (oui) aux questions de leurs avocats, avec le même questionnaire pour tous. Seuls deux autres dirigeants ont été presque aussi bavards qu'Araiz, mettant à profit cette tribune médiatique que représente leur procès pour faire de grands plaidoyers politiques. Ces deux grandes figures de la coalition indépendantiste ont eu droit – selon un scénario préparé – à un supplément de questions politiques que leur avaient réservé leurs avocats.

L'un des dirigeants a sorti quelques notes pour dénoncer la situation politique au Pays basque, qui se maintient parce que c'est la Constitution espagnole, rejetée par les Basques, qui le veut ainsi et que l'armée espagnole l'impose par la force. Karmelo Landa, ex-député européen, a évoqué pour sa part le droit à l'information pour utiliser la vidéo de l'ETA dans un débat d'une campagne électorale. Il s'est même référé aux Nations unies pour revendiquer le droit à l'autodétermination pour le peuple basque. La fameuse vidéo de l'ETA devait être projetée jeudi, et le tribunal devait commencer à entendre les témoins. – (Intérim.)

La Slovaquie cherche le soutien de Paris pour entrer dans l'Union européenne

SEUL pays d'Europe centrale et orientale à avoir été recalé dans la première vague d'élargissement de l'Union européenne (UE) pour des raisons de déficit démocratique, la Slovaquie a lancé une offensive diplomatique pour tenter d'améliorer son image. Le but affiché est d'obtenir ce que ce pays de 5,6 millions d'habitants, aux résultats économiques plutôt positifs, figure parmi les Etats que le conseil européen de Luxembourg, en décembre, désignera comme aptes à ouvrir des négociations d'adhésion avec l'UE dès janvier 1998.

En visite à Paris, la ministre slovaque des affaires étrangères, Zdenka Kramplova, devait être reçue, jeudi 23 octobre, par le chef de la diplomatie française, Hubert

Védrine, et le ministre délégué aux affaires européennes, Pierre Moscovici. M^{me} Kramplova a indiqué, mercredi soir, son intention de plaider la cause de son pays en vue des élargissements de l'UE et de l'OTAN, pour lesquels la Slovaquie n'a pas été retenue. « Il faut éviter une nouvelle ligne de division en Europe », estime M^{me} Kramplova. « Plusieurs pays européens, notamment la Grèce, l'Italie et le Danemark, sont déjà favorables à ce que les négociations d'adhésion à l'Union européenne démarrent au même moment avec tous les Etats candidats, ajoute-t-elle. De cette façon, la ligne de départ serait la même pour tous, quitte à ce que les négociations avancent ensuite à un rythme différent pour chacun. »

Comme argument principal, les

autorités slovaques mettent en avant la relative santé de leur économie, qui connaît pour la quatrième année consécutive une forte croissance, de 6 % en 1997, selon le ministre slovaque de l'économie, Karol Cesnek. L'inflation est de 6 % (contre 25 % en 1993). M. Cesnek devait s'entretenir jeudi à Paris avec Donald Johnston, le secrétaire général de l'OCDE. La Slovaquie souhaite

Alors qu'ils se querellent publiquement depuis quatre ans, le chef du gouvernement, Vladimir Meciar, et le président slovaque, Michal Kovac, ont récemment décidé de faire front commun pour défendre le dossier de leur pays auprès de Bruxelles et briser l'isolement de la Slovaquie. Dans une déclaration cosignée, ils ont appelé, vendredi 17 octobre, l'UE à reconsidérer son refus d'engager des

Une stratégie d'élargissement de l'UE contestée

La stratégie à suivre pour les négociations d'élargissement de l'Union européenne à l'Est doit être débattue par les ministres des affaires étrangères des quinze, qui se réunissent à Luxembourg les 25 et 26 octobre pour préparer le sommet de décembre. La Commission a proposé d'entamer les discussions en 1998 avec cinq pays (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Estonie). Elle considère qu'ils sont mieux placés que les autres – sur les plans économique et politique – pour être intégrés.

Les négociations s'ouvriraient ultérieurement avec les autres, en fonction de leur évolution. Cette stratégie, appuyée par l'Allemagne, a été vivement critiquée par d'autres pays, qui soutiennent que les négociations doivent être menées avec tous les candidats parallèlement, même si cela doit se faire à des rythmes différents. Les Scandinaves, notamment, critiquent le fait que l'Estonie et les deux autres Républiques baltes (Lettonie et Lituanie) soient traitées différemment.

rejoindre cette organisation, dont la République tchèque, la Hongrie et la Pologne (en juillet 1996) sont déjà devenues membres. Bratislava verrait dans une telle intégration un gage de bonne conduite, alors que le pays fait l'objet d'un opprobre de la part des Occidentaux pour le caractère autoritaire et imprévisible de son régime politique, incarné par Vladimir Meciar, le premier ministre populiste.

FRONT COMMUN

« Les négociations sont engagées, mais l'entrée de la Slovaquie dans l'OCDE n'est pas imminente. Elle se fera sans doute, mais pas dans les prochains mois », indique un expert occidental. Bratislava n'a en effet pas encore répondu favorablement aux critiques qui lui ont été adressées, portant essentiellement sur deux points : « Le processus des privatisations a été détourné au profit des amis politiques du gouvernement, et les investisseurs étrangers ont le sentiment de ne pas être bien accueillis », indique cette source.

négociations d'adhésion avec Bratislava dès l'année prochaine. Les deux dirigeants s'engagent à « s'efforcer de restaurer la confiance des pays de l'UE en la Slovaquie », et expriment leur « conviction » que le Parlement de Bratislava « réalisera rapidement » les recommandations de l'Union européenne.

La dernière « réprimande » de l'UE à l'encontre de la Slovaquie est intervenue lorsque le Parlement de Bratislava a refusé, début octobre, de respecter une décision de la Cour constitutionnelle slovaque demandant la réintégration dans ses fonctions d'un ancien député de la majorité gouvernementale. D'autres reproches formulés par l'UE concernent l'absence de loi sur les langues minoritaires, le manque de dialogue entre l'opposition et le gouvernement et la mainmise du parti de M. Meciar sur les commissions parlementaires chargées de contrôler les services secrets.

Natalie Nougayrède

Pol Pot affirme avoir « la conscience tranquille »

HONGKONG. Pol Pot, l'ancien chef khmer rouge condamné en juillet à la prison à vie par son mouvement, ne regrette rien du génocide orchestré de 1975 à 1979 dans son pays. Dans une interview exclusive publiée, mercredi 22 octobre, par le magazine de Hongkong *Far Eastern Economic Review*, l'ex-chef de l'Angkar, l'organisation khmère rouge, affirme que les estimations faisant état de 2 millions de morts durant son « règne » sont « exagérées ». « Je suis intervenu pour résister, pas pour tuer des gens. Même aujourd'hui, regardez-moi, suis-je un sauvage ? », a-t-il demandé au journaliste Nate Thayer, venu l'interroger dans le nord du Cambodge. « J'ai la conscience tranquille », a ajouté Pol Pot. L'ancien dictateur, qui est aujourd'hui très malade, a également nié l'existence du sinistre centre de détention de Tuol Sleng, à Pnom Penh, dans lequel des milliers de Cambodgiens avaient été torturés et exécutés. Pol Pot consent simplement à reconnaître que son mouvement a « commis des erreurs ». – (AFP)

Quatre extrémistes ont été exécutés au Caire

LE CAIRE. Quatre membres de l'organisation extrémiste Jamaat islamiya ont été pendus mercredi 22 octobre dans une prison du Caire. Ils avaient été condamnés en janvier par la haute cour militaire pour avoir pris la tête d'un groupuscule « terroriste » responsable d'une série d'attentats meurtriers au Caire. Tous les verdicts ont été prononcés par le tribunal militaire devant lequel ont été déférés Saber et Mahmoud Farahat, les deux accusés de l'attentat, le 18 septembre. Le procureur militaire a demandé la peine capitale contre les accusés responsables de la mort de dix personnes. Le principal accusé, Saber Farahat, a été jugé responsable de ses actions après avoir, dans un premier temps, été qualifié de fou. Le procureur a, par ailleurs, assuré que l'accusé « avait adhéré à la pensée extrémiste sans pour autant faire partie d'un groupe terroriste ». Les plaidoiries de la défense auront lieu le samedi 25 octobre. – (Corresp.)

Licenciements d'employés juifs en Suède pendant la guerre

STOCKHOLM. Des dirigeants et employés juifs d'entreprises suédoises ont été licenciés pendant la Seconde guerre mondiale pour contenter les Allemands et ne pas risquer de nuire au commerce bilatéral, selon une enquête publiée, mercredi 22 octobre, par le quotidien *Dagens Nyheter*. Citant des archives secrètes, le journal affirme que les membres suédois de la Chambre de commerce allemande à Stockholm exerçaient des pressions dans ce sens, en coopération avec l'ambassade allemande dans le pays resté neutre. Des informations sur « l'influence juive » dans les entreprises suédoises étaient envoyées à Berlin, qui boycottait les sociétés « non-aryennes ou hostiles à l'Allemagne ». Ces pratiques furent maintenues jusqu'en 1944, selon *Dagens Nyheter*. – (Corresp.)

EUROPE

■ ALBANIE : la communauté internationale a décidé, mercredi 22 octobre, d'octroyer à l'Albanie une aide d'urgence de 185,5 millions de dollars (près d'1 milliard de francs) pour les six mois à venir, selon un communiqué publié à l'issue de la conférence des donateurs. Elle s'est également engagée sur une somme de 500 millions de dollars, dont l'affectation n'a pas encore été déterminée, pour les trois ans à venir. – (AFP)

■ BULGARIE : pour la première fois depuis 1989, le gouvernement bulgare a dévoilé, mercredi 22 octobre, les noms de 23 hauts responsables ayant collaboré avec les services secrets communistes. La liste, qui ne comporte aucun membre du gouvernement, a été lue devant le Parlement par le ministre de l'intérieur, Bogomil Bonev. – (AFP)

MAGHREB

■ ALGÉRIE : l'avocat Mohammed Tahri, arrêté lundi 20 octobre à Alger au cours d'une manifestation contre les « disparitions » en Algérie, qui sont imputées aussi bien aux groupes armés qu'aux services de sécurité, a été libéré dans la soirée de lundi. En revanche, trois manifestants étaient toujours retenues mercredi, a-t-on appris, jeudi 23 octobre, auprès de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.

AFRIQUE

■ RWANDA : une attaque contre un camion du Programme alimentaire mondial (PAM) a fait neuf morts, mardi 21 octobre, à un barrage militaire dans l'ouest du pays. Le chauffeur a été tué, ainsi qu'un civil, un policier, un soldat et cinq assaillants. – (AFP)

■ NIGERIA : les pays du Commonwealth, réunis en sommet à partir de vendredi 24 octobre à Edimbourg (Ecosse), vont être appelés à renforcer leurs sanctions à l'égard du Nigeria, déjà mis au ban de l'organisation il y a deux ans pour ses violations des droits de l'homme. Lagos espérait encore mercredi que sa dégradation serait acceptée à Edimbourg afin de plaider la cause du pays. – (AFP)

■ CAMEROUN : le président sortant, Paul Bija, a remporté l'élection présidentielle du 12 octobre avec une écrasante majorité de 92,51 %, selon la commission nationale de recensement des résultats. La Cour suprême devrait proclamer officiellement les résultats dans les prochains jours. – (AFP)

■ ZIMBABWE : 75 fillettes de moins de cinq ans ont été violées à Harare au cours des trois derniers mois, selon la police zimbabwéenne. Les violeurs sont souvent les parents des victimes. Des sociologues estiment que la recrudescence des viols d'enfants est sans doute liée à une croyance selon laquelle une relation sexuelle avec une vierge permettrait de guérir du sida. – (AFP)

L'astuce de Boris Eltsine pour sauver le code fiscal

MOSCOU. L'affolement des investisseurs étrangers à l'annonce du retrait de la Douma du projet de code fiscal sur ordre de Boris Eltsine (*Le Monde* du 23 octobre) a été de courte durée : le responsable du projet, Anatoli Tchoubaï, a annoncé, mercredi soir 22 octobre, qu'il sera, non pas « retiré », mais retravaillé par une commission mixte gouvernement-Parlement. M. Eltsine avait en effet ordonné de retirer ce projet de loi « en conformité avec la réglementation parlementaire ». Laquelle n'autorise pas le retrait d'une loi déjà votée en première lecture, sauf à utiliser des procédures compliquées, que l'opposition libérale de Iabloko, qui réclame une refonte totale du code fiscal, aura du mal à imposer aux députés communistes, plus conciliants sur ce sujet. Mais ces derniers se sont divisés, une aile radicale dénonçant le retrait, mercredi, de leur motion de censure. – (Corresp.)

Le Monde

Q U E

Une visite s'impose...
à tous ceux qui souhaitent

CONSULTER ou SE PROCURER des anciens numéros du *Monde*, du *Monde diplomatique*, du *Monde de l'éducation*, du *Monde Dossiers et documents*...

RECHERCHER des informations précises grâce à l'accès au CD-ROM du quotidien.

AVOIR UN PETIT BOUT DU MONDE toujours avec soi, en choisissant un souvenir parmi la gamme naissante des objets aux couleurs du *Monde*.

La Boutique du Monde est ouverte sans interruption du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures et le samedi de 9 heures à 13 heures
Adresse : 21 bis, rue Claude-Bernard – 75242 Paris Cedex 05
Métro : Censier-Daubenton – Tél. : 01-42-17-29-97

M. Clinton propose un programme minimum contre les gaz à effet de serre

Les Etats-Unis s'engagent à stabiliser dans dix ans seulement leurs émissions au niveau de 1990 et proposent d'instaurer un système de droits à polluer. Ce projet sera défendu en décembre, lors de la conférence internationale de Kyoto sur la lutte contre le risque de réchauffement climatique

Le président des Etats-Unis, Bill Clinton, a présenté, mercredi 22 octobre, les propositions américaines en matière de réduction des gaz à effet de serre : stabilisation entre 2008 et 2012 des émissions au niveau de

celles de 1990, réduction de ce niveau de 2012 à 2017, lancement d'un système de marché international de « permis de polluer » à partir de 2008, obligation d'inclure les pays en développement dans le proto-

cole de lutte contre le réchauffement climatique qui doit être discuté à Kyoto (Japon), du 1^{er} au 10 décembre. Ces propositions sont nettement en retrait par rapport aux engagements pris au Sommet de la Terre de Rio,

en 1992. Quelques semaines avant la conférence de Kyoto, elles placent les Etats-Unis en position d'accusé numéro un sur la scène internationale, à l'inverse de l'Union européenne, qui milite pour un objectif de ré-

duction des gaz de 15 % à l'horizon 2010 et n'envisage pas favorablement la mise en place d'un marché international de la pollution. Jeudi 23 octobre, le Japon a exprimé son désaccord avec la position américaine.

WASHINGTON

de notre correspondant

Bill Clinton a fait connaître, mercredi 22 octobre, les propositions américaines sur les mesures que les Etats-Unis entendent prendre pour lutter contre le réchauffement climatique et qu'ils défendront, en décembre, lors de la conférence internationale de Kyoto qui devrait aboutir à un protocole de réduction des émissions de gaz. Aucun objectif chiffré, mais l'affirmation de la nécessité de stabiliser, entre 2008 et 2012, les émissions de gaz à effet de serre au niveau constaté en 1990 - avec, donc, un retard d'environ dix ans par rapport aux engagements souscrits (y compris par Washington) lors du sommet de la Terre de Rio en 1992 -, la perspective de leur réduction envi-

sagée entre 2012 et 2017 et la proposition d'instaurer un système de « permis de polluer » négociables entre pays, à partir de 2008.

Ce plan américain, qualifié d'« ambitieux » par les conseillers présidentiels et censé, selon Bill Clinton, « libérer la planète d'un risque inacceptable », va néanmoins susciter nombre de critiques. En rester à l'objectif fixé à Rio serait « irréaliste », a souligné le porte-parole de la Maison-Blanche, et aurait probablement pour résultat de « ruiner l'économie mondiale », à commencer par celle des Etats-Unis. Un discours qui risque de conforter l'administration américaine dans sa position d'accusé numéro un sur la scène de la pollution internationale.

En 1996, l'Amérique a accru de

3,4 % le volume de ses émissions de gaz à effet de serre, ce qui représente une progression d'au moins 8 % par rapport à 1990. D'ores et déjà, les Etats-Unis sont responsables de la moitié des émissions de gaz carbonique des pays industrialisés, avec un taux de pollution par habitant qui est le plus élevé du monde.

PRESSION POLITIQUE

Les propositions américaines, pour insuffisantes qu'elles apparaissent aux Européens, sont cependant le fruit d'un délicat compromis politique, tant Bill Clinton était soumis aux pressions contradictoires des lobbies de l'industrie et de l'environnement. Le premier, organisé sous l'égide de la Global Climate Coalition, regrou-

pant les industries du pétrole, du charbon et de l'automobile, a mené une campagne de longue haleine sur les dangers que représenterait un alignement de Washington sur les thèses européennes qui prônent une réduction de 15 % : forte hausse du prix de l'essence, perte de centaines de milliers d'emplois, baisse drastique du pouvoir d'achat, bref, selon la chambre de commerce, l'économie américaine pourrait subir une perte sèche de quelque 277 milliards de dollars (environ 1 717 milliards de francs) par an aux environs de 2010 !

Les républicains, porte-parole naturels des intérêts industriels, ont fait chorus, mettant en doute le bien-fondé des cris d'alarme de la majeure partie de la communau-

té scientifique, dont Bill Clinton et le vice-président Al Gore ont été les interprètes. En juillet, le Sénat a adopté à l'unanimité une résolution soulignant qu'il ne ratifierait pas un traité de Kyoto ne prévoyant pas de stricts engagements de la part des pays en développement pour réduire leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

AL GORE, L'« OZONE MAN »

C'est cette pression politique qui explique l'insistance avec laquelle la Maison-Blanche a indiqué que les Etats-Unis ne s'estimeront liés par aucune obligation si les négociations de Kyoto devaient occulter la responsabilité actuelle et future des pays en développement.

A cette levée de boucliers des représentants d'intérêts industriels a

répondu une égale mobilisation du lobby de l'environnement, lequel était d'autant plus enhardi que le vice-président Al Gore a bâti une partie de sa carrière politique sur sa réputation d'ardent avocat de cette cause. Or l'« Ozone man », selon le surnom que lui décernait George Bush, l'homme qui prévoyait un « holocauste de l'environnement » faute d'une action internationale pour enrayer les émissions de gaz à effet de serre verrait sa crédibilité de candidat officieux à la Maison-Blanche sérieusement atteinte si Kyoto se soldait par un désaccord. Une hypothèse que les divergences entre Américains et Européens ne peuvent que renforcer.

Laurent Zecchini

L'Europe veut une réduction de 15 %

La proposition américaine de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre est très éloignée de celle de l'Europe des Quinze, qui s'est engagée sur un objectif de réduction de 15 %. L'Union européenne propose un système de « bulle » : à l'intérieur de celle-ci, l'objectif collectif est de parvenir à une baisse de 15 % en 2010, mais les quotas sont différents par pays (-25 % pour l'Allemagne, +40 % pour le Portugal et 0 % pour la France). Quant à la proposition de permis négociables, elle a été qualifiée, mercredi 22 octobre à l'Assemblée nationale, d'« inefficace et inéquitable » par la ministre de l'environnement, Dominique Voynet.

Vers un marchandage planétaire des « permis de polluer »

WASHINGTON

de notre correspondant

« Les pays pauvres vont-ils devenir les femmes de ménage que les pays riches paieront pour balayer leurs pollutions ? » Cette réflexion d'un diplomate bon connaisseur du dossier résume de façon à peine caricaturale l'une des principales propositions des Etats-Unis : la création d'un marché international de « permis de polluer » pouvant être négociés entre pays à l'échelle planétaire.

L'effet de serre étant un phénomène global (peu importe, en principe, que les réductions de gaz carbonique ou de méthane soient effectuées en Europe ou en Asie, puisque l'augmentation de la température du globe résulte d'un brassage général), chaque pays recevrait un droit de polluer, assorti de plafonds. Les pays capables de réduire leurs émissions de gaz à un moindre coût seraient autorisés à vendre leurs allocations de pollution non utili-

sées aux nations qui rencontrent des difficultés (notamment politiques et économiques) pour restreindre leur consommation d'énergie.

DIALOGUE NORD-SUD

Ainsi, s'il en coûte 3 000 francs pour réduire les émissions de gaz carbonique dans un pays « A », contre 10 000 francs dans un pays « B », « A » et « B » pourraient négocier leurs permis, à condition que le total de leurs objectifs respectifs de pollution soit atteint. Le pays « A » (a priori pauvre) obtiendrait ainsi du pays « B » (a priori riche) une assistance financière déguisée, alors que le second, grâce à cette « réserve de pollution », ne serait pas obligé d'imposer une politique impopulaire d'économies d'énergie. Chaque nation y trouverait son compte sur le plan financier, pour un résultat écologique identique.

Il n'est guère surprenant que cette proposition émane des Etats-Unis, pays le plus riche et le plus pollueur de la planète, d'autant qu'elle est issue d'un « modèle » qui a fait ses preuves. Après l'adoption, en 1990, du Clean Air Act dont l'objet est de lutter contre les pluies acides en fixant un objectif de réduction de 50 % des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) par rapport à 1980, des « permis de polluer » ont été alloués aux entreprises par l'Agence pour la protection de l'environnement. Des amendes sanctionnant les dépassements d'émissions sont prévues, mais les opérateurs sont libres de négocier leurs permis.

Si ce système a entraîné une baisse significative des volumes de SO₂, c'est notamment parce qu'il a poussé les entreprises à recourir massivement aux charbons à basse teneur en soufre, et que la concurrence a entraîné une baisse importante du coût des équipements

de désulfuration. Les Européens sont pour le moment très réservés à l'égard d'une adaptation de ce principe aux gaz à effet de serre, d'autant que le champ d'application des « permis de polluer » n'est pas clairement défini.

Bien des inconnues subsistent, dont la moindre n'est pas l'attitude que choisiraient d'adopter les principaux producteurs (compagnies et pays) de gaz à effet de serre : les Etats-Unis se saisiraient-ils de cette opportunité pour réduire leurs émissions (comme pour le SO₂), ou se borneraient-ils à acheter massivement des permis aux pays pauvres, ce qui leur permettrait de consommer et de polluer sans entraves ? On voit bien, dans ce cas, pourquoi la perspective d'un tel « dialogue Nord-Sud » serait, politiquement et moralement, insupportable.

L. Z.

Nous relierons les gens entre eux

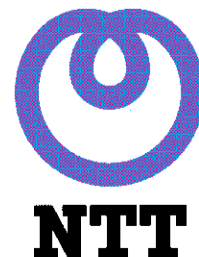


Que faut-il pour relier les peuples d'Asie, d'Europe, d'Amérique et d'ailleurs ? Tout d'abord une compréhension parfaite de l'esprit, des lieux et par-dessus tout des gens de chaque partie du globe. Bien sûr, la volonté constante de proposer un service de très haut niveau. Ensuite, une tradition de recherche et d'innovation de renommée mondiale, dans les services numériques et RNIS ainsi que dans bien d'autres systèmes de communications.

Systèmes d'intégration globale. Nous fournissons des réseaux d'infocommunications de pointe à plusieurs multinationales du monde entier. Et pour les gérer, NTT a ouvert 13 bureaux à travers le monde, dont trois en Europe (Paris, Londres, Düsseldorf).

Réalisations à l'étranger. NTT construit également les réseaux de télécommunications qui font défaut dans certains pays asiatiques comme la Thaïlande, les Philippines, la Malaisie et le Sri Lanka. Notre participation au *Malaysian Multimedia Super Corridor* (MSC), projet gouvernemental qui vise à favoriser le développement des technologies multimédia dans cette région, et au Forum du Multimédia des 19 membres des pays asiatiques (AMF) sont deux exemples supplémentaires de nos récentes réalisations.

Services de communications globales. NTT a, enfin, l'ambition de fournir des services de communication mondiaux, d'un bout à l'autre d'une autoroute de l'infocommunication ultrarapide qui reliera l'Europe, les Etats-Unis et l'Asie, Japon compris. Dès le 1er septembre de cette année, ces services vont commencer à se mettre en place. Alors, partout dans le monde, les forces locales de NTT sont déjà prêtes à transformer cette vision en réalité.



NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE CORPORATION

Le multimédia pour relier les hommes

TOKYO/BANGKOK/PEKIN/HANOI/HONGKONG/JAKARTA/KUALA LUMPUR/MANILLE/SHANGHAI/SINGAPOUR/GENEVE/LONDRES/PARIS/DUSSELDORF/NEW YORK/MOUNTAIN VIEW/LOS ANGELES/RIO DE JANEIRO

www.nttinfo.ntt.co.jp

Les députés socialistes ont été mis en minorité dans un vote sur les allocations familiales

La droite a fait passer un amendement annulant le dispositif gouvernemental

La présence insuffisante des députés socialistes à la commission des affaires familiales et sociales a permis au député communiste Maxime Gremetz

de faire adopter par celle-ci, mercredi 22 octobre, avec les voix de l'opposition, un amendement accordant les allocations familiales dès le premier

enfant et annulant le dispositif de condition de ressources. Cet amendement devait être annulé par un nouveau vote.

LES DÉPUTÉS socialistes sont perplexes : doivent-ils se rendre en séance publique comme Jean-Marc Ayraut (PS, Loire-Atlantique) les y a fermement invités après les incidents dus à leur absentéisme au cours de la discussion du budget (*Le Monde* du 23 octobre), ou bien doivent-ils plutôt siéger en commission ? Un certain nombre de membres de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales avaient donc décidé, mercredi 22 octobre en fin d'après-midi, d'assister au débat sur le budget de la communication, qui appartient à leur secteur de responsabilité. C'était notamment le cas de Claude Bartolone. En tant que président de la commission des affaires sociales, M. Bartolone était donc tenu d'assister à ce débat dans l'hémicycle. Mais au même moment, la dite commission « planchait », au deuxième étage du Palais Bourbon, sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale, qui doit être discuté en séance à partir du lundi 27 octobre. Maxime Gremetz (PC, Somme), qui présidait la séance, en a profité

pour faire adopter un amendement qui met à bas tout le dispositif élaboré par le gouvernement sur les allocations familiales.

Ce vote est « un indice important d'un état d'esprit hostile au plafonnement des allocations familiales qui dépasse les clivages » pour M^{me} Boutin

L'amendement Gremetz prévoit en effet d'attribuer les « allocs » dès le premier enfant, et non à partir du deuxième comme c'est jusqu'ici le cas. Mais la rédaction de l'amende-

ment est tournée de telle façon qu'il fait tomber tout l'article 19 du projet et annule le système de plafonnement modulé, laborieusement élaboré par le gouvernement. Cette mesure avait déclenché une polémique, après l'annonce de Lionel Jospin, dans sa déclaration de politique générale le 19 juin, d'un plafond de revenus fixé à 25 000 francs pour le versement des allocations familiales.

Les communistes ont toujours été opposés, par principe, à cette réforme, au même titre, à droite, que les défenseurs d'une politique familiale nataliste. Aussi, profitant de la faible représentation socialiste, une coalition de douze commissaires, contre onze, s'est spontanément constituée pour adopter l'amendement : deux communistes, cinq UDF, trois RPR et deux RCV élus des DOM-TOM, Huguette Bello (Réunion) et Alfred Marie-Jeanne (Martinique).

« L'adoption de cet amendement est un indice important d'un état d'esprit hostile au plafonnement des allocations familiales qui dépasse les cli-

vages », s'est félicité Christine Boutin (UDF, Yvelines). M^{me} Boutin estime en effet qu'en conditionnant au revenu « la dernière prestation attribuée jusqu'ici sans condition de ressource », le gouvernement « met fin à la politique familiale dans ce pays » en lui substituant une « politique sociale de la famille en difficulté. Ce faisant, on nie à l'enfant sa valeur d'investissement pour l'avenir du pays », explique la députée des Yvelines. Soucieux de tirer partie de ce cafoillage, le groupe UDF a immédiatement publié un communiqué notant « l'embarras des socialistes » sur les dispositions du gouvernement qui « frappent les familles ».

Pour devenir effective, les dispositions de l'amendement Gremetz devraient être adoptées lors du débat en séance publique. Mais d'ici là M. Bartolone aura sans doute trouvé une procédure permettant de faire revoter, dès jeudi matin, la commission en sens inverse. « Ce n'est vraiment pas grave, a-t-il commenté dans les couloirs, l'article 19 n'ayant pas été adopté » dans son ensemble. « Au moment où il y aura à se prononcer sur cet article, vous aurez un bel article 19 qui tient compte de la préoccupation du gouvernement, et qui ne posera pas de problème, a déclaré le président de la commission des affaires sociales, en annonçant « une seconde délibération en fin de discussion sur ce texte ». « On n'a jamais vu utiliser une telle procédure », a commenté Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie), tandis que M. Gremetz lançait à M. Bartolone : « Tu vas avoir du mal ». « Je vais essayer d'avoir un peu de talent », a répliqué, en riant, le président de la commission.

Fabien Roland-Lévy

Le Sénat s'oppose à la création d'un délit de bizutage

M^{me} Guigou contestée par la commission des lois

« NOUS SOMMES juridiquement certains que toutes les pratiques abusives qui rentrent sous l'appellation de "bizutage" tombent sous le coup du code pénal. Nous montrons au gouvernement qu'il en a fait une mauvaise lecture ». Partageant les remarques ainsi formulées par son président, Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne), la commission des lois du Sénat, qui examinait mercredi 22 octobre le projet de loi sur la délinquance sexuelle, adopté à l'Assemblée nationale mercredi 1^{er} octobre, a supprimé de ce texte les dispositions visant à créer un délit spécifique de bizutage.

Introduites dans le texte d'Elisabeth Guigou à l'initiative de Ségoène Royal, ministre délégué à l'enseignement scolaire, ces dispositions avaient été vivement contestées par certains députés de l'opposition. Citant l'avis du Conseil d'Etat qui avait estimé que l'objectif poursuivi « devait être atteint en engageant des poursuites » contre les bizuteurs et non pas en « créant une nouvelle incrimination difficile à appliquer par le juge pénal », Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) avait jugé ces dispositions « parfaitement inutiles ». Selon le communiqué de la commission, « le droit actuel permettrait déjà des réprimer les actes répréhensibles, souvent même plus sévèrement que ne le prévoit le projet de loi ».

Pour le reste, M. Larché estime que le texte de M^{me} Guigou, qui reprend l'architecture générale du projet qu'avait préparé l'ancien garde des sceaux Jacques Toubon, est « solide, important et bien travaillé ». Concernant le principal volet du texte, la commission des lois, qui a approuvé l'instauration d'un

suivi socio-judiciaire, a porté de cinq à dix ans, en cas de délit, et de dix à vingt ans, en cas de crime, la durée maximale de cette mesure. Elle a également porté de deux à cinq ans la durée des peines sanctionnant son inobservation en cas de délit.

ASSURER LA CONFIDENTIALITÉ

La commission a aussi adopté un amendement retirant au condamné qui refuse de se soigner la possibilité de bénéficier de réductions de peines supplémentaires, sauf avis conforme de la commission d'application des peines. Soucieuse d'assurer, à tous les stades de la procédure, la présence d'un avocat auprès du mineur victime d'une infraction sexuelle, la commission a supprimé les délais de prescription spécifiques prévus dans le projet du gouvernement. Afin d'assurer la confidentialité des enregistrements audiovisuels des auditions de mineurs, la commission a décidé d'interdire leur diffusion à l'audience — qui pourra s'appuyer sur une transcription —, et prévu leur destruction cinq ans après le procès.

Cherchant à permettre la répression des infractions commises par l'intermédiaire de sites Internet, la commission a prévu que des agents du Conseil supérieur de l'audiovisuel seraient habilités à constater cette infraction et qu'une copie de leurs procès-verbaux serait adressée à l'offreur de site. Elle a également adopté un amendement visant à informer les offreurs de sites Internet de la diffusion par leurs cocontractants d'images à caractère pédophile ou pornographique.

J.-B. de M.

Cinq chantiers pour la loi sur l'audiovisuel

CATHERINE TRAUTMANN, ministre de la culture et de la communication, a fait plusieurs annonces à l'occasion de l'examen par les députés, mercredi 22 octobre, du projet de budget 1998 de la communication.

La ministre a promis que la chaîne franco-allemande Arte sera très prochainement diffusée sur un second bouquet numérique par satellite, CanalSatellite (Arte était déjà diffusée sur TPS). « Il est de la vocation des chaînes publiques culturelles de rechercher la diffusion la plus large », a-t-elle affirmé, même si sa promesse de casser l'exclusivité de diffusion de France 2 et France 3 sur TPS n'a pas encore été suivie d'effet.

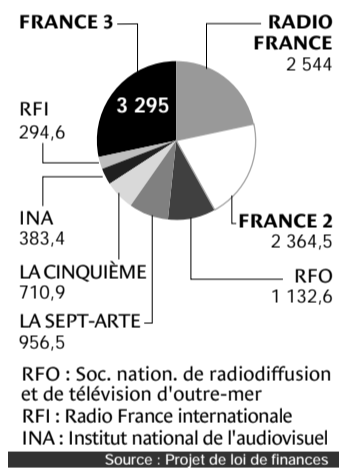
M^{me} Trautmann a plaidé en faveur d'une compatibilité des décodeurs numériques entre les différents opérateurs. Elle a confirmé que les chaînes thématiques diffusées par satellite et les chaînes étrangères francophones seront assujetties au compte de soutien à l'industrie des programmes.

La ministre a rappelé les cinq chantiers de la prochaine loi sur l'audiovisuel : « la concurrence, sous l'angle de la régulation économique ; le pluralisme et l'indépendance par rapport au pouvoir économique ; le périmètre et l'organisation du service public ; la convergence entre l'audiovisuel et les nouveaux services ; les télévisions régionales et locales ».

Le taux de la redevance augmentera de 5 % en 1998

UN TOTAL DE 11 681 500 000 F

en millions de francs



Le produit de la redevance à répartir entre les différents organismes augmente grâce à l'extension du parc de téléviseurs, un meilleur recouvrement de la taxe et surtout une hausse de 5 % de son taux.

A propos de la suppression de l'abattement fiscal jusqu'alors accordé aux journalistes, M^{me} Trautmann a affirmé que « le gouvernement n[en] était pas partisan ». La concertation sur le fonds de compensation, dotée de 100 millions de francs en 1998, s'effectuera

« dès cette semaine ». Si Louis de Broissia (RPR, Côte-d'Or) a jugé « riquiqui » le budget de l'audiovisuel public (18 milliards de francs, en hausse de 3,3 % par rapport à la loi de finances initiale de 1997), les principales critiques sont venues des bancs RCV (Radical, citoyen et vert). Selon Noël Mamère (écol, Girondin), « alors que la redevance a augmenté, France 2 et France 3 vont voir les ressources issues de cette taxe diminuer respectivement de 17 et 24 millions de francs ».

Roger-Gérard Schwartzberg (PRS, Val-de-Marne) souhaite « exclure de la soumission aux marchés publics toute société détenant plus de 10 % d'une entreprise de presse audiovisuelle », rejoignant Didier Mathus (PS, Saône-et-Loire), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Ces députés ont critiqué le CSA, qui, selon M. Mathus, a « donné l'impression de manquer de fermeté pour résister aux pressions exercées par les groupes privés ». « Il est temps d'avoir une instance de régulation de l'audiovisuel qui soit respectable et respectée », a affirmé M. Schwartzberg. (...) Rendons l'institution plus autonome en faisant désigner ses membres par le Parlement à une majorité qualifiée des quatre cinquièmes. »

Nicole Vulser

Laurent Fabius souhaite un débat sur l'euro

LE PRÉSIDENT de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, n'a pas exclu, mercredi 22 octobre, qu'il y ait un débat parlementaire en France avant le passage à la monnaie unique européenne. « J'ai depuis longtemps été partisan d'un débat [parlementaire], même s'il n'est pas exigé par les institutions françaises », a observé

M. Fabius à l'issue d'une séance de travail réunissant les bureaux de l'Assemblée nationale et du Bundestag allemand. M. Fabius et la présidente du Bundestag, Rita Süssmuth, ont décidé de multiplier les mécanismes d'information réciproque « sur les grands débats d'orientation européenne ».

De même, a assuré M. Fabius, « nous avons décidé de développer les contacts » entre les commissions des Parlements français et allemand. « Nous devons coopérer davantage qu'auparavant sur les dossiers européens car il y a encore beaucoup de problèmes à résoudre tels la réforme institutionnelle ou l'élargissement de l'Union européenne », a assuré M^{me} Süssmuth, avant d'ajouter que « l'on ne peut pas pratiquer l'élargissement de l'Union européenne de la même manière que nous l'avons fait dans le passé ».

DÉPÊCHES

■ FONCTIONNAIRES : les députés ont examiné, mercredi 22 octobre, le budget du ministère de la fonction publique, qui s'élève à 1,468 milliard de francs. L'Assemblée nationale devait adopter ces crédits, jeudi. Le PS et le RCV ont annoncé qu'ils voteront pour, l'UDF et le RPR contre, tandis que le PCF a réservé sa

position aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas donné plus de précisions sur les hausses de rémunération prévues dans la fonction publique. Le ministère de la fonction publique ne gère directement qu'une petite enveloppe de crédits, l'essentiel des dépenses étant inscrit dans les budgets des différents départements ministériels.

■ « MAMMOUTH » : Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, n'a pas exclu, lors de son audition mardi 21 octobre par la commission de la production de l'Assemblée nationale, de baisser — éventuellement — le salaire des dirigeants du Centre national d'études spatiales (CNES), dont la dette, a-t-il rappelé, s'élève à 3 milliards de francs. Une telle diminution des salaires « de l'équipe dirigeante » du CNES serait effectuée « en attendant le rétablissement d'une gestion correcte », a déclaré M. Allègre.

■ EMPLOIS-JEUNES : Jean-Claude Boulard (PS, Sarthe), rapporteur du projet de loi sur l'emploi des jeunes, qui a été définitivement adopté par le Parlement le 13 octobre, a présenté, mercredi, un rapport d'utilisation de ce texte. En une soixantaine de pages, il répond à cinquante questions autour des interrogations les plus courantes. Cette initiative originale est destinée aux employeurs et candidats potentiels au dispositif. Adressé à toutes les préfectures et aux directions départementales du travail, ce rapport peut également être commandé par téléphone au 01.40.63.63.21.

■ AUTOCRITIQUE : président du groupe centriste du Sénat, Maurice Blin a déclaré, mercredi 22 octobre, devant la presse, que « les choix du gouvernement appellent des réactions fortes, dures et graves ». « Or, le Sénat est tout sauf cela, a-t-il ajouté, mais nous sommes confrontés à cette réalité. » Le sénateur des Ardennes a ajouté que le problème « n'avait pas été résolu » lors de l'examen du projet de loi sur l'emploi des jeunes où les groupes de la majorité se sont divisés. « On s'en est mal sortis. Nous devons apprendre », a-t-il conclu.

Nouveau Stylo Diabolo de Cartier
Plume or 18 carats* ouvragée à la main.
5 largeurs d'écriture. Prix indicatif : 1490 F.

* 750‰

En vente dans les boutiques Cartier et chez les distributeurs agréés :
Point Plume : 21, rue Quentin Bauchart - 75008 Paris
Boutique Lamartine : 118, rue de la Pompe - 75116 Paris
La Cape de Feu : Centre Commercial Vélizy 2 - 78140 Vélizy Villacoublay
Informations au 01 42 18 55 18

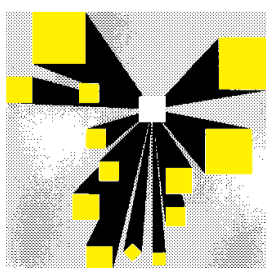
La technopole européenne des télécommunications vous attend...

Industriels, pour mener à bien votre projet vous serez en excellente compagnie, celle des leaders : Lucent Technologies Bell Labs, Thomson, Mitsubishi, Canon, Transpac, Newbridge, Wandel & Götzmann, Sagem, Alcatel, Matra Communication, VLSI Technology...

http://www.rennes-atalante.fr

Rennes Atalante

Technopole de Rennes District : Rennes Atalante - 11, rue du Clos Courtel - 35700 Rennes - Tél. 02 99 12 73 73



Le gouvernement souhaite « une forte participation » aux élections prud'homales du 10 décembre

Le nombre d'inscrits est en progression de 5,2 % par rapport à 1992

Martine Aubry, ministre de l'emploi, souhaite qu'il y ait « une forte participation » aux élections prud'homales du 10 décembre. Une cam-

pagne nationale de communication incitera les 15,5 millions d'inscrits à se rendre aux urnes. Pour la CFTD, arrivée en deuxième position der-

rière la CGT en 1992, il s'agit d'une « épreuve de vérité », les salariés devant se prononcer sur « un certain type de syndicalisme ».

MARTINE AUBRY souhaite une « forte participation » des salariés aux élections prud'homales du 10 décembre. C'est ce que la ministre de l'emploi et de la solidarité a précisé, mercredi 22 octobre, en conseil des ministres, dans le cadre d'une communication qui lui a permis de faire le point sur ce rendez-vous social important. Même si ce scrutin est marqué depuis de nombreuses années par une progression du taux d'abstention - il est passé de 54,05 % en 1987 à 59,63 % en 1992 -, il permet de mesurer l'audience des organisations syndicales.

Pour inciter les 15,5 millions d'électeurs à élire 15 000 conseillers répartis dans 271 conseils - le dépôt des listes de candidatures sera clos le 6 novembre à 12 heures -, le gouvernement va lancer, en novembre, une campagne nationale de communication.

Ces conseils, où siègent à parité représentants patronaux et syndicaux, sont appelés à se prononcer sur les conflits individuels entre un salarié et son employeur. Environ 200 000 conflits sont ainsi traités, chaque année, par les prud'hommes et, dans 90 % des cas, les décisions sont prises sans recours au juge d'instance.

Le gouvernement se félicite de la progression du nombre d'inscrits, qui atteint 15 554 358, ce qui représente une progression de 5,2 % par rapport à 1992, selon un premier bilan publié mercredi par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Avec 14 633 059 inscrits, le collège salariés représente 94,1 % du corps électoral. Le collège employeurs compte 921 299 inscrits, soit 5,9 % du total. Ces chiffres traduisent, dans le détail, l'évolution du salariat ces dernières années.

Le ministère constate notamment une augmentation très forte du nombre des employés de maison dans le collège salariés (+170 %) et du nombre de leurs employeurs dans le collège patronal (+181 %). Il est vrai que les

emplois de service chez les particuliers ont bénéficié, depuis 1992, de fortes incitations fiscales, et notamment d'une réduction d'impôt pouvant aller jusqu'à 45 000 francs, qui sera réduite de moitié à partir de 1998. Désormais, les employés de maison représentent 3 % de l'électorat salarié avec plus de 453 000 inscrits et leurs employeurs 25 % de l'électorat employeur avec 228 000 inscrits.

Le ministère note également une forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi (+62 %), qui représentent désormais 4,6 % de l'électorat salarié (675 832 inscrits). Il précise que la progression des catégories employées de maison et demandeurs d'emploi « ne s'est pas réalisée au détriment

des salariés employés dans les entreprises », l'électorat issu des entreprises restant stable dans le collège des salariés (+0,5 %) et progressant côté patrons (+10 %).

Depuis 1992, la structure socio-économique a sensiblement changé, comme l'indique la modification du poids respectif des cinq sections des prud'hommes (industrie, commerce, agriculture, activités diverses, encadrement). Ainsi, la section commerce devient la plus importante dans le collège salariés avec 30,7 % des inscrits et passe devant l'industrie (28,4 %).

Pour la CFTD, arrivée en deuxième position (23,81 %) derrière la CGT (33,34 %) en 1992, ces élections constituent une « épreuve de vérité » qui exprimera « le choix d'un certain type de syndicalisme ». Le syndicalisme de « transformation sociale » peut afficher « un bon bilan sur l'assurance-maladie et sur le temps de travail », assure la centrale de Nicole Notat, qui estime avoir été entendue lors de la conférence sur l'emploi du 10 octobre. Il s'opposera à un syndicalisme plus « radical », incarné par la CGT et par FO (20,46 % des voix en 1992), qui avait reculé, il y a cinq ans, sans profiter à la CFTD.

Jean-Michel Bezat

M^{me} Guigou : « Etre vigilant sur les candidatures »

Interpellée par le député communiste du Nord, Georges Hage, qui, à propos des prochaines élections prud'homales, souhaitait que « les listes qui ont à voir avec le Front national soient retirées », Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a répondu, mardi 21 octobre à l'Assemblée nationale, qu'elle ne voulait pas que ces élections soient « l'occasion d'affrontements politiques suscités par des partis extrémistes ».

La ministre de la justice a toutefois ajouté que, « compte tenu de l'état dans lequel [elle a] trouvé ce dossier et du délai restant, il était impossible de modifier la loi pour éviter de telles dérives ». M^{me} Guigou a précisé qu'il « faudra être vigilant sur la recevabilité des candidatures en fonction des critères tenant à la personnalité, à l'âge, à la moralité, à la qualification professionnelle des candidats ».

L'UDF souhaite un vote rapide sur le cumul des mandats

LES DIRIGEANTS de l'UDF prennent le PS au mot sur le cumul des mandats. Reçus mercredi 22 octobre par le premier ministre à l'hôtel Matignon dans le cadre de ses consultations sur la limitation du cumul, François Léotard et François Bayrou, respectivement président de l'UDF et président de Force démocrate, ont réclamé une application rapide de la réforme, si la volonté de Lionel Jospin est de respecter cet engagement. Les socialistes, à l'occasion de la réunion hebdomadaire de leur bureau national, mardi soir, avaient demandé au gouvernement d'« aller vite et loin » dans son projet (*Le Monde* du 23 octobre).

Après une demi-heure d'entretien avec le chef du gouvernement, M. Léotard a indiqué qu'il avait proposé à M. Jospin de limiter les mandats électifs cumulables à deux, dont un seul exécutif. Rappelant que la confédération a engagé une réflexion, qui est restée lettre morte, en 1979, il a déclaré : « Nous proposons une formule intermédiaire de deux mandats cumulables. »

La proposition actuelle de l'UDF, ratifiée en décembre 1996, est donc « un mandat de délibération - membre d'une assemblée territoriale ou nationale - et un mandat de gestion ou d'exécutif ». M. Léotard a précisé que sa position personnelle ne divergeait pas réellement de celle du premier ministre « sur l'objectif final ».

C'est surtout sur la date d'application de cette

réforme que M. Léotard a insisté. Il souhaite qu'un texte éventuel soit soumis au Parlement « bien avant les élections régionales de mars 1998 » ou « suffisamment après » mais pas au même moment. « Il faut que les Français sachent, quand ils vont voter [aux élections régionales et cantonales], ce que feront les gens qu'ils vont choisir », a-t-il dit, en souhaitant qu'on « ne dissocie pas non plus ce texte d'une réflexion générale sur la décentralisation ».

« HYPOCRISIE GÉNÉRALE »

M. Bayrou a exprimé ce même souci de rapidité à M. Jospin. Plaidant, lui aussi pendant trente minutes, pour que la loi éventuelle soit applicable dès les élections de mars prochain - la question de la présidence de la région Ile-de-France brigüée par Dominique Strauss-Kahn (PS), ministre de l'économie, n'est sans doute pas étrangère à cette préoccupation -, le président de Force démocrate a déclaré : « Il faut aller vite parce que ce débat est marqué de tellement d'hypocrisie de la part d'un certain nombre de gens qui se drapent dans les grands principes mais qui en réalité s'appliquent jour après jour à faire le contraire en matière de cumul de mandats de ce qu'ils préconisent pour les autres. »

Selon lui, cette hypocrisie n'est pas l'apanage d'un camp ou d'un autre mais elle est « générale ». En conséquence, l'ancien ministre de l'édu-

cation nationale souhaite que les électeurs de mars choisissent en toute connaissance de cause.

M. Bayrou s'est prononcé pour une limitation « stricte à un mandat local et un mandat national » car il est « très important pour l'avenir que les élus nationaux puissent être enracinés dans la réalité locale ». Dans l'hypothèse inverse, « les villes n'y gagneraient rien, le Parlement y perdrait beaucoup, les présidents de conseils généraux et régionaux aussi ».

Reçu la veille, une demi-heure, à Matignon, Alain Madelin avait également indiqué que « la plus mauvaise solution consistait à essayer de faire un débat à cheval sur les élections ». Le président de Démocratie libérale, autre composante de l'UDF, s'était prononcé pour une seule fonction exécutive à plein temps avec un autre mandat représentatif national (député ou sénateur), avançant que « le fait pour un maire ou un président de conseil régional ou général d'avoir un mandat national est un plus dans un pays aussi centralisé que la France ».

Le premier ministre devait poursuivre ses consultations, jeudi 23 octobre, en recevant Jean-Michel Baylet, président du Parti radical-socialiste. Pour le PRS, le cumul doit « se limiter strictement à un mandat national et un mandat local, ou à deux mandats locaux ».

Olivier Biffaud

Désaccord entre indépendantistes sur les mines de Nouvelle-Calédonie

DIX JOURS après l'appel à la mobilisation, lancé par le Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS), « contre les intérêts du groupe métallurgique Eramet », la tension monte en Nouvelle-Calédonie. Mercredi 22 octobre, le dernier des quatre centres miniers exploités par la SLN, filiale d'Eramet, celui de Thio, sur la côte est, a été bloqué par un groupe de militants indépendantistes.

Cette action du FLNKS a été décidée pour soutenir le projet d'usine de traitement du nickel dans la province nord, porté par les indépendantistes (*Le Monde* du 18 octobre). Elle intervient alors que le PDG d'Eramet, Yves Rambaud, séjourne actuellement sur le territoire. Bien que favorable au projet d'usine du nord, le syndicat majoritaire de la SLN, l'Union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) dénonce le mouvement de blocage des mines entrepris par le FLNKS qui, estime-t-il, « se trompe d'adversaires ».

« Seuls les travailleurs de la SLN sont touchés, alors qu'ils ne sont pas responsables de la politique de l'entreprise », dénonce Didier Guénant, le secrétaire général du syndicat des mines. Pour protester

contre le refus de la direction de l'entreprise de payer les heures chômées de quelque 500 salariés de la SLN, l'USOENC bloque, à son tour, depuis mardi, les exportations de ferronickel.

Le même jour, les représentants du syndicat ont, du reste, quitté la réunion du conseil d'administration de la SLN, au cours de laquelle la direction a fait état d'un bénéfice de 81,9 millions de francs pour le premier semestre de 1997, soit une hausse de 30 % par rapport à la même période de l'année précédente.

L'USOENC redoute aussi que des heurts surviennent sur les barages entre militants politiques et militants syndicaux, pourtant tous favorables au projet d'usine. Dans une lettre adressée le 13 octobre au premier ministre afin de l'engager à prendre une décision rapide concernant l'approvisionnement en minerais de la future usine du nord, son secrétaire général, Gaston Hmeun, estimait ainsi que « le risque est grand de réactiver un brasier qui continue de couvrir en Nouvelle-Calédonie ».

Jean-Louis Saux (avec Franck Madoué à Nouméa)

Polémique entre le gouvernement et l'opposition sur la fonction publique

TOUR À TOUR, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et Emile Zuccarelli, ministre de la fonction publique, se sont employés, mercredi 22 octobre, à rassurer les fonctionnaires et à désamorcer une polémique naissante sur les effectifs publics. Le matin même, *Le Canard enchaîné* avait fait état de notes émanant de l'Inspection générale des finances, dont l'une - rédigée par l'ancien directeur du budget, Jean Choussat - affirme constater un sureffectif de 10 % dans la fonction publique. Cette note suggère de faire disparaître 500 000 postes, en ne remplaçant que trois départs à la retraite sur quatre, pendant dix ans.

Dans un communiqué diffusé mercredi, Bercy a dû mettre les choses au point. Les notes citées « sont des notes personnelles qui n'engagent que leurs auteurs », indiquait le ministre de l'économie et des finances. « Elles n'engagent en aucun cas le gouvernement », soulignait-il. Il rappelait, par ailleurs, que le gouvernement avait comme politique pour 1998 « une stabilisation globale des effectifs civils », avec la création nette de 490 emplois de fonctionnaires en 1998, après la suppression de 5 600 postes en 1997. Dans l'entourage de M. Strauss-Kahn, on tenait à faire savoir que personne n'avait commandé à M. Choussat une note sur ce sujet.

Venu soumettre à l'Assemblée nationale le budget de la fonction publique, M. Zuccarelli a répondu en des termes similaires à une interpellation du député communiste de l'Oise, Patrice Carvalho. « Ces notes n'engagent que leurs auteurs (...), a indiqué le ministre. On ne va pas confondre ce qui est une note d'un fonctionnaire, avec tout le respect que je porte à la fonction publique, avec une position politique émanant du gouvernement dont le rôle dans ce domaine est exclusif. »

Ces mises au point étaient avant tout destinées aux syndicats de fonctionnaires, avec lesquels le gouvernement va engager une négociation salariale. Plusieurs fédérations, à l'instar de FO-Finances, ont très vivement réagi à la publication d'une telle note, exigeant immédiatement des explications ministérielles et craignant « un double langage » derrière « ces provocations ».

De son côté, l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA), constituée autour de la FEN) notait que « la seule donnée importante est le signal fort émis par l'actuel gouvernement, aussitôt sa prise de fonctions, à savoir l'arrêt de l'hémorragie des effectifs de la fonction publique, confirmé par le projet de loi de finances » pour 1998.

Les « sureffectifs » dans la fonction publique sont un vieux cheval de bataille de M. Choussat. L'opposition s'est en tout cas saisie, dès mercredi, de l'occasion fournie par la divulgation de cette note pour relancer le débat sur le poids des effectifs publics en France. L'ancien ministre de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, Claude Goasguen (UDF, Paris), estimait que cette note « rappelle opportunément que la réforme de l'Etat passe par la diminution progressive du nombre de fonctionnaires comme dans tous les pays modernes ». Philippe Auberger (RPR, Yonne), ancien rapporteur général du budget, affirmait que « chacun sait qu'il y a des sureffectifs dans la fonction publique », mais que « personne n'a le courage de les dénoncer ».

Dominique Perben (RPR), ancien ministre de la fonction publique, jugeait « provocateur » le chiffre de « 500 000 fonctionnaires de trop », mais indiquait dans *Le Figaro* du 23 octobre qu'« il faut aller vers une réduction des effectifs ». Quant au vice-président RPR de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, il déclarait, jeudi matin sur RMC, non sans humour, qu'il y avait « trop de fonctionnaires territoriaux et peut-être un peu trop d'inspecteurs des finances », mais « pas assez de fonctionnaires d'Etat ».

JUSTICE Dans un avis du jeudi 16 octobre, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) « soumet » à Jacques Chirac ses réflexions sur les pouvoirs du CSM, l'indépendance du

parquet et la responsabilité des magistrats. ● **LE CSM SOUHAITE** que les propositions de nomination des procureurs et procureurs généraux soient faites par le Conseil, et non

plus par le ministre de la justice. Il demande aussi la suppression des instructions « écrites ou orales » du garde des sceaux dans les dossiers particuliers, et la création d'une

« faute disciplinaire d'un nouveau type » pour les magistrats du parquet. ● **DEPUIS LA RÉFORME** constitutionnelle de 1993, le CSM a rendu deux avis : le premier, en 1994,

concernait l'éventuel dessaisissement du juge chargé de l'affaire des fausses factures des HLM de Paris, Eric Halphen ; le second, en 1996, concernait l'autonomie des parquets.

Le CSM souhaite proposer les nominations des magistrats du parquet

Dans un avis sur la réforme de la justice, remis le 16 octobre au président de la République et révélé par « Le Monde », le Conseil supérieur de la magistrature demande l'interdiction des instructions individuelles, « écrites ou orales », du garde des sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR de la magistrature (CSM) ne souhaite visiblement pas être absent du débat actuel sur la réforme de la justice. Dans un avis de neuf pages adressé, jeudi 16 octobre, à Jacques Chirac, le Conseil « soumet à l'attention » du président de la République « le résultat de sa réflexion » sur les compétences du CSM, l'indépendance du parquet et la responsabilité des magistrats. La date de cet envoi n'a rien de fortuit. Mercredi 29 octobre, le garde des sceaux, Elisabeth Guigou, doit présenter au conseil des ministres une communication sur la réforme de la justice (*Le Monde* du 22 octobre).

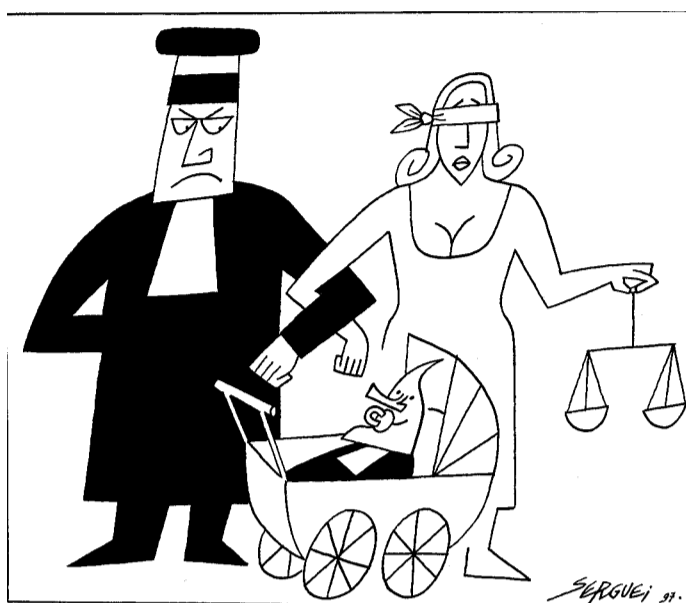
Le Conseil s'interroge, dans un premier temps, sur la nomination des magistrats du ministère public, qui sont, aux termes du statut de 1958, placés « sous l'autorité du garde des sceaux ». Actuellement, leur carrière dépend étroitement du bon vouloir du pouvoir politique : la nomination des procureurs généraux échappe totalement au CSM tandis que celle des procureurs est l'objet d'un simple avis qui ne lie pas le garde des sceaux. « L'exigence d'un avis conforme pour la nomination des

magistrats du parquet, conclut le CSM, constituerait un incontestable progrès dès lors que serait, par là même, donnée à un organe constitutionnel indépendant du pouvoir politique la possibilité de faire obstacle à toute nomination qu'il estimerait partisane. »

S'ALIGNER SUR LE SIÈGE

Le Conseil estime cependant que la réforme pourrait aller plus loin encore. « La volonté d'écartier toute suspicion, notamment sur le choix des magistrats appelés à exercer l'action publique (procureurs généraux et procureurs de la République), conduit certainement à donner, en ce qui les concerne, un pouvoir de proposition au Conseil supérieur », note le CSM. Les règles de nomination des magistrats du parquet seraient alors totalement alignées sur celle du siège. C'est ce que proposaient récemment, dans un texte commun, l'Union syndicale des magistrats et le Syndicat de la magistrature (*Le Monde* du 16 octobre). C'est également ce qu'envisageait, en 1996, le programme du Parti socialiste.

Ce renforcement des pouvoirs du CSM devrait, selon l'avis, s'ac-



compagner « inéluctablement » d'une refonte du Conseil. Le projet consiste à rendre les magistrats minoritaires afin de lutter contre le corporatisme, ne sied visiblement pas au CSM. Invoquant une recommandation du conseil des ministres du Conseil de l'Europe, il af-

firme à demi-mots que les magistrats devraient rester majoritaires. L'avis note également que « l'octroi de pouvoirs plus étendus pour la nomination des magistrats du parquet doit avoir pour corollaire un rôle nouveau, à l'égard des mêmes magistrats, en matière disciplinaire, le Conseil étant désormais appelé à prendre lui-même la décision et non plus seulement à émettre un avis ».

Dans un second chapitre, qui concerne cette fois les liens entre le garde des sceaux et le parquet, le CSM affirme sa volonté de conserver l'architecture traditionnelle du ministère public, qui est née au XII^e siècle. « Chargé de mettre en œuvre, en matière criminelle, la politique du gouvernement dont il est membre, le ministre de la justice doit conserver la charge de la coordination et de l'harmonisation qui s'imposent dans l'exercice de l'action publique », souligne l'avis. C'est donc à lui – dûment informé par les parquets (...) – qu'il revient de définir les grandes orientations ainsi que les objectifs à atteindre et de donner aux magistrats du ministère public, par

les règles de nomination du siège et du parquet nourrissent, « à l'intérieur même du corps de la magistrature mais aussi dans l'opinion publique, un soupçon sur l'indépendance des magistrats concernés vis-à-vis du pouvoir politique et sur leur liberté d'action », le Conseil suggérerait que les procureurs et procureurs généraux ne soient plus nommés sur proposition du ministre mais sur proposition du CSM. Il souhaitait également que le garde des sceaux conserve le droit d'harmoniser les politiques pénales en diffusant des orientations générales mais qu'il se voit « expressément retiré tout pouvoir dans la conduite des procédures particulières ».

voie de circulaires, toutes instructions d'ordre général qui lui paraissent opportunes. »

Si les directives générales doivent relever du ministre, la conduite des affaires individuelles doit cependant, aux yeux du CSM, être confiée aux seuls magistrats. « L'application de la politique pénale, c'est-à-dire la décision sur la mise en œuvre de l'action publique, doit relever localement de la seule responsabilité du ministère public », souligne l'avis. Le CSM souhaite que le garde des sceaux perde toute possibilité de donner des instructions, « écrites ou orales », sur le déroulement des procédures. « C'est sans doute à tort que certains commentateurs ont vu dans une réforme en ce sens – et souvent pour la déplorer – l'émergence d'une « indépendance des procureurs » : cette réforme doit être considérée comme bénéficiant, non au chef d'un parquet déterminé, mais au ministère public dans son ensemble. »

Le CSM souligne en effet que cette nouvelle liberté d'action des procureurs se heurterait à trois limites : leurs choix devraient être conformes aux directives générales données par le garde des sceaux ; les procureurs généraux, qui seront nommés sur proposition du CSM et qui ne pourront donc plus être « regardés comme les mandataires du pouvoir politique », pourraient continuer à donner des instructions individuelles aux procureurs ; les décisions des parquets – et notamment les classements sans suite – pourraient faire l'objet d'un recours. « Sous ces réserves, l'impossibilité, pour le ministre de la justice, d'agir sur les cours des poursuites doit nécessairement s'appliquer, sans distinction, à toutes les procédures », conclut l'avis.

CRÉER DES VOIES DE RECOURS

Le CSM propose l'institution d'un mécanisme de recours. « Il est l'indispensable contrepartie de la plus grande liberté reconnue aux parquets », souligne l'avis. Ces voies nouvelles seraient ouvertes aux personnes qui ne peuvent actuellement se constituer parties civiles mais qui ont malgré tout « intérêt à agir ». Le CSM cite, par exemple, le cas des habitants d'une commune qui pourrait, aux yeux de la loi, se constituer partie civile mais qui refuserait de le faire. Pour le Conseil, ces recours devraient s'exercer devant les procureurs généraux, dont la « légitimité » aura été renforcée par de nouvelles conditions de nomination. Cette possibilité serait également offerte au garde des sceaux.

Le Conseil se montre en revanche hostile à l'une des propositions faite en juillet par la commission présidée par Pierre Truche : la possibilité, pour le garde des sceaux, de saisir directement une

juridiction par l'intermédiaire d'un magistrat de la chancellerie ou d'un avocat lorsqu'il conteste le classement sans suite d'un procureur. « Ces dispositions, note l'avis, seraient à la fois contraires à la conception française du ministère public et sources de difficultés d'application alors même que leur utilité peut être contestée. » Selon le CSM, ce système entraînerait la constitu-

Une institution fondée en 1946

Fondé en 1946, réformé en 1958, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) participe, sous la forme d'avis ou de propositions, à la nomination de tous les magistrats français, à l'exception des procureurs généraux. Il fait des propositions pour les premiers présidents des cours d'appel et les présidents de tribunaux. Il rend un avis conforme sur la nomination des autres magistrats du siège et un avis simple sur celles qui concernent les procureurs.

Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, le CSM comprend deux formations : l'une pour le siège, l'autre pour le parquet. Présidé par le chef de l'Etat, vice-présidé par le garde des sceaux, il comprend six magistrats élus par leurs pairs, un conseiller d'Etat désigné par le Conseil et trois personnalités extérieures qui n'appartiennent ni à l'ordre judiciaire, ni au Parlement. Ces derniers sont choisis par les présidents de la République, du Sénat et de l'Assemblée nationale.

tion d'un parquet parallèle, le « dé-saveu public » des procureurs et le dessaisissement des juridictions initiales alors que les recours suffiraient à entraver les classements sans suite abusifs.

Enfin, le CSM revient sur le problème de la responsabilité des magistrats. « L'octroi aux magistrats du parquet d'une plus grande liberté d'action conduit nécessairement à une redéfinition des conditions dans lesquelles peut être mise en œuvre leur responsabilité », affirme l'avis. Le Conseil rappelle que les magistrats sont pénalement responsables des infractions qu'ils commettent, disciplinairement responsables de leurs manquements professionnels et civilement responsables de leurs fautes lourdes. Il propose cependant l'instauration, sous le contrôle du CSM, d'une « faute disciplinaire d'un nouveau type » qui devrait susciter bien des débats : le « refus avéré » de respecter les instructions générales données par le garde des sceaux.

Anne Chemin

Deux avis en quatre ans

Depuis la réforme constitutionnelle de 1993, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) peut transmettre des avis au président de la République, qu'il est chargé d'assister dans sa tâche de garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire. En quatre ans, deux avis ont été rendus.

● **Affaire Halphen.** Le 22 décembre 1994, au beau milieu de l'affaire Maréchal-Schuller, alors que des rumeurs de dessaisissement visaient le juge Halphen, le président de la République, François Mitterrand, demandait au CSM si cette procédure était « de nature à

porter atteinte à son indépendance ». Dans un avis rendu le 30 janvier 1995, le CSM notait que les « circonstances et la chronologie » de l'affaire Maréchal-Schuller révélaient « la volonté ou l'intention de porter atteinte à l'indépendance » du juge. Selon le Conseil, le dessaisissement « n'apparaissait pas comme la seule procédure possible ni, dans la présente affaire, comme la plus souhaitable ».

● **Autonomie du parquet.** Le 19 décembre 1996, le CSM prenait l'initiative d'adresser un avis sur la réforme du ministère public au chef de l'Etat, Jacques Chirac. Constatant que la différence entre

Jacques Chirac nomme Mgr Joseph Doré archevêque de Strasbourg

STRASBOURG

de notre correspondant

Conjointement, au *Journal officiel* et dans l'*Osservatore romano* datés du vendredi 24 octobre, sera annoncée la nomination du Père Joseph Doré comme archevêque de Strasbourg, dont la compétence s'étend sur toute l'Alsace (Bas-Rhin et Haut-Rhin). Les diocèses de Strasbourg et de Metz sont en effet les deux seuls au monde dont les évêques sont encore nommés par un chef d'Etat. Cette prérogative du président de la République française tient à l'application du concordat signé en 1801 entre le premier consul Napoléon Bonaparte et le pape Pie VII.

Lors du vote de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905, ces deux diocèses de Strasbourg et de Metz ne pou-

vaient pas être concernés. L'Alsace et la Moselle étaient terres de l'empire allemand à la suite du traité de Francfort (1871). Le concordat, comme les articles organiques qui régissent encore les trois autres cultes reconnus d'Alsace-Moselle (luthérien, réformé et israélite), y sont restés applicables, même après la fin de la première guerre et le retour à la France.

La procédure de nomination de l'archevêque de Strasbourg est donc très spécifique : l'Etat français, en droit, est souverain en la matière. Paris nomme par décret l'évêque, auquel le pape confère ensuite l'institution canonique par une bulle pontificale. Les deux actes ne prennent effet qu'après l'examen de la bulle du Saint-Siège par le Conseil d'Etat, qui en contrôle la conformité au droit

français. De fait, depuis plus d'un demi-siècle, Rome propose un nom à Paris qui ne le discute plus. Le décret français et la bulle du Saint-Siège sont publiés en même temps, ce qui souligne l'accord entre la République et l'Eglise.

Archevêque de Strasbourg depuis 1984, Mgr Charles-Amarin Brand avait donné sa démission le 27 juin 1995, à la date de ses 75 ans, conformément au droit de l'Eglise, mais avait dû attendre vingt-huit mois la nomination de son successeur, le refus de plusieurs prêtres sollicités ayant allongé ce délai inhabituel. Mgr Doré, nouvel archevêque, sera ordonné dimanche 23 novembre à Strasbourg, en présence du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

L'annonce de cette nomination,

dès la fin juillet, par *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, avait soulevé un début de polémique. Le Père Joseph Doré n'est pas alsacien, alors qu'une consultation diocésaine dépeuplée avait insisté sur la nécessité d'un évêque issu de la région. Il est en revanche germanophone, note-t-on à Strasbourg, où la tradition d'un évêque autochtone est en fait assez récente : cinq évêques sur sept furent alsaciens depuis le milieu du dix-neuvième siècle. Mais aucun au cours des cinq siècles précédents.

Jacques Fortier

PROFIL

UN THÉOLOGIEN RECONNU

Joseph Doré, homme de l'Ouest, né à Grand-Auverné (Loire-Atlantique) le 26 septembre 1936, qui aime la Loire et l'océan, ne sera pas dépaycé en Alsace. Non seulement il parle parfaitement l'allemand – ce qui est une condition sine qua non pour être archevêque de Strasbourg –, mais il est également proche de la grande école théologique d'outre-Rhin, celle de Karl Rahner, Walter Kasper ou Josef Ratzinger.

Ordonné prêtre à Nantes en 1961, entré dans la compagnie de Saint-Sulpice en 1962, Joseph Doré s'est affirmé comme l'un des meilleurs théologiens français, notamment par l'importance des collections qu'il a fondées ou dirigées depuis

vingt ans : *Jésus et Jésus-Christ* (72 volumes), *Christianisme et foi chrétienne* (8 volumes) chez Desclée ; *Sciences théologiques et religieuses* chez Beauchesne. Il s'est aussi distingué par la qualité de son enseignement, sa participation à nombre de séminaires de recherche, prédications et congrès spécialisés. Comme ses « maîtres » en théologie (Henri Cazelles, Louis Bouyer, Jean Daniélou, Urs von Balthazar, etc.) et ceux qu'il appelle les « intrépides », hier suspectés à Rome (Congar, Chenu, etc.), il est soucieux de lier la recherche aux questions nouvelles. A ce titre, Joseph Doré avait déjà été associé par les évêques à leur réflexion sur la « proposition de la foi dans la société d'aujourd'hui » (Rapport Dagens).

Il a enseigné au grand séminaire de Nantes, puis à Paris, à partir de 1971, au séminaire universitaire de l'Institut catholique (les Carmes). De

1988 à 1994, il fut le doyen de la faculté de théologie de Paris, où il a formé des générations d'étudiants. Sa parfaite orthodoxie lui vaut aussi d'avoir été nommé, en 1992, à la Commission théologique internationale, que préside, au Vatican, le cardinal Ratzinger.

Ses plus récents travaux l'ont conduit à étudier le pluralisme et le dialogue des religions, qui feront l'objet de prochaines publications au Cerf. Son expérience des confessions nées de la Réforme, sa connaissance du judaïsme et de l'islam faciliteront aussi son intégration en terre alsacienne.

Avec la... gastronomie, cet homme convivial a enfin une passion pour l'icône, le vitrail, la peinture, et l'une de ses récentes satisfactions est la création à Paris d'un Institut d'art sacré.

Henri Tincq

S'évader
ça
relaxe

HOTEL CLUB

UNE SEMAINE
AVION COMPRIS
LA TUNISIE
1760F

Tunisie
Une envie de sérénité

DEPART DE PARIS
PRIX PAR PERSONNE
EN CHAMBRE DOUBLE
ET EN DEMI PENSION
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
180 AGENCES EN FRANCE
08 03 33 33 33 (1,09F LA MINUTE)
3615 NF (1,29F LA MINUTE)
<http://www.nouvelles-frontieres.fr>

NOUVELLES FRONTIERES
distributeur
d'énergie

Les derniers témoignages des partisans de Maurice Papon

Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a invoqué François Mitterrand, un homme « élu par deux fois par un jury de 35 millions de Français », « décoré et de la Francisque et de la médaille de la Résistance en les ayant méritées toutes les deux »

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Gillette Chapel, quatre-vingt-trois ans, est la veuve de Jean Chapel, l'ancien directeur de cabinet du préfet régional Maurice Sabatier, qui fut en poste à Bordeaux de 1942 à 1944. Un gilet marron tombe, bas, sur sa robe chasuble. De ceux qui témoignèrent à Bordeaux, elle est la seule qui, à l'époque des faits, a connu l'accusé. « Nous nous étions connus, les Papon, mon mari et moi, en 1936. Au début de la guerre, nous nous sommes retrouvés à Vichy, dans les pires conditions. »

La vieille dame a l'air affolée. Avec elle, la cour d'assises frôle la préfecture de la Gironde, alors en zone occupée. « Quand Maurice Sabatier a été nommé préfet régional, c'est avec un soulagement énorme que nous avons quitté Vichy pour Bordeaux. » Le débit est rapide. Elle affirme : « Les arrestations n'ont pas été ordonnées par Maurice Papon, mais par les commissaires de police sous les ordres du colonel Duchon (NDLR : intendait de police). Maurice Papon, lui, a réquisitionné des moyens de transports. Au lieu des wagons, il réquisitionnait des voitures de voyageurs. Il a même fait porter - n'est-ce pas, Maurice ? (elle se tourne doucement vers l'accusé) - des couvertures. Mon mari me disait toujours : "Il en fait trop, il va avoir des problèmes". Il donnait des renseignements extraordinaires à la Résistance. »

« NOUS AVONS TOUS PLEURÉ »

Alors les mots se heurtent, quand approche celui de « déportations » : « Nous avons tous pleuré. Nous étions malades. C'était épouvantable. On se disait : "Avec ça, les Allemands sont fous. Ils ont perdu". » Puis, émue : « Comment M. Sabatier, dont la femme était juive aurait pu savoir ? Nous ne savions pas où ils allaient. Nous savions qu'ils étaient regroupés. Nous en étions malades (...). Quand vous pensez qu'on arrêtaient les mères et qu'on laissait les enfants ! Ces pauvres gosses, on est venu les chercher après coup. Ah ! La police. Elle a beau faire repentance. Duchon a été nommé général. Le seul qui a été mis en prison, c'était Boucoiran (NDLR : alors préfet délégué de la Gironde). Il était Vichy-Vichy. »

Le président Castagnède inter-

vient, manifestement étonné : « La femme de M. Sabatier était juive ? » « Oui. C'est pour cela. En partant à Bordeaux, pour sa femme, c'était mieux. » En 1981, dédouanant Maurice Papon devant le jury d'honneur chargé d'examiner son passé, l'ancien préfet Sabatier avait « assumé l'entière responsabilité de la répression antijuive dans le ressort de sa préfecture ». Alors Gillette Chapel dit sa conviction : « Maurice Papon est parfaitement innocent. Seize ans qu'on torture ce pauvre homme ! Non, c'est vraiment épou-

vantable. » mains tremblent, à la recherche d'un médicament. Il n'avait pas revu Gillette Chapel depuis des années. Le magistrat veut suspendre. « Je vais prendre sur moi », assure l'accusé. Mais l'audience trébuche à nouveau et finit par être suspendue.

Une heure plus tard, la sonnerie retentit. M^e Varaut rajuste la cravate de l'accusé. Dans le box, en soutien, M^e Francis Vuillemin, jeune collaborateur de l'avocat, a pris place à ses côtés. Jean-François Steiner reprend le fil de ses idées. Il

Une interview de Maurice Papon à la BBC

Dans une interview accordée à la BBC, diffusée dans la soirée du mercredi 22 octobre, Maurice Papon a déclaré avoir « le sentiment d'être utilisé comme un bouc émissaire pour des choses faites par un régime qui appartient au passé ». « Je crois que je suis perçu comme un symbole. (...) C'est un symbole que l'on juge ici, pas un homme, qui n'a à avoir honte de rien. »

L'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde a affirmé, à la télévision britannique, avoir « tout fait pour sauver à la fois des juifs et des membres de la Résistance française ». « Le génocide contre les juifs a laissé une marque indélébile sur le XX^e siècle, qui a été le pire de l'histoire de l'humanité », a-t-il estimé, avant d'ajouter : « Pour les juifs, pour toutes les victimes de cette guerre terrible, mon cœur est rempli de chagrin. Le reste de ma vie sera consacré à porter la croix du chagrin. »

vantable. »

M^e Arno Klarsfeld, avocat de l'Association des fils et filles de déportés juifs de France, se lève et dit avec respect : « Madame, sur des documents, j'ai rencontré la signature de votre mari. Il a sauvé des enfants. » La vieille dame acquiesce. Puis l'avocat, d'un ton plus ferme : « Pas comme M. Papon, à votre droite ! » Elle répond simplement : « Je vous ai dit ce que j'ai vécu ». Et elle ajoute : « Quand mon mari a appris [les accusations contre Maurice Papon], il était effondré. Il me disait : "Mais c'est épouvantable ! Ils n'écoutent rien !" Mon mari s'est suicidé trois mois après. Ce n'était pas la seule raison. Mais c'est ce qui a tout déclenché. »

La cour fait entrer le témoin suivant. L'écrivain Jean-François Steiner, auteur en 1966 du roman *Treblinka*, vient exposer pourquoi « juif », fils de déporté mort dans les camps, il vient témoigner, lui aussi, en faveur de l'accusé. Mais à peine a-t-il commencé, le président Castagnède l'interrompt. Dans le box, Maurice Papon est livide, ses

explique comment il a eu accès à une correspondance des années 30 entre Maurice Papon et l'un de ses amis, un jeune juif viennois apatride, qu'au lendemain de l'Anschluss, le fonctionnaire a aidé à s'exiler. De cet exemple, l'écrivain tire une généralité : « Celui qui a vu la détresse d'un homme, celui-là ne peut pas être un criminel contre l'humanité. Peut-être le manche de la cuillère était-il trop court quand il a soupé avec le diable nazi ? Mais j'ai le sentiment que nous jouons ici une sinistre comédie. »

« Je n'ai pas ce sentiment », reprend fermement le président. Dans la salle, la rumeur se fait houleuse. M^e Arno Klarsfeld intervient : « De Beate Klarsfeld, à qui l'on doit d'avoir jugé Klaus Barbie (...), de cette femme admirable, de ma mère, donc, vous avez dit qu'elle était proche de la bande à Baader. N'êtes-vous pas, monsieur, le juif-caution de la bande à Papon ? » Le témoin fusille du regard l'avocat : « Je ne suis le juif de personne. » Et il sort.

Entre alors, canne à la main,

Maurice Druon, secrétaire perpétuelle de l'Académie française, ancien ministre des affaires culturelles de Pierre Messmer (1973-1974), « ancien engagé des Forces françaises libres ». L'homme de lettres ouvre le feu sur l'un des aspects de la sentence du jury d'honneur composé de grands résistants, prononcée en décembre 1981. « Tous les témoins sauf un (NDLR : Serge Klarsfeld) ont conclu que l'accusation de crimes contre l'humanité était injustifiée », dit-il. A moins que ces grands résistants fussent « devenus débiles mentaux, oublieux ou complaisants (...), c'est une insulte à leur mémoire et à leur sacrifice que ce procès. »

Puis il reprend, songeant à François Mitterrand : « Il y a quelque chose d'étonnant à voir passer devant un jury populaire un fonctionnaire de Vichy dont on a reconnu les actes de résistance (NDLR : à partir de janvier 1943, selon le jury d'honneur), quand un jury de 35 millions de Français, par deux fois, a élu un homme qui avait été décoré et de la Francisque et de la médaille de la Résistance en les ayant mérité toutes les deux. » Et, citant Aristote : « Juger également de choses inégales est aussi injuste que de juger inégalement de choses égales. Dire de fonctionnaires de Vichy qu'on peut les assimiler à des Himmler, Heydrich ou des Barbie, cela me semble injuste ! »

L'académicien brosse alors son tableau de l'Occupation : la faim, le froid, la connaissance des camps et l'ignorance de l'extermination. « Ah ! Si on avait su ! Il n'y aurait peut-être pas eu de secrétaires généraux de préfecture pour signer les ordres de déportation et cela aurait peut-être été pire. Si on avait su ! Il y aurait eu beaucoup moins de juifs passifs. S'ils avaient su (...), les juifs auraient dû partir (et ne pas) at-

tendre comme des brebis offertes aux sacrificateurs. » Le propos heurte des consciences. Des parties civiles quittent la salle. « Le procès de Vichy a été fait et est terminé », poursuit cependant Maurice Druon, disant sa foi dans l'épuration. « Et voilà qu'aujourd'hui on recommence tout (...). Nous avions fait en sorte (à la Libération) que soient contenu dans un même héroïsme tous ceux qui avaient pâti de la guerre : les otages, les déportés résistants, les juifs résistants. Et voilà qu'aujourd'hui on voudrait faire une catégorie particulière ! »

« IL MANQUAIT UN CERCUEIL »

Alors, sur le ton de la vindicte, l'académicien ajoute : « A qui profite ce procès ? A l'Allemagne et seulement à l'Allemagne. Demain, l'Allemagne aura repris sa revanche. C'est une puissance nombreuse, forte, lourde et sûre de soi. Il n'y a qu'une seule chose qui puisse empêcher l'Allemagne d'être reprise par ses démons impérialistes, c'est le souvenir des démons nazis. Si on se met à condamner un Français symbolique, il sera facile de dire : les Français eux aussi ont été moches. Il y aura une dissolution de la culpabilité. Il y a une sorte de paradoxe à voir aujourd'hui les fils des victimes devenir les alliés objectifs des fils des bourreaux. »

Malgré le respect qu'il porte au créateur du Chant des partisans (avec son oncle Joseph Kessel), M^e Arno Klarsfeld s'étrangle : « Mais si la France d'aujourd'hui ne condamne pas la France d'hier, alors l'administration française de demain pourra, elle-aussi, toujours envoyer des juifs à la mort ! » « Quand commence donc le crime contre l'humanité ? », renchérit M^e Michel Zaoui.

« Il commence aux ordres donnés par l'Occupant. La culpabilité de

Vichy, c'est d'y avoir répondu. C'est d'avoir existé. »

« Donc, vous êtes bien d'accord pour dire que les fonctionnaires se sont comportés comme des complices ? »

« Monsieur le président ! Alors, qu'on appelle tous les gendarmes qui ont poussé dans les trains ! (dans la salle, une houle : "oui ! oui !"). C'est un procès qu'on fait à la France, et la France, elle, elle ne s'est pas si mal conduite. »

Mais M^e Zaoui revient sur la cérémonie du 11 novembre 1945, où quatorze cercueils furent déposés en hommage aux victimes de la guerre : « Toutes les catégories devaient y être représentées. Savez-vous qu'une seule catégorie ne l'était pas ? Les déportés raciaux. » « Dans le cœur de certains, il est clair qu'il manquait un cercueil », ponctue le président Castagnède.

Alors, la parole est donnée à l'accusé, dont la vigilance, estime la cour, n'est plus « suffisante » pour continuer au-delà. « J'observe, depuis quelques jours, une dérive évidente pour engager le procès du général de Gaulle, dit Maurice Papon. Je partage sur ce point la véhémence de M. Druon avec qui je suis en bonne compagnie. »

Jean-Michel Dumay

■ ARCHIVES : une enquête administrative a été ouverte, mercredi 22 octobre, aux Archives de France après la publication par *Libération* d'un document extrait des registres du parquet de Paris sur la répression de la manifestation des Algériens du 17 octobre 1961. Le directeur des Archives, Alain Erlande-Brandenburg a affirmé ne pas avoir reçu de demande de dérogations pour la communication de ce document judiciaire, protégé par un délai de cent ans.

L'audition de l'historien Michel Bergès sera anticipée

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Au nom des avocats de la partie civile, M^e Michel Zaoui a réagi, mercredi 22 octobre, aux propos tenus dans la presse par l'historien Michel Bergès, qui contribua, en 1981, à lancer l'affaire Papon en découvrant des documents d'archives, et qui, aujourd'hui, fait part de ses doutes sur les responsabilités de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde (*Le Monde* du 22 octobre). Craignant que le procès « disparaisse dans l'attente de la déposition de M. Bergès » (initialement prévue le 1^{er} décembre), M^e Zaoui a déposé une requête pour obtenir que la cour d'assises puisse entendre plus tôt le témoin cité par la défense : « le seul historien à venir parler des faits, qu'il connaît », a reconnu M^e Zaoui.

Appuyant cette demande, le procureur général Henri Desclaux s'est dit « extrêmement choqué » par les « atteintes intolérables contre le sérieux de l'arrêt de renvoi » formulées par l'historien. « Quarante tomes : le dossier parle de lui-même », a assuré M. Desclaux, qui a dénoncé la « mise en cause de l'honnêteté professionnelle des magistrats ayant eu en charge le dossier d'instruction ».

S'associant à la demande des parties civiles, M^e Jean-Marc Varaut, conseil de l'accusé, s'est, de son côté, étonné que le parquet général n'ait pas eu l'idée, de lui-même, de faire citer l'historien qui, avec Michel Slitinsky, était à l'origine du dossier. Hors audience, il indiquait son intention, « le moment venu », de demander que soient communiquées à la cour d'assises les pièces dont Michel Bergès fait état, sans toutefois envisager de demander un supplément d'information.

DANS LA SALLE D'ASSISES

Finalement, les parties semblaient d'accord pour que l'audition de M. Bergès ait lieu plutôt vers la mi-novembre, une fois entendues les explications de Maurice Papon sur son rôle et ses fonctions à la préfecture de la Gironde.

« Pour moi, ce qui se passe au-dehors est quantité négligeable », a clos le président Jean-Louis Castagnède, qui s'est déclaré « déterminé à faire que ce procès ait bien lieu » dans la salle d'assises.

J.-M. Dy



Paroles de lycéens au sortir d'une audience

BORDEAUX

de notre envoyé spécial

Vendredi 17 octobre, sous la conduite d'Alain H. Pallas, leur professeur d'histoire, vingt-quatre ly-

REPORTAGE

« Hors sujet », « trop long », puis « ils ne le connaissaient pas au moment des faits »

céens de première économique et sociale du lycée Daguin de Mérignac, une commune de l'agglomération bordelaise, assistaient, dans la salle vidéo du palais de justice, à l'audience de la cour d'assises. Lundi, ils étaient appelés à commenter ce qui était une première pour la

totalité d'entre eux. « Auparavant, demande le professeur, avez-vous suivi le début du procès ? » « Nous avons vu que Papon était viré de partout et qu'en fait, il était vachement pas malade ! », répond un lycéen. De quoi Maurice Papon est-il accusé ? Réponses en vrac : « Crimes contre l'humanité », « Il a tué des gens », « Il a fait tuer des juifs », « Il a donné des ordres pour qu'on tue des juifs ». D'autres sont moins tranchants : « Il les a déportés, mais il ne savait pas où ils allaient. » Quel était son poste pendant la guerre ? « Préfet de police ! », répondent plusieurs lycéens, qui confondent les fonctions occupées par l'accusé en 1942 et celles occupées en 1961. Comme pour beaucoup de leurs compatriotes, c'est le procès de Maurice Papon qui a permis aux ly-

céens de Bordeaux d'entendre parler de la répression sanglante de la manifestation du 17 octobre 1961 par les policiers parisiens.

Comment ont-ils ressenti l'audience de vendredi ? Ils sont unanimement irrévérencieux à l'égard de la déposition du père Lelong : « Trop long ! », « Hors sujet ! » « Ce n'était pas l'Eglise qui était accusée mais Papon ! » Raymond Barre ? « Il a parlé de la moralité de Papon, mais il ne le connaissait pas au moment des faits ! » « Les politiques protègent Papon », estime un lycéen. « Auriez-vous fait venir ces témoins ? », demande le professeur. Réponse quasi unanime : « Ce n'était pas la peine, puisqu'ils ne connaissaient pas Papon au moment des faits. »

La conversation dévie sur les

autres accusés de crimes contre l'humanité. Au premier abord, les noms de Barbie, de Bousquet, de Touvier n'évoquent pas grand-chose pour la classe. Une fois les personnages « recadrés », les commentaires se multiplient.

LA « MENTALITÉ » DES NAZIS

« Eux, on voyait tout de suite qu'ils étaient pour l'Allemagne et contre la France ; Papon, c'est plus compliqué ! » « Papon est coupable, dit l'un, mais ce n'est pas entièrement de sa faute. » « Il a choisi son camp », rétorque sa voisine. « Il doit avoir des circonstances atténuantes, car il avait le couteau sur la gorge », explique une lycéenne. Une autre avertit : « Il faut le condamner au vu des documents dont on dispose aujourd'hui, mais peut-être que l'on

va découvrir plus tard des documents prouvant son innocence. De toute manière, le peuple l'a déjà condamné. » « Il est coupable, même s'il n'était pas tout seul à faire cela et que nous ne savons pas ce que nous aurions fait dans cette situation », conclut un garçon.

Beaucoup sont choqués de la lenteur de la justice et du fait que le procès arrive si tard. « Déjà que Papon a dépassé l'âge normal », dit l'un. « Si cela continue, on va juger Napoléon », ajoute une autre. Qui a essayé de freiner la procédure ? La réponse fuse de tous les côtés de la classe : « C'est Mitterrand ! ». « Pourquoi ? », demande Alain Pallas. « Il avait un ami qui était ami de Papon ». « Il était à Vichy ! »

Pensent-ils qu'on peut cacher autant de choses aujourd'hui qu'hier ?

« Bien sûr ! » répondent la plupart des élèves. Des exemples ? « La vache folle », précise une lycéenne, qui s'attire cette remarque de sa voisine : « Tu ne vas quand même pas comparer avec la guerre ! » Une autre parle de l'assassinat de Yann Piat. En veulent-ils à leurs parents, leurs grands-parents, leurs familles d'avoir laissé accomplir le massacre des juifs ? Le « non » est unanime. En revanche, beaucoup pensent que le Front national - « les responsables, pas ceux qui votent » - a la « même mentalité » que les nazis. « Quand il a pris le pouvoir, explique un garçon, Hitler n'a pas dit : "Je vais déporter les juifs", il a dit : "C'est la crise, je vais donner du boulot à tout le monde." »

José-Alain Fralon

Les accidents mortels dus à l'alcool sont en forte hausse à Paris

Soixante-dix personnes ont été victimes de la circulation automobile depuis le début de l'année dans la capitale. Les voitures sont les premières touchées. Mais le nombre de conducteurs de motos concernés est en nette augmentation

Les statistiques officielles montrent une forte augmentation du nombre d'accidents mortels à Paris depuis le début de l'année : soixante-dix personnes ont trouvé la mort. Pour la moitié d'entre elles, l'un des protagonistes de

l'accident avait une alcoolémie supérieure au taux légal. Les conducteurs de voitures particulières sont les premiers concernés. Mais les motards sont de plus en plus fréquemment impliqués. Le changement de la réglementation,

avec la suppression d'un permis spécifique pour la conduite des 125 cm³, « a sans doute attiré une nouvelle clientèle vers ce type de déplacement », estime-t-on au bureau central des accidents de la préfecture de

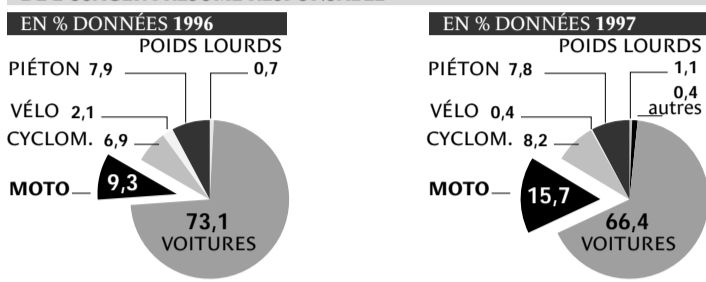
police de Paris. Les contrôles d'alcoolémie sur les sites les plus sensibles ont été renforcés. Ainsi, pour les huit premiers mois de l'année, 12 505 dépistages ont été pratiqués, contre 8 610 pour l'ensemble de 1996.

Un procès pour une inversion d'embryon contre le CHU de Clermont-Ferrand

UNE FEMME de trente-sept ans a réclamé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mardi 21 octobre, 800 000 francs de dommages et intérêts au centre hospitalier universitaire (CHU) de la ville, à qui elle reproche de s'être trompé d'embryon lors d'une fécondation in vitro. La plaignante avait décidé, en 1995, de recourir à cette technique dans les services de l'unité de procréation médicalement assistée du CHU de Clermont-Ferrand. Alors que, selon elle, l'implantation avait réussi, l'équipe médicale l'avait convoquée pour lui faire part d'un risque d'inversion entre l'embryon qui lui avait été implanté et celui destiné à une autre femme. Dans le doute, elle a finalement avorté. Les médecins reconnaissent ne pas s'être opposés à l'avortement mais réfutent avoir fait pression pour la convaincre d'interrompre sa grossesse. Le commissaire du gouvernement a demandé au tribunal de condamner le CHU à 30 000 francs de dommages et intérêts. Le jugement a été mis en délibéré.

De plus en plus de deux-roues motorisés impliqués

RÉPARTITION DES ACCIDENTS À PARIS SELON LA CATÉGORIE DE L'USAGER PRÉSUMÉ RESPONSABLE



Source : Bureau central des accidents. Sur les neuf premiers mois de 1997, les motos ont été à l'origine de 15,7 % des accidents comptabilisés, contre 9,3 % sur la même période de 1996. Vingt-huit motards et cyclomotoristes ont été tués (seize en 1996). Treize étaient impliqués dans des accidents dus à l'alcool.

SUR les soixante-dix personnes qui ont trouvé la mort sur les routes parisiennes depuis le début de l'année, trente-deux étaient impliquées dans un accident où l'un au moins des protagonistes avait une alcoolémie supérieure au taux légal de 0,5 gramme, soit un pourcentage de 45,7 %. Ce chiffre, fourni par le service statistique du bureau central des accidents (BCA), montre une forte augmentation comparé à la même période de 1996, où dix morts avaient été comptabilisés sur un total de cinquante-huit, soit 17,2 %.

Les véhicules légers, essentiellement les voitures particulières, sont les premiers concernés, puisque quatorze automobilistes sont décédés dans ce type d'accidents en 1997, contre deux en 1996. « Les chiffres étaient particulièrement bas pour cette catégorie d'usagers en 1996, grâce aux effets positifs d'une campagne de sensibilisation et d'information à destination des automobilistes », relative le commissaire Bernard Bouzon, responsable du BCA. Le nombre de piétons tués lors d'un accident provoqué par l'alcool est lui en légère baisse : quatre morts en 1997, contre six en 1996. En revanche, le « score » des deux-roues, singulièrement les motos et les cyclomoteurs, a surpris. Cette catégorie a connu une augmentation sensiblement identique à celle des véhicules légers : treize morts en 1997 contre deux en 1996.

Ces premiers chiffres devront être confirmés et il va donc falloir attendre encore quelques mois avant d'en faire une analyse fine, mais dé-

jà M. Bouzon avance une explication liée au développement des ventes de deux-roues. « La suppression du permis pour les 125 a sans doute attiré une nouvelle clientèle vers ce type de déplacement, plus souple, plus rapide dans les embouteillages », estime-t-il. Ces nouveaux usagers, que les spécialistes appellent « motards-costards », sont principalement des jeunes cadres qui vivent en banlieue et travaillent à Paris. Pas forcément aguerris à la conduite d'un deux-roues motorisé, ils prennent parfois des risques inconsidérés qui les amènent à la faute.

L'augmentation importante du nombre d'accidents impliquant un deux-roues seul - c'est-à-dire sans collision avec un autre véhicule - confirme cette hypothèse : 319 acci-

dents en 1996, 414 en 1997. Près de 10 % de ces accidents ont concerné des conducteurs dont l'alcoolémie était supérieure à la norme légale, contre moins de 6 % en 1996. « Après les heures de travail, on peut avoir envie de sortir au spectacle, puis de prendre un verre ou deux avant de rentrer à son domicile, mais le retour

est, quoi qu'on en pense, moins facile en deux-roues qu'en voiture, notamment de nuit », précise Bernard Bouzon. L'essentiel des accidents, tous véhicules confondus, se produit d'ailleurs de 17 heures à 6 heures du matin, avec une pointe aux alentours de minuit.

DES « RISQUES RÉDUITS »

A contrario, et malgré une augmentation sensible ces dernières années du parc parisien, le nombre d'accidents impliquant un vélo dont « l'utilisateur est présumé responsable » est en baisse : six accidents en 1996, un en 1997. « Le développement des pistes cyclables a permis de réduire les risques, confirme M. Bouzon, mais il faut rester vigilants, car nombre de cyclistes ont encore tendance à ne pas respecter les règles et n'empruntent pas toujours les voies qui leurs sont réservées. »

Un autre indicateur, relevé dans les statistiques du BCA, permet de préciser le rôle de l'alcool dans la survenue d'un accident. Dans la liste des « infractions principales du présumé responsable », la « conduite en état d'ivresse manifeste » reste

largement en tête. Elle est en cause dans 87,3 % des cas, contre 70 % en 1996, loin devant la « traversée d'une chaussée à moins de 50 mètres d'un passage piéton » (7,1 % des cas) ou la « vitesse excessive en raison des circonstances » (1,5 %). Surtout, la part des usagers de motos ou de cyclos a doublé en 1997 (60 infractions de conduite en état d'ivresse relevées contre 29 en 1996). Les autres catégories d'usagers restent stables.

Pour tenter d'inverser une tendance largement négative depuis le début de l'année, le préfet de police de Paris a renforcé les contrôles d'alcoolémie sur les sites les plus sensibles. Ainsi, pour les huit premiers mois de l'année, 12 505 dépistages ont été pratiqués (310 se sont révélés positifs), contre 8 610 pour l'ensemble de 1996 (225 positifs). « Lors des contrôles nocturnes, que nous effectuons trois fois par semaine dans la capitale, nous faisons passer un test d'alcoolémie à environ deux cents personnes et, en moyenne, une douzaine sont positifs », confirme le commissaire Bouzon.

Acacio Pereira

A Plabennec, l'école Diwan, en panne de locaux, se bagarre contre la mairie

PLABENNEC

de notre correspondant régionale. Depuis la rentrée scolaire, les enfants, sauf ceux de maternelle, jouent les nomades. A Plabennec,

REPORTAGE

Dans ce bourg, l'enseignement du breton est l'apanage du privé

ils ont successivement suivi les cours dans la salle des mariages, différents locaux municipaux, une tente plantée dans la cour du centre de loisirs. Aux premiers froids, ils ont fini par se replier dans une grange-garage. Tableau noir, exercices, chansons et récréations : le rythme de la classe ressemble à celui de n'importe quelle primaire. A cela près que tout s'y passe en breton, même les disputes autour d'un ballon de foot.

Voilà des semaines que dure le conflit. L'association Diwan - le « germe » en breton - réclame des locaux publics pour y installer une école bilingue, quitte à verser un loyer raisonnable. Le conseil municipal de Plabennec, un bourg du Finistère de 7 000 habitants, refuse. L'impasse est totale. Les parents, eux, continuent de narguer le maire, Louis Coz (RPR), en médiatisant leurs « 24 enfants SDF » et en organisant des fêtes de soutien, comme lors du dimanche 19 octobre. Légalement, la municipalité n'est pas obligée de céder. En 1994, criblée de dettes, Diwan a dû signer un contrat d'association avec l'Etat, qui la renvoie au même statut que les établissements privés catholiques. Or l'association, qui dispense un enseignement laïc et gratuit, se voudrait service public. Elle vient d'entamer une campagne sur ce thème auprès des élus.

Les bretonnants reconnaissent avoir souvent pratiqué la politique du fait accompli, en ouvrant des écoles dans des locaux précaires et en forçant quelque peu la main des élus. La tactique a plutôt bien réussi, en particulier dans le Finistère, où l'implantation de Diwan est fortement soutenue par le conseil général. Mais, « en vingt ans d'existence, c'est la première fois que le conflit atteint ce point de blocage »,

note André Lavanant, président du mouvement. Du coup, tout le monde observe avec inquiétude le bras de fer de Plabennec. Car l'Etat pourrait décider de rentrer dans la danse.

Que les préfets se penchent avec trop de zèle sur ses subventions tomberaient mal pour Diwan, alors que cette structure est confrontée à une crise de croissance. En Bretagne et Loire-Atlantique, elle compte vingt-sept écoles maternelles et primaires, un collège, et s'appête à ouvrir un lycée à Carhaix-Plouguer. A la rentrée, elle a accueilli 1 750 élèves, 17 % de plus qu'en 1996-97.

« SANS COLLÈGE PUBLIC »

A Plabennec, l'apprentissage du breton a gagné du terrain. Seulement, c'est l'enseignement privé catholique qui s'est saisi de ce créneau-là. Il propose des classes bilingues dans le bâtiment de l'école Sainte-Anne, qui accueille deux fois plus d'enfants que le primaire laïc. Son collège est sans concurrence. Les parents de Diwan s'en étonnent d'ailleurs : « Plabennec est le seul chef-lieu de canton du Finistère sans collège public ! » Sachant que Louis Coz est aussi un puissant président de commission au conseil général, il y a là de quoi s'interroger. « Je pense que la loi n'est pas bonne puisqu'elle ne permet pas d'aider beaucoup le privé, mais je suis légaliste. En outre, je n'ai pas de locaux disponibles pour Diwan », tranche cet ancien directeur d'une maison familiale. Quant à la « cause du breton », elle le laisse sceptique. « Ce n'est pas la langue qui demeurera, mais la culture. Or nous avons déjà un bagad, un cercle de danse... », estime-t-il.

La majorité des habitants de Plabennec évite de prendre parti. A la sortie de la messe, les plus anciens administrés parlent naturellement leur langue maternelle. Mais, compte tenu du traumatisme que fut, dans leur enfance, l'apprentissage obligatoire du français, l'idée d'infliger le breton aux nouvelles générations passe parfois très mal. Les petits de la section maternelle Diwan semblent cependant s'en accommoder, passant d'une langue à l'autre selon les moments.

Martine Valo

Le prix des communications internationales baisse.

Plus le monde est petit, plus vous pouvez voir grand!

Les Solutions Entreprises France Télécom

Une minute de conversation Paris / New York pour 1,87 FHT*

* Soit 2,25 F TTC au 1.10.97, prix d'une communication en tarif normal, au départ de la métropole, au delà du crédit temps. Pour toute information complémentaire, appelez le N° Vert 0 800 812 800

• Nous allons vous faire aimer l'an 2000. France Telecom

La « ville périphérique » pourrait devenir le chantier du prochain siècle

Après trente ans de laisser-aller, la prise de conscience de la dégradation des entrées de ville s'accélère, comme en témoigne la tenue des premières assises nationales sur le sujet à Amiens. Le chaos qui prévaut actuellement concourt à l'exclusion des faubourgs et des banlieues

« Y A-T-IL UNE FATALITÉ à ce que les entrées de ville soient ce qu'elles sont ? », se demandait, faussement interrogateur, Jean-Claude Gallety, chef du département d'urbanisme du Certu, lors des premières assises nationales des entrées de ville, qui se sont déroulées en septembre dernier à Amiens. Pour l'orateur, la réponse était évidemment non.

Et de rappeler que, « s'il y a opposition entre la ville-chaos du passé et la ville émergente » actuelle, « le faubourg - originellement hors de la ville, comme son nom l'indique -, qui a été intégré, qui est devenu quartier à part entière, doit être cette cité émergente », l'objet de soins concertés, pour un développement harmonieux et intégré des zones périurbaines.

Avec le développement commercial et industriel, la croissance démographique et les progrès de l'automobile, les limites de la ville ont éclaté. Ses entrées - « passage bien délimité entre le paysage rural et le paysage urbain », souligne le sénateur du Calvados et président du comité national des entrées de ville Ambroise Dupont (RI) - disparaissent alors dans un anarchique décor d'habitations et de bâtiments commerciaux, où la route règne en maîtresse, flanquée d'une floraison d'enseignes criardes.

UN CONSTAT AFFLIGEANT

Un constat affligeant et décrié : pollution visuelle, laideur et banalité des lieux. Bien peu de villes et même de gros villages ont échappé à ce phénomène, dont les premiers symptômes remontent au début des années 60. Comme le rappelle André Lauer, directeur du Certu, ces années-là ont été « marquées par un très fort mouvement collectif de planification. Une démarche qui devait apporter des améliorations considérables dans la

vie urbaine et dont l'un des modèles sous-jacents était celui de la ville latine modernisée avec son animation, sa convivialité, ses services... »

Les résultats furent tout autres. « Au rêve de la ville dense s'est substitué, dit-il, le phénomène de la périurbanisation avec l'étalement urbain et la création de "zones industrielles", qui se révèlent, aujourd'hui, inadéquates à l'environnement que recherchent les industriels. »

Le désordre actuel qui caractérise les entrées de ville incite à une réflexion concertée pour une action pluridisciplinaire avec les différents acteurs impliqués dans

leur développement : l'Etat, les collectivités locales, le monde politique, les représentants économiques et ceux de la population. Une évolution des mentalités, qui va dans le sens de cette concertation, est perceptible ces dernières années. Les moyens d'agir existent. Contrairement à ce qu'on croit généralement, la débauche de panneaux publicitaires, souvent à la limite du bon goût, n'est pas un problème en soi, puisque les maires ont toute licence pour en réglementer le nombre et la surface.

Les entrées de ville existantes n'ont pas fait l'objet d'une mesure

législative. Il existe néanmoins depuis peu un texte de loi pour les zones d'urbanisation future. En effet, une partie des propositions contenues dans le rapport de 1994 du sénateur Ambroise Dupont, concernant l'urbanisation des abords des infrastructures routières des entrées de ville, a été reprise dans l'article 52 de la loi sur le renforcement de la protection de l'environnement du 5 février 1995, devenu l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme.

Cependant, l'amendement Dupont ne s'applique qu'aux espaces actuellement non urbanisés. Il estime lui-même qu'« il s'agit d'un

premier pas qui laisse dans l'ombre le problème de la requalification des entrées de ville déjà constituées. Son objectif n'est pas de geler la construction, mais d'inciter les décideurs à conduire des réflexions préalable et à mettre en œuvre des mesures concrètes sur la base d'un projet urbain de qualité ». Les entrées de ville anarchiques sont le résultat d'une monoculture et leur désordre répond à des centres urbains sans âme, dit-il encore en substance.

Aussi faut-il se poser une question fondamentale : à quoi doivent-elles servir ? Pour le président du comité national des en-

trées de ville, « le chantier de l'an 2000 doit être la ville périphérique », conçue non pas uniquement pour des intérêts commerciaux mais aussi pour ceux qui l'habitent ou qui la traversent.

MILIEUX DÉGRADÉS

Car les entrées de ville, avatars des anciens faubourgs intégrés à la cité, ne sont pas seulement des passages ou des endroits réservés à l'automobile et aux grandes surfaces commerciales. Un pourcentage non négligeable de la population réside, plutôt mal que bien, dans ces milieux largement dégradés.

Certes, le mal-être, la mal-vie sont aussi anciens que la ville elle-même. Certes, le faubourg a de tout temps été un lieu d'exclusion. Mais on admet désormais qu'il ne doit plus être coupé du reste de l'agglomération. « Les pouvoirs publics pensent trop encore en termes de zones commerciales. Or la reconquête de la ville doit induire une formule d'intégration, sorte de mixage habitat/commerces », estime Gérard Charlet, directeur de projet au groupe Caisse des dépôts.

Pour Michelle Garhann, vice-présidente de l'association havoisaise Traité d'union, « il faut sortir de la problématique des bons et des méchants : les bons dans le centre-ville, les méchants dans les banlieues ». D'autant, souligne-t-elle, que « si les centres commerciaux, en périphérie, ont focalisé la violence, les lieux criminogènes y ont été créés, bien involontairement, par les urbanistes ».

La revalorisation de ces quartiers s'inscrit donc en corollaire avec celle des entrées de ville. En recherchant à concilier développement économique et qualité de l'environnement.

A. H.

Ali Habib

Une directive paysagère pour protéger la vue sur la cathédrale de Chartres

CHARTRES

de notre envoyé spécial

Chartres et sa cathédrale. Inscrit à l'inventaire du patrimoine mondial de l'Unesco, l'édifice religieux draine des centaines de milliers de touristes par an. Mais ce joyau de l'art gothique est inséparable de la cité qui s'est bâtie autour de lui et dont les rues pittoresques dévalent la butte jusqu'aux berges de l'Eure, une coulée verte revalorisée avec ses lavoirs et maisons anciennes.

Si Notre-Dame de Chartres est mondialement connue, les vieux quartiers et leurs nombreux édifices historiques valent, eux aussi, le détour. Pour continuer à « engranger » la manne touristique, la capitale de la Beauce se doit donc d'être très attentive à la qualité de son environnement, non seulement de proximité mais aussi lointain. Que l'on arrive par la route ou par le train, les deux flèches, puis le corps de l'édifice se voient, en effet, de très loin, comme posés à l'horizon.

La plaine beauceronne et les communes qui forment le pays chartrain peuvent aider à la sauvegarde de ce site prestigieux. Une directive « de protection et de mise en valeur des paysages », destinée à protéger les vues sur la cathédrale et concernant quarante-neuf communes, a été prescrite par le ministère de l'environnement, le 26 mai 1997.

La directive paysagère - rendue possible par la loi de janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, qui donne à l'Etat la possibilité d'intervenir -, vient relancer, opportunément, plusieurs initiatives engagées, sans résultat probant, en 1963 et à partir de 1983. Après la côte de Meuse et les Alpilles, le site de la cathédrale de Chartres est le troisième à faire l'objet d'une telle procédure.

Elus locaux, représentants du monde économique et population seront approchés, secteur par secteur, dans une phase de concertation qui durera jusqu'au second semestre de 1998. Le projet de directive sera ensuite soumis au Conseil d'Etat pour approbation par décret, dans le courant de l'année 1999.

« INVENTER DES TRAJETS DE DÉCOUVERTES »

Pour l'agence paysagiste TER et l'architecte Jean-Paul Porchon, auteurs des études préliminaires, « il faut redécouvrir la cathédrale à partir de vues diverses, dont quatre-vingts ont été répertoriées dans un rayon de quinze à dix-sept kilomètres ; il faut inventer des trajets de découvertes et une scénographie d'approche de la ville qui respectent les contrastes d'un relief très doux entre plaine et vallons ». « Il y aurait un risque de voir banaliser le territoire par une

extension urbaine continue et dense, ou au contraire diffuse dans les zones rurales », affirme encore Jean-Paul Porchon.

La directive paysagère est un instrument qui permettra, selon Hervé Augier, adjoint au bureau d'urbanisme de la ville de Chartres, « de gérer les urbanisations futures de la cité », ce qui induit « une prise en compte de la vue sur la cathédrale et des entrées de ville ». L'axe d'arrivée par Paris, avec vue frontale sur l'édifice religieux, a été bien mis en valeur par la municipalité (gazon et absence de panneaux publicitaires). La rocade sud, pour sa part, constitue « une limite franche autour de la ville et un boulevard urbain arboré, grâce à une démarche personnalisée ».

Mais les autres entrées de Chartres, par Barjouville, Luisant ou Le Coudray, par exemple, « sans être des cas réellement critiques », possèdent des zones enlaidies par une urbanisation chaotique commerciale ou privée. La mairie de Chartres le déplore mais n'y peut rien : le district comporte sept communes, chacune maîtresse sur son propre territoire. La directive paysagère et les concertations qu'elle implique pourraient donc permettre, peut-être, de remédier à ces situations.

Narbonne : la statue, le maire et la médiathèque

NARBONNE

de notre correspondant

De Léon Blum, qui fut son député, à Laurent Fabius, qui envisage d'y acquérir une résidence secondaire, Narbonne a toujours cultivé les personnalités socialistes. Mais dans le panthéon imaginaire local, c'est sans conteste Ernest Ferroul, député guesdiste, maire de Narbonne de 1891 à 1921, médecin des pauvres et chantre de la révolte du Midi viticole en 1907, qui tient la première place.

Ferroul forme avec Hubert Mouly, l'actuel premier magistrat dont la politique est franchement ancrée à droite et qui est réélu sans discontinuer depuis 1974, une sorte de couple improbable : le buste du premier trône dans le bureau du second depuis toujours, comme un label d'indépendance d'esprit.

M. Mouly aime à rappeler que son lointain prédécesseur, « élu socialiste, bien sûr, est devenu au fil de ses mandats le maire de tous, quitte à être pris entre la droite radicale et les socialistes devenus communistes ». L'actuel maire ne procède d'ailleurs pas autrement avec la droite traditionnelle du département de l'Aude en s'intercalant régulièrement entre les appareils RPR et UDF.

« ON N'IMAGINE PAS BELFORT SANS SON LION »

Mais la cohabitation des symboles peut parfois se révéler conflictuelle. Le 9 septembre, quelques jours après avoir battu le record de longévité d'Ernest Ferroul à la tête de la ville, Hubert Mouly a annoncé aux élus de l'opposition de gauche de son conseil municipal, lors d'une réunion privée, que le projet de construction d'une médiathèque allait rendre nécessaire le déplacement d'une statue. Et pas n'importe laquelle. Celle justement d'Ernest Ferroul, édiflée en 1923 et payée par une vaste souscription regroupant cent communes et un millier de particuliers de tout le Midi viticole, désireux d'honorer le héros de 1907.

Le monument en lui-même est une sorte de condensé de la statuaire épique chère au tournant du siècle. L'ancien maire y est représenté en pied, la barbe jaressienne, le doigt pointé sur l'horizon à atteindre. Un obélisque se dresse derrière lui, tandis qu'à ses pieds un bas-relief est censé représenter le peuple autour de lui rassemblé. « Il incarne la synthèse des revendications socialistes, viticoles et occitanes », s'insurge Rémi Pech, universitaire toulousain originaire de Narbonne, qui a pris la tête d'une rébellion d'intellectuels et de leaders de la viticulture méridionale contre le projet de déplacement de la statue.

Maurice Agulhon, professeur au Collège de France, lui a emboîté le pas : « On n'imagine pas Belfort sans son lion ou Orléans sans Jeanne d'Arc », écrit-il. Et chacun d'évoquer un fâcheux précédent : l'enlèvement de ce symbole par les autorités de Vichy en 1942, pour en récupérer les trois cent soixante-seize kilos de bronze.

« Tout cela ressemble un peu à une opération "ôte-toi de là que je m'y mette" », renchérit Jean-Marcel Bichat, président du groupe socialiste au conseil municipal, qui met l'accent sur le fait que le monument de Ferroul sert de lieu de rassemblement lors d'événements importants pour la gauche comme, la mort de François Mitterrand ou la venue de Lionel Jospin, en mai 1996, à l'occasion du 60^e anniversaire du Front populaire.

« Il s'agit seulement de déplacer la statue de quelques mètres », se défend M. Mouly, préférant parler de la future médiathèque qui s'étendra sur 4 000 mètres carrés et « fera entrer Narbonne dans le troisième millénaire ». Peine perdue pour le maire : alors que la polémique semblait s'es-souffler, un « comité Ferroul » s'est constitué pour « expliquer à la population l'importance de ce monument ».

Laurent Rouquette

Port-Saint-Louis-du-Rhône, condamné puis sauvé des eaux

PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE (Bouches-du-Rhône)

de notre correspondant régional

Voyez le Rhône au moment sublime où il se répand dans la mer, autour de son delta : son eau limoneuse va créer une sorte de lac d'eau presque douce, dans la Méditerranée salée. Moules, tellines et poissons vont y grouiller. Quelques pêcheurs viendront bien sûr, de Martigues ou de Fos, poser leur filets sur les langues de sable, entre étangs, lande et tamaris. Après les pêcheurs, et avec un canal, vinrent marins, dockers et ouvriers. Dans les années 70, tout s'effondra, jusqu'aux scieries, qui filèrent vers Sète. Port-Saint-Louis redevint un bout du monde alanguis, friche industrielle mélancolique sur paysage camarguais.

Et voilà que, en août 1996, le préfet Hubert Blanc, alerté par la direction départementale de l'équipement (DDE), annonça aux Port-Saint-Louisiens que leur ville était inondable à 80 % en cas de crue du Rhône équivalente à la crue centennale de 1856 - et donc inconstructible pour l'essentiel de sa superficie. La carte départementale des zones à risque, obligatoire depuis les catastrophes de Nîmes et Vaison-la-Romaine, montrait leur ville sous la forme d'une immense tache bleue.

Le maire (sans étiquette) Philippe Caizergues, qui avait ravi la mairie après un long règne communiste, voulait relancer sa ville : en créant

ZAC et ports ou en favorisant un projet de reconstruction immobilière le long des quais déserts. Il vit dans cette décision un arrêt de mort. Il lui fallait tracer un nouveau plan d'occupation des sols (POS). En attendant, tous les permis de construire étaient bloqués.

L'affaire se cristallisait autour d'un projet de lotissement de soixante-dix habitations, condamné par les études de la DDE. En octobre 1996, le conseil municipal unanime adopta un « vœu (...) pour le maintien du développement et de l'urbanisation » de la ville. Une pétition circula, qui affirmait que « depuis son origine, même aux endroits les moins aménagés, le Rhône n'avait jamais envahi la ville ». Pour la raison que « tout surplus d'eau s'évacue forcément vers la Méditerranée ».

DE NOUVELLES ÉTUDES

En novembre 1996, de nouvelles études furent décidées, essentiellement financées par le Port autonome de Marseille (PAM) - plus grand propriétaire foncier de la ville et l'un de ses partenaires principaux -, afin de modéliser plus finement les effets d'une crue sur la sorte de tôle ondulée qu'est le territoire de Port-Saint-Louis. Car les premières études avaient seulement imaginé le niveau d'élévation des eaux, pointé les crêtes où elles franchiraient les digues - même remises en état -, cartographié les endroits où le niveau des eaux dépasserait un mètre et ceux où leur vitesse serait de plus de 0,50 mètre/

seconde : c'est selon ce critère qu'on déclare une zone inconstructible.

Le miracle a été proclamé cet été : selon les nouveaux examens, en prenant en compte le détail du terrain, et surtout le fait que l'eau se déverserait bien vers la mer, l'essentiel de la commune reste constructible. Des modèles mathématiques sophistiqués ont intégré le fait que la surface de la crue ne serait pas horizontale, mais en pente, et épargnerait donc l'essentiel de cette ville marine. L'ensemble des parcelles est désormais répertorié. Mais en attendant, et sur demande, la DDE et la mairie sont en mesure de dire si le terrain risque l'inondation ou s'il nécessite des aménagements. Le registre des permis de construire est donc ouvert.

Rassuré, le maire déclarait quand même qu'on aurait pu d'emblée y regarder d'un peu plus près, imaginer des concertations avec les responsables communaux afin que la ville ne se trouve pas « dans la situation de faire preuve de son innocence ». Tandis que le responsable de la DDE rappelait mezzo voce que la prudence en ces matières était de mise. Les deux se rejoignaient pour rappeler les précautions - publiques et privées -, malgré tout nécessaires à toute construction en présence d'un fleuve décidément indomptable. Mais Port-Saint-Louis-du-Rhône, condamné en août 1996, était déclaré sauvé des eaux, un an plus tard.

Michel Samson

CULTURE
Publicités
EN
RÉGIONS

Exposition
Ferran GARCIA SEVILLA
Antonio SAURA
Salvador SORIA
Trois temps - Trois aspects de la peinture espagnole contemporaine
14 octobre - 31 décembre 1997
Espace 13 - Galerie d'Art
du Conseil Général des Bouches-du-Rhône
21, cours Mirabeau
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 93 03 67

CONSEIL GÉNÉRAL
BOUCHES-DU-RHÔNE

villa gillet
"hors les murs" à l'IUFM,
4, rue Chazière - 69004 LYON
"Deux écrivains algériens en exil"
Conférences de
Mohamed Magani
et **Aïssa Khelladi**
mardi 28 octobre à 19h30
Entrée libre - Réservation au
04.78.27.02.48

Renseig. publicité :
01.42.17.39.43

DROUOT RICHELIEU
9, RUE DROUOT, 75009 PARIS
Tél. 01-48-00-20-20 - Téléc : DROUOT 642 260
Informations téléphoniques au : 01-48-00-20-17
ou sur Minitel, 36-17 Drouot
Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Sauf indications particulières, les expositions auront lieu
la veille des ventes, de 11 h à 18 h. *Exposition le matin de la vente.
Régisseur O.S.P., 136, avenue Charles de Gaulle,
92523 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX. 01-46-40-26-09.
MARDI 28 OCTOBRE
S.12- et MERCREDI 29 : Grands vins et alcools. Mes LOUDMER
Mes LOUDMER, 7, rue Rossini (75009) 01.44.79.50.50

Bernadette Lafont, la fiancée du cinéma

L'ex-égérie de la Nouvelle vague revient sur ses quarante ans de cinéma dans un livre, « Le Roman de ma vie ». Elle propose aussi aux cinéphiles parisiens son « Tour du monde en 80 films »

DE sa cage près de la fenêtre ombragée par le lierre, le mainate s'exclame d'un ricanement qui n'en finit pas. « Voilà la réponse d'Albert, elle est parfaite », sourit Bernadette Lafont. A peine avait-on eu le temps de demander : « Vous considérez-vous comme l'égérie de la nouvelle vague, ainsi que l'écrivent les historiens du cinéma ? » Le bel oiseau venu de Sumatra partage avec sa maîtresse le sens de la dérision.

Dans son appartement du Marais, à Paris, où abondent tableaux et sculptures, et qui fleurit bon les herbes de Provence, Bernadette Lafont apportait les dernières corrections à son livre, *Le Roman de ma vie*, qu'elle publie le 24 octobre chez Flammarion pour ses quarante ans de cinéma. Pour écrire ces pages « entremêlant le fil des rencontres et celui des réalisations », elle a travaillé « en osmose, pendant des mois » avec une amie romancière, Evane Hanska, et un cinéphile, Philippe Aymeri.

Le 28 octobre, la dernière salle d'essai indépendante de Paris, l'Accatone, dirigée par l'écrivain Kazik Hentchel, va lui donner carte blanche pour un mois. Elle y propose « Un tour du monde en 80 films », dont une trentaine de ses propres œuvres. Au restaurant de l'Accatone, on dégustera la daube provençale et l'aïoli de morue, dont elle fournira les recettes en fine cuisinière. Dans la galerie attenante, seront accrochées des toiles du peintre Pierre de Chevilly, son compagnon depuis dix ans. Bernadette Lafont est une amoureuse des arts plastiques, « et des plasticiens. Comme me le confirmait mon amie Arletty avec qui je partageais ce goût, il existe un lien très particulier entre un peintre et une comédienne. Comment dire ? Le regard, l'image... »

Paul, douze ans, rentre de l'école chez sa grand-mère, salué par un trémolo d'Albert. M^{me} Lafont, qui attend avec impatience la naissance d'un quatrième petit-enfant pour Noël, se lève chaque matin à 7 heures « pour préparer les petits » qu'elle héberge, puisque leur mère Elisabeth s'initie à l'art du tailleur de pierre à Chartres. « Je fais tout à l'envers. J'ai vécu la première dent de Paul, ses premiers pas, alors que je n'avais pas eu le temps de vivre ceux de mes propres enfants, élevés par ma mère dans les Cévennes. »

Mariée « pour faire plaisir à mes parents » à un sculpteur hongrois et rebelle, « je pondis trois enfants comme une poule pond des œufs ». Elisabeth est née en 1960, David en 1961 et Pauline en 1963, à la campagne, où s'étaient isolés Bernadette et son mari. « Au bout de quatre ans, je m'ennuyais vraiment. Alors, j'ai quitté la maison pour revenir au cinéma, qui est ma seule fidélité dans l'existence. »

Plus tard, bien plus tard, en 1988, il y eut la chute mortelle, dans les Cévennes, de Pauline dont le corps fut découvert après trois mois de recherche angoissée et pourrie par les poursuites de paparazzi. « On n'est plus pareil après une telle épreuve. » En choisissant d'assurer ses spectacles prévus, Bernadette Lafont avait, à l'époque des faits, affronté les pires ragots. En solide Cévenole.

Ses parents protestants, d'origine cathare dit-on, étaient installés à St-Génies-de-Malgoirès (Gard) : « Prononcez Malgoirèsse » précise la voix chaude et métallique comme un chant de cigale. Ils désespéraient d'avoir un enfant et avaient fini par se rendre à Lourdes. Quelques mois après ce pèlerinage, une petite fille naquit, appelée « Bernadette, le prénom de sainte Soubirous ». Le père, pharmacien, préparait des décoctions prisées des villageois dans son arrière-boutique, et la mère régnait sur le foyer.

FILLE unique, Bernadette obtint d'étudier la danse au ballet de l'Opéra de Nîmes, où ses parents étaient venus s'installer pour son entrée au collège. « Le cinéma, c'était mon école buissonnière. » Avec son père, chaque dimanche, elle se rendait à la séance où on projetait aussi bien *Nous irons à Paris* avec l'orchestre de Ray Ventura, *Los Olvidados* de Buñuel, *Orphée de Cocteau* ou un mélo américain des années 50. « Heureusement, à cette époque, les clivages n'existaient pas entre cinéma d'essai et le reste », se souvient aujourd'hui l'actrice, qu'irrite toute tentative de ghetto, « qu'il soit homosexuel ou autre ».

« Ce sont les rencontres qui font ma vie. Les films sont un prétexte pour accrocher la vie. » La première fut celle, dans les rues de Nîmes et par hasard, d'un comédien beau et ténébreux arrivé de Paris en Samson rouge décapotable, Gérard Blain, qui devint son premier mari. Et le premier film fut, durant l'été 57, *Les Mistons*, avec lequel débuta François Truffaut et où elle eut pour partenaire Gérard Blain.

Depuis sa tendre enfance, la jeune Bernadette rêvait de faire du cinéma, s'entraînant devant son miroir au milieu des photos de *Paris-Match*. « Je suis arrivée devant la caméra sans aucun problème, heureuse d'être là, complètement offerte à l'objectif, ça se sentait. Comme je les inspirais, ces gens merveilleux écrivaient pour moi. Pour eux, j'étais nature, un genre Silvana Mangano, des filles comme le néoréalisme italien les montrait, assez brutes, qui ont des poils sous les bras. Un personnage amoral, qui se trimballe, insolent, et qui rompt avec le jeu figé des actrices d'alors, du style Martine Carol. Une sorte de fille fatale qui sème la désolation, avec une sorte de "barjerie". » Pourtant, Pourtant, la Bernadette d'alors, pas plus que celle d'aujourd'hui devenue grand-mère, « n'était en rien barjo, mais une jeune fille de



FRANÇOISE HUGUËRAPHO

province très coincée avec un accent d'aïoli. Je sautais dans l'aventure à pieds joints, ils fantasmaient sur moi. C'est la vie qui m'a faite. J'ai été formidablement servie parce que c'était du sur-mesure ».

Passée du joug d'un père à celui d'un mari, qui ne voulait pas que sa femme fasse du cinéma, la jeune actrice quitta Gérard avec qui elle venait de tourner *Le Beau Serge*, premier film et succès international d'un autre de la bande des *Cahiers du cinéma*, Claude Chabrol.

« Ces gens que l'on qualifia de nouvelle vague étaient d'abord des historiens du cinéma. Ils ont mis en avant le nom du metteur en scène, dont on ne parlait guère jusque-là. Toute la bande passait son temps dans les salles des boulevards ou des Champs-Élysées, notre Q. G. Les Mistons étaient, déjà, bourrés de saluts à Louis Lumière, à son Arroseur arrosé. Mais la nouvelle vague, qui n'est pas du tout aujourd'hui reléguée au musée, c'est avant tout une révolution technique. Parce qu'il y a eu une nouvelle caméra, et une pellicule plus sensible : on a pu filmer dehors. Comme on n'avait pas les moyens de se payer le studio... Depuis, Truffaut, Chabrol, et les autres ont été canonisés. Il n'y en a qu'un qui reste éternellement nouveau, c'est Godard, avec qui je n'ai jamais tourné. Il a une magie, comme un peintre, il n'y a plus d'anecdote, ni ce côté théâtre filmé. » Dans ces années d'avant 68, où la bande poursuivait son ascension vers le firma-

ment cinématographique, Bernadette avait choisi l'exil campagnard en famille. Quand elle revint, les agents l'avaient oubliée. « J'avais eu les fées sur moi. C'était le passé. Il me fallait retrouver la disponibilité devant la caméra, pour être à nouveau capable de jouer. Alors j'ai porté un autre drapeau, féministe, sans entrer pour autant dans aucune chapelle. J'ai provoqué une rencontre avec Belen, une femme écrivain qui s'avéra être la réalisatrice Nel-

« J'étais nature, un genre Silvana Mangano, des filles comme le néoréalisme italien les montrait, assez brutes, qui ont des poils sous les bras. Un personnage amoral, qui se trimballe, insolent, et qui rompt avec le jeu figé des actrices d'alors »

ly Kaplan. La Fiancée du pirate fut le succès de mon come-back. » Et quel succès ! Suit, en 1972, le chef-d'œuvre de Jean Eustache, *La Maman et la Putain*, où M^{me} Lafont surprit son monde en jouant la maman, et qui suscita la ferveur sur les campus américains.

Dans *Le Monde*, quelques années plus tard et à l'occasion d'une première rétrospective, l'écrivain Hervé Guibert, aujourd'hui disparu, honorait la

belle Bernadette Lafont avec passion. Le portrait n'a pas pris une ride. « Toujours un jeu entre le buste, le sourire et le coup de jambe qui donne un air d'improvisation excitante, de possibilité de catastrophe, comme si la couture venait de se fendre. Un peu chinoise par le maquillage, andalouse par la coiffure, gitane blanche, Bardot nègre, garce sublime, pépée de tous les diables, fée du bagout, enjouée de choc. Une « nature » décuplée,

On croirait voir la Bernadette surgissant en 1972 dans *Une belle fille comme moi*, sous l'œil de la caméra de François Truffaut. Une actrice, comme un tableau, c'est une affaire d'image. Voici une des conversations d'alors entre le réalisateur et Jean-Loup Dabadie, son coscénariste sur ce film, conservée en archive par Les films du Carrosse. Ces compères venaient de lire un roman drôle de la « Série

noire » d'Henry Farrel : *Such a Gorgeous Kid Like Me*, à l'écriture verte comme les propos d'un charretier. Truffaut : « A quelle actrice l'héroïne de ce livre vous fait-elle penser ? » Dabadie : « A chaque page, j'ai pensé à Bernadette Lafont ! » T. : « Eh bien, c'est ce que j'espérais vous entendre dire... Ne pensez-vous pas que Bernadette est une aristocrate ? » D. : « Si, Bernadette est une aristocrate et elle est en même temps l'actrice la plus bandante du cinéma français. » T. : « Affirmatif ! Même si on lui demandait d'être vulgaire, elle n'y arriverait pas. Elle peut tout dire, elle peut tout faire, elle a la classe d'un... » D. : « La classe d'un Michel Simon, hein ? » T. : « ... et d'un Charles Laughton : ce sont ses acteurs préférés. Dans le passé et le futur, on montrera Bernadette en silhouette marchant, courant, et le spectateur deviendra comme un enfant derrière la vitrine d'une pâtisserie, il mourra d'envie de la toucher... » D. : « ... et dans les scènes au présent, dans le parloir, vous la montrerez enfin en gros plan, comme une récompense... » T. : « Oui. Il nous faut trouver un mot-clé pour travailler à ce film, un mot qui nous inspirera à tous les stades de notre travail... » D. : « ... le mot : vitalité ? » T. : « Voilà ce que je cherchais. Tous les films sont des expériences. On va faire, avec l'aide de Bernadette Lafont, une expérience de vitalité. »

Dans l'appartement du Marais où l'héroïne découvre aujourd'hui avec émotion ces mots d'amis, dont un a disparu, Albert le mainate lance une vocalise digne de l'hommage rendu à sa maîtresse. Celle-ci, après la sortie du livre, envisage de reprendre le voyage, « qui va si bien avec mon métier ».

« Il a le rythme, ça dépote avec lui, comme hier avec Chabrol, Rivette, Ruiz ou Anne-Marie Miéville. Il va m'emmener là où il me envie me porte. Il a le jus ! » Quès aco ? « Le jus, c'est du nerf ! », selon elle. Plus précisément, c'est de la vitalité dans les dialogues, le montage et le jeu des acteurs, des personnages, qui ne se trimballent pas toujours avec des problèmes, de l'humour et une certaine forme de légèreté. « Le jus dépote également en musique », comme dans celle du groupe Kitchens, punky et cévenol, qu'elle vient de présenter sans tapage un soir d'octobre sur une jonque du quai de la Gare à Paris.

Ainsi Bernadette Lafont, comédienne vagabonde, se balance-t-elle comme dans la chanson de *La Fiancée du pirate*, entre cinéma et réalité, entre un tournage télé et une réunion de la commission d'avance sur recettes qui lui fait lire scénario sur scénario. La valise toujours prête au voyage. « C'est la vie d'une nomade, mais d'une nature pay-sanne, jamais contente, tout en faisant son petit bonhomme de chemin. »

Surtout, il y a le théâtre désormais objet de passion, pour elle qui eut « la chance de le découvrir avec le bel et jeune metteur en scène de La Comtesse sanglante, Pierre Roman, parti depuis, ensuite avec Copi et Roland Topor, amis disparus eux aussi ». Aujourd'hui, elle rêve de jouer une pièce de Bertrand Blier, dont l'actuel spectacle, *Les Côtelettes*, l'a « ravie ».

Danielle Rouard

La De Beers règne toujours sur le marché du diamant

« IL N'Y A aucune garantie que l'entente avec les Russes durera. Mais, pour la De Beers, un contrat, même imparfait, est mieux que pas de contrat du tout. » Comme l'indique Marc Cokle, rédacteur en chef de la revue spécialisée *Diamond International*, l'accord sur la commercialisation des diamants, signé le 21 octobre entre la De Beers et le gouvernement de Moscou (*Le Monde* du 23 octobre), fait l'affaire du conglomérat sud-africain. Imprévisible, le Kremlin l'est assurément. Mais le retour du deuxième producteur mondial de diamants bruts dans son giron souligne combien le plus puissant, le plus ancien et peut-être le dernier cartel au monde a su tirer le meilleur profit de la nouvelle donne du marché diamantaire.

Du côté de l'offre, tous les feux sont au vert. En Angola, la De Beers a astucieusement choisi la sécurité dans les bras des autorités légales contre le mouvement rebelle Unita, qui contrôle pourtant d'importantes zones diamantifères. La compagnie rachète aujourd'hui les deux tiers de la production officielle du pays tandis que l'Unita éprouve de grandes difficultés à écouler ses pierres via la République démocratique du Congo (ex-Zaïre).

Les liens étroits entre Laurent-Désiré Kabila et le président angolais José Eduardo Dos Santos ont par ailleurs permis à son alliée De Beers de reprendre pied dans l'ex-colonie belge, malgré la rude concurrence des « juniors » minières américaines et canadiennes. Non seulement ses comptoirs d'achat tournent à nouveau à plein régime, mais la voilà associée étroitement aux pourparlers portant sur l'avenir de l'entreprise nationale Miba, principal exploitant des diamants du pays.

RIVAL EN DIFFICULTÉ

Toujours en Afrique, le géant de Johannesburg a obtenu du Botswana, premier producteur au monde en valeur, qu'il prolonge de cinq ans le contrat qui le lie à lui. En Afrique du Sud, berceau et écrin de l'« empire », l'optimisme est aussi de rigueur après le rapprochement avec les nouveaux milieux d'affaires noirs et la modération dont fait preuve le syndicat des mineurs.

Enfin, la mise en exploitation, dans le courant de 1998, par BHP, de la première mine de diamants d'Amérique du Nord, dans le Grand Nord canadien, ne risque pas de saper sa suprématie. Aux dernières nouvelles, pour commercialiser ses futures gemmes, le rival australien a pris contact avec une firme anversoise liée... à la De Beers.

Maître à la fois des approvisionnements, du flux des ventes, des prix et des stocks, le colosse des pierres de feu continue de régner sans frontières sur la planète du diamant. L'Australie, numéro un mondial en volume, qui avait fait défection en juin 1996, a appris à ses dépens ce qu'il en coûte de faire cavalier seul. Les difficultés actuelles de la compagnie Argyl, contrainte de réviser à la baisse ses am-

bitions, l'attestent. Au niveau de la demande, la donne est toutefois plus fluctuante. A Anvers, les professionnels se plaignent de la baisse des prix, conséquence de la diminution des achats de diamants en Asie, en particulier au Japon, en Thaïlande et en Malaisie. Cette déprime des cours est, dit-on, en partie le résultat d'un dumping inopiné de la De Beers pour faire plier les Russes.

IRRITANTE ET RASSURANTE

Aux Etats-Unis, où la consommation d'articles de bijouterie est en plein essor, la compagnie et ses cadres sont toujours interdits de séjour par le département de la justice pour violation de la législation antitrust, malgré les pressions du gouvernement Mandela. Sur le plan financier, le manque de transparence des comptes, la structure complexe de participations croisées, la concentration de tous les pouvoirs entre les mains de la famille Oppenheimer ou de ses hommes liges, d'autres libertés prises avec le gouvernement d'entreprise, déplaisent aux milieux boursiers.

Cette organisation monopolistique d'un autre âge peut-elle succomber demain aux coups de boutoir de la globalisation de l'économie ? Peu probable. Malgré les aléas, le

système De Beers, fondé dans les années 30 par Sir Ernest Oppenheimer, garde bien des atouts. La solidité de son bilan, ses considérables facilités de crédit auprès des banques internationales, l'importance de ses revenus non diamantaires qui lui permettent d'amortir les fluctuations des prix et d'adapter l'offre à la demande, sont autant de points forts du groupe.

En dépit des grincements de dents que provoque un autoritarisme sans faille, l'ombre du « syndicat », son surnom à connotation péjorative, continue de rassurer la profession.

La hantise de ventes massives, par des Etats ou des mouvements politiques désespérément à la recherche de devises, qui provoqueraient un effondrement des prix mondiaux, reste la meilleure garantie de survie du cartel. Dernier atout à sortir de sa manche au moment idoïne : un savoir-faire technologique en matière d'exploration et d'exploitation minière jugé sans pareil, même par ses détracteurs.

« Un diamant est éternel », proclame la publicité de la De Beers. Après l'accord avec la Russie, son emprise sur le marché diamantaire l'est, semble-t-il, tout autant...

Marc Roche

Fleurs par Calligaro



L'échec d'un pacte social à la française

Suite de la première page

La seconde erreur du gouvernement est psychologique. Lors de l'annonce des conclusions du premier ministre, le gouvernement a clairement choisi son camp : celui des syndicats. En annonçant une loi sur les 35 heures assortie d'une date-butoir, il ne pouvait que provoquer la fureur du patronat, sauf à glisser dans le texte une ou deux expressions dont Jean Gandois aurait pu s'emparer, comme « annualisation » ou « flexibilité ».

« Le texte apparaît comme un compromis entre les thèses de la CFDT et celles de FO, alors qu'il aurait dû constituer un compromis entre celles de la CFDT et celles du CNPF », reconnaît un haut fonctionnaire proche du Parti socialiste.

Pour les conseillers du gouvernement, ce parti pris n'aurait pourtant pas dû être fatal car, si les syndicats avaient obtenu gain de cause sur les 35 heures et la date-butoir, la lecture du texte montre que le patronat a obtenu, lui, satisfaction sur tout le reste.

La première loi ? Une simple loi d'orientation et d'intention dont « l'objectif » est de parvenir aux 35 heures. Contrairement aux apparences, l'essentiel est dans la seconde loi, qui ne sera négociée qu'en 1999. Or tout reste ouvert, en particulier « l'organisation et la modulation du travail ». En clair : l'annualisation. Nicole Notat a très vite décrypté le message pour venir en aide à Jean Gandois. « L'affichage du slogan sur les 35 heures ou les 32 heures fait penser que la réduction est cantonnée à la semaine. Mais on sait tous aujourd'hui qu'il faudrait parler de 35 heures par semaine en moyenne sur l'année », a-t-elle déclaré à Li-

bération (13 octobre). Ce n'est pas, loin de là, la seule concession faite par le gouvernement aux thèses patronales.

SOUPLESSE PARTOUT

Les 35 heures payées 39 ? Il n'en est plus question. Autre satisfaction pour le patronat : la possibilité qu'auront les très petites entreprises de déroger à certaines règles du code du travail. Par ailleurs, les entreprises disposeront de nouveaux outils pour gérer intelligemment la durée du travail des cadres, sans se faire épingleur par les inspecteurs du travail.

Si l'on ajoute que le gouvernement envisage d'être souple dans le mode de rémunération des heures supplémentaires au-delà de la 35^e heure, on voit que les gestes envers le patronat étaient significatifs. L'erreur psychologique du gouvernement a donc été de croire que Jean Gandois serait capable de faire passer le message à ses troupes. Lionel Jospin et Martine Aubry ont sous-estimé le rejet de la réduction du temps de travail par une grande majorité de chefs d'entreprise, ainsi que le pouvoir de nuisance d'une partie non négligeable du patronat, comme l'UIMM, qui considère toujours les socialistes

comme l'ennemi de classe à abattre. C'est pourquoi le patronat n'est pas non plus à l'abri des critiques. Le 30 octobre 1995, l'accord signé entre le CNPF et les syndicats précisait que « la réduction du temps de travail constitue un élément de lutte contre le chômage lorsque de nouvelles formes d'aménagement du travail permettent des gains de productivité ».

Aujourd'hui, son opposition à toute réduction du travail, devenue dogmatique bien que la plupart des entreprises y recourent localement, a fortement entamé la crédibilité du CNPF. Jamais celui-ci n'est parvenu à porter le débat sur des idées qui lui sont propres. Au fait, en a-t-il ? L'organisation en décembre prochain seulement d'états généraux destinés à « adopter un programme capable de faire reculer le chômage » semble constituer un aveu de taille.

Enfin, le patronat a commis l'erreur de ne pas comprendre - de ne pas vouloir comprendre - que le discours de gauche du premier ministre lui offrait de larges espaces de négociations. Se mettant lui-même « au coin », pour reprendre l'expression de Jean Gandois, le patronat risque de se pri-

ver d'intervenir dans l'élaboration de la future loi sur les 35 heures. Pourtant, il serait dans l'intérêt du patronat de faire entendre sa voix dans les semaines à venir.

INTROUVABLE REPRESENTATIVITÉ

A première vue, les syndicats sont donc les principaux vainqueurs de la conférence nationale. Pourtant, cette analyse pourrait être de courte vue. En privilégiant les négociations d'entreprises, la loi sur les 35 heures va leur poser un redoutable problème de représentativité réelle.

Aujourd'hui, sur 14 millions de salariés travaillant dans le secteur privé, 3 millions seulement sont couverts par un accord d'entreprise. Surtout, en acceptant aujourd'hui, au nom de l'efficacité, qu'un gouvernement de gauche court-circuite les structures patronales et s'adresse directement aux entreprises, les syndicats prennent le risque de voir demain un gouvernement de droite les court-circuiter à leur tour en généralisant la pratique du référendum dans les entreprises ou en autorisant les comités d'entreprise à signer des accords avec les directions.

la droite tente de s'organiser » (*Le Monde* du 21 octobre) était de Jean-Louis Garello, médecin psychiatre, président du cercle provençal du Club de l'horloge.

EAUX MINÉRALES

Contrairement à ce que nous avons écrit dans l'article intitulé « Les Français ont pris goût aux eaux minérales » (*Le Monde* du 10 octobre), Wattwiller n'a jamais appartenu à Nestlé.

Les sources Wattwiller sont une filiale à 100 % de la Société française d'innovation industrielle (SFII). Le parc et la source ont été acquis par SFII en 1992. L'usine a été terminée en avril 1993 et la commercialisation a commencé en mai 1993.

CLUB DE L'HORLOGE

La citation « c'est une question de structure mentale » figurant dans l'article intitulé « La droite de

la droite tente de s'organiser » (*Le Monde* du 21 octobre) était de Jean-Louis Garello, médecin psychiatre, président du cercle provençal du Club de l'horloge.

PRÉCISION VICHY

A la suite de l'entretien que nous avons publié avec l'historien Michaël Marrus (*Le Monde* du 7 octobre), M. Claude Lévy nous rappelle qu'avant même la publication de l'ouvrage de MM. Marrus et Robert Paxton *Vichy et les juifs*, il avait lui-même publié, en 1967 et en collaboration avec Paul Tillard, *La Grande rafle du Vel'd'Hiv*, un livre que l'éditeur Robert Laffont vient de rééditer.

Frédéric Lemaître

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Dopage et franchise

ANSI, trois nouveaux footballeurs (Vincent Guérin, Antoine Sibierski, Dominique Arribagé) et un judoka français de renom (Djamel Bourras) sont soupçonnés de s'être dopés avec des anabolisants. On peut déplorer une telle information. On peut aussi se féliciter de cette révélation.

A huit mois de la Coupe du monde 1998 organisée en France, l'image d'un football national d'abord préoccupé de pourchasser les « fumeurs de pétards », puis les consommateurs de nandrolone, est quelque peu pathétique et - pourquoi le cacher ? - guère rassurante. C'est ce que les pays déjà qualifiés pour le Mondial et la Fédération internationale (FIFA) pensent tout bas. Voilà pourquoi la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, approuvée par Michel Platini, co-président du Comité français d'organisation (CFO) de l'épreuve, a immédiatement annoncé son intention de saisir la justice, tandis que Noël Le Graet, le patron du football professionnel français, réclamait l'instauration de tests inopinés.

Quinze jours après le triomphe du judo tricolore dans les championnats du monde organisés à Paris (neuf médailles, dont quatre en or), l'annonce du contrôle positif d'un champion olympique en titre, médaillé d'argent lors de ladite compétition, fait tache. Cette première dans l'histoire d'une discipline connue pour son attachement aux valeurs et pour la rigueur de

son enseignement porte un rude coup aux ambitions de la Fédération française (FFJDA), qui se posait comme la grande rivale de l'école japonaise.

Mais, paradoxalement, la mise au jour de ces quatre cas est aussi une bonne nouvelle. Elle démontre que la loi du silence, qui fut longtemps la seule en matière de dopage, a été abrogée. Elle prouve que les procédures prévues sont respectées et que l'on ne peut plus - comme le fit un club de football français devenu champion d'Europe - présenter au contrôle d'autres individus que ceux formellement désignés. Elle affirme le professionnalisme des personnels chargés d'exécuter les actes à défaut de montrer celui de l'entourage des sportifs en cause. Elle établit la volonté des pouvoirs publics de lutter sincèrement contre un fléau dont les répercussions n'affectent plus seulement la santé des coupables.

Evidemment, cette rigueur fait de la France le pays phare de l'Europe du dopage avec un pourcentage de cas positifs sur les contrôles effectués de 4,1%. Le chiffre est communiqué avec franchise : on ne peut que se réjouir de cette attitude qui est une autre preuve de la fermeté des autorités et de leur volonté de transparence.

Il ne reste plus à la France qu'à convaincre ses voisins de l'imiter et de mener, ensemble, le combat contre les trafiquants et les fournisseurs. Pour mettre un terme à la course entre l'obus et la cuirasse, ne suffit-il pas de supprimer les poudreries ?

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomet, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelwicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beauve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beauve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le rêve déçu de l'Union soviétique

SI L'UNION soviétique nourrissait encore quelque espoir d'obtenir une concession pétrolière dans le nord de l'Iran, le veto du Parlement de Téhéran vient d'ajourner à bien longtemps sinon définitivement la réalisation de ce rêve. Depuis dix-huit mois, la politique de Téhéran traînait comme une lourde hypothèque la promesse faite en avril 1946 aux Russes par M. Ghavam.

Certes, de part et d'autre, on n'aient énergiquement que la constitution d'une société irano-soviétique concessionnaire des gisements septentrionaux fût le pot-de-vin avec lequel M. Ghavam obtint le retrait des troupes soviétiques. Au demeurant, les développements ultérieurs de la conjoncture internationale montrèrent assez que le repli de l'URSS en Iran n'était qu'une phase du fléchissement de sa di-

plomatie sur tous les fronts.

Mais, sur le plan local, la pression soviétique demeura assez forte pour que les députés iraniens et le gouvernement lui-même aient pu hésiter avant d'adopter une attitude mécontentant les voisins du Nord. En choisissant de rejeter le projet d'accord, les députés iraniens, sans nécessairement aliéner l'indépendance de leur pays, montrent clairement qu'ils entendent défendre cette dernière derrière les retranchements américains.

Depuis un certain temps on pouvait percevoir cette orientation nouvelle. Le matériel américain destiné à la zone pétrolière anglaise du Sud, comme des équipements achetés par la gendarmerie iranienne, commençait à débarquer dans le golfe Persique. (24 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Le Monde

NUMÉRO SPÉCIAL
DES DOSSIERS ET DOCUMENTS
DU MONDE • OCTOBRE 1997

L'histoire au jour le jour



Israël, Palestine



1897

1997

un destin partagé

ALLEMAGNE : 22 DM
ANTILLES / GUYANE : 80 F
AUTRICHE : 150 ATS
BELGIQUE : 450 FB
CANADA : 17 \$ CAN
CÔTE-D'IVOIRE : 7 500 F CFA
ESPAGNE : 1 800PTA
ÉTATS-UNIS : 14 \$ US
GRANDE-BRETAGNE : 8 £
GRÈCE : 3 400 DR
ITALIE : 22 000 LIRE
LUXEMBOURG : 450 FL
MAROC : 110 DH
PAYS-BAS : 25 FL
PORTUGAL CONT. : 2 200 PTE
RÉUNION : 80 F
SÉNÉGAL : 7 500 F CFA
SUISSE : 18 FS
TUNISIE : 12 DIN



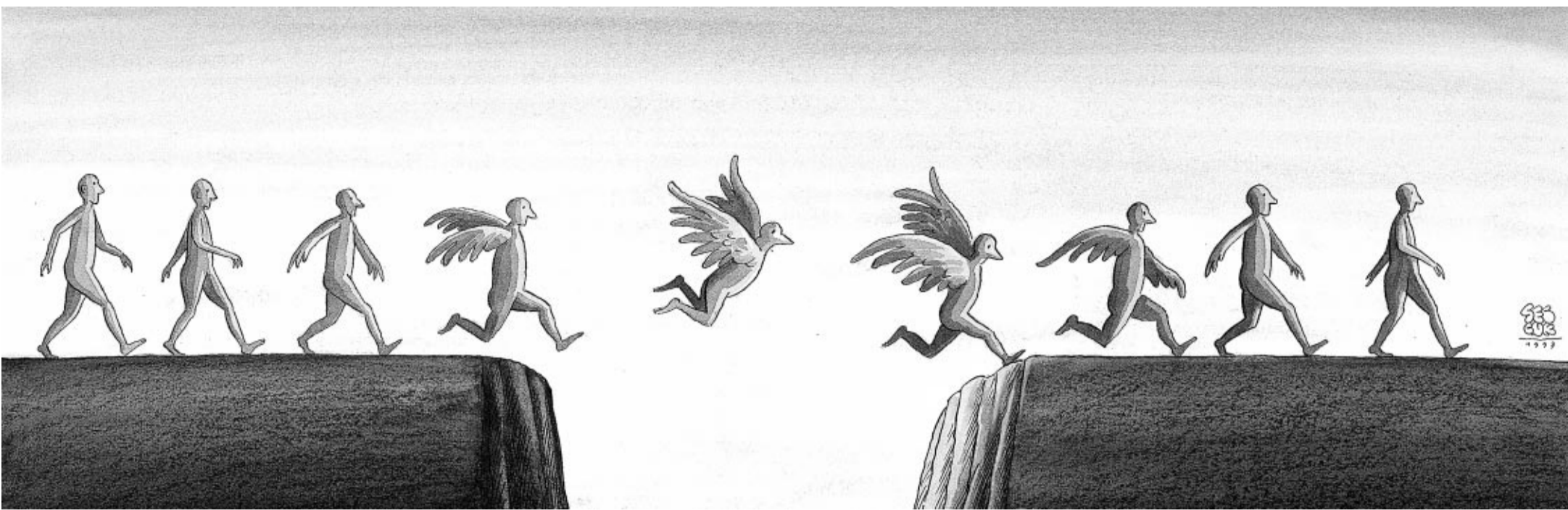
Vient de paraître dans la collection

« L'histoire au jour le jour » Israël, Palestine, un destin partagé

Un siècle d'histoire au jour le jour, de 1897 à 1997



**UNE PUBLICATION DU MONDE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX**



DESSIN : SEÏÇUK

SILHOUETTER LE TROISIÈME MILLÉNAIRE

Air connu : l'an 2000 fascine, l'an 2000 fait peur. Variantes liées à l'air du temps : la passion des commémorations ne l'épargnera pas ; pas plus que l'appétit marchand de la plupart des sociétés occidentales. Donnée inédite, enfin, par rapport à la vulgate du millénarisme « ordinaire » : celui qui renaît est placé sous le signe de la mondialisation. Organisée par la Mission pour la célébration de l'an 2000, une série de « forums » – le premier a lieu à Lyon du 24 au 26 octobre, avec la participation du Monde – s'efforceront de cerner ces différents aspects qui sont aussi évoqués, ou subvertis, par les textes ici rassemblés

Après l'utopie, l'imagination ?

par Etienne Balibar

Il me semble que le problème principal auquel nous avons affaire en cette fin de siècle consiste à prendre congé de l'utopie, tout en libérant les puissances de l'imagination. Cette thèse n'est pas originale – j'en conviens volontiers – mais il se pourrait qu'elle nous permette de dépasser les oppositions stériles entre l'éthique de la conviction et l'éthique, ou politique, de la responsabilité.

Les raisons que j'invoquerai se développent sur trois registres, étroitement liés entre eux. D'abord, l'utopie – qu'elle soit individualiste ou collectiviste – nous enferme et enferme l'imagination dans l'alternative du réalisme et de l'irréalité, alors que le réalisme est profondément irréel, et qu'en un autre sens l'irréel, voire « l'impossible », est ce sans quoi aucune réalité ne se soutient dans l'histoire.

Ensuite, force est de constater qu'avec le processus aujourd'hui désigné sous les noms de « globalisation » ou de « mondialisation », et que je préfère pour ma part appeler « mondialisation du monde », les bases mêmes de l'utopie classique ont été radicalement détruites. En revanche, la question du changement des institutions, avec la part inévitable de fiction qu'elle comporte (invention de droits, de techniques nouvelles pour l'expression et la représentation de l'intérêt collectif, transmutation des valeurs qui articulent la sphère « privée » et la sphère « publique »), est devenue incontournable. Elle concerne en particulier les formes et le contenu de la « citoyenneté », par-delà la crise de l'Etat-nation que nous vivons aujourd'hui.

Qu'on me permette ici d'effectuer un détour par les formulations que nous avons héritées de Karl Marx et de Michel Foucault, dont l'incompatibilité des philosophies rend, au bout du compte, la convergence d'autant plus significative.

Très tôt, on le sait, Marx avait choisi pour cible le « socialisme utopique ». Mais le sens de cette critique a été occulté par la fausse alternative du « socialisme utopique » et du « socialisme scientifique », avec les effets que l'on sait. Le socialisme scientifique, il faut bien le dire, n'est pas l'opposé du socialisme utopique (pas plus que le capitalisme scientifique, celui des Prix Nobel d'économie, n'est l'opposé du capitalisme utopique, dans lequel s'harmoniseraient naturellement les intérêts des individus). Il en est plutôt l'aboutissement, la transposition dans un langage positiviste.

Le sens de la critique marxienne de l'utopie ne doit pas être cherché du côté de la science (dont la fonction est tout autre : de connaissance, précisément), mais du côté de la pratique et de sa conception révolutionnaire. « Transformation du monde », ou mieux, solution alternative à l'évolution du monde

qui semble inéluctable, telle qu'elle s'inscrit objectivement dans ses contradictions et ses luttes, dans l'impossibilité pour les tendances dominantes de se réaliser sans contraintes insupportables pour des masses d'hommes de plus en plus larges. Et donc, dans les résistances qu'elles suscitent.

De son côté, Foucault (à qui la pensée de la résistance était rien moins qu'étrangère) opposait à l'utopie, non pas le mouvement des transformations de masse, mais ce qu'il appelait « l'hétérotopie », dont il cherchait à décrire et à classer les variétés bien réelles. Elles se situent, généralement, aux marges de la société, mais agissent

La question du changement des institutions, avec la part inévitable de fiction qu'elle comporte, est devenue incontournable

sur elle en retour et remplissent une fonction essentielle dans sa régulation des différences, à grande ou petite échelle : lieux d'exclusion ou, au contraire, d'expérimentation, de normalisation et de déviance. Maisons closes, colonies, théâtres, prisons, musées, jardins... au bout du compte, on se demandera quelle institution n'a pas une dimension hétérotopique, et pourrait vivre sans cela. L'important est ici l'accent qui est mis, non pas sur la contradiction d'un devenir, sur ses conflits inconciliables, mais sur l'hétérogénéité irréductible des comportements sociaux, rebelles à toute normalisation, plus complexes ou marqués d'étrangeté que toute règle.

Mais – il convient aussi de le noter – Marx et Foucault explorent chacun à leur façon une dimension essentielle de la politique, qui est le surgissement de la subjectivité dans le champ social, non pas comme son « autre » absolu, mais comme sa différence intime, nécessaire, la contrepartie de sa mobilité inéluctable, de son « historicité ».

Qu'en est-il donc de l'utopie et de sa critique dans le monde contemporain ? Je dirai, pour aller vite, que la mondialisation a sonné le glas des grandes formes classiques, dans la mesure, en particulier, où elles s'inscrivaient dans l'horizon du « cosmopolitisme » : extension aux dimensions du monde du rêve d'harmonie de la *Città ideale*, horizon de toute la pensée moderne du progrès, où l'on pouvait imaginer que la domination de la planète, l'unification de l'espèce humaine au sein d'un unique espace de communication intellectuelle et de division du travail, coïnciderait avec la résolution des antagonismes raciaux ou nationaux, l'élimination des formes les plus inacceptables de l'inégalité et de l'oppression de l'homme par l'homme.

C'est cela qui, sous nos yeux dé-

ducteur des « camps », par l'interpénétration croissante des populations du « Nord » et du « Sud », par les échecs sanglants du nouvel ordre international et de ses prothèses humanitaires – bref, ce qu'on appelle la mondialisation – a fini par se dissoudre complètement.

Il apparaît en effet que l'unité enfin réalisée de l'espèce humaine au sein d'un même monde, soumis aux mêmes régulations économiques, confronté aux mêmes problèmes d'environnement, ressemble plutôt à la « guerre de chacun contre chacun » naguère décrite par Hobbes comme un état de nature, qu'à un espace civique,

ou civil. Il semble même que la multiplication des « mondes virtuels » de communication ne cesse de favoriser l'indifférence aux malheurs les plus proches de nous, transformés en spectacles (comme on l'a vu en Bosnie, au Rwanda ou en Algérie), et de recréer la division des « sous-hommes » et des « sur-

hommes », qu'on avait cru définitivement abolie.

Plus d'utopie, donc, car nous sommes réellement passés au-delà des conditions de sa réalisation. C'est pourquoi, peut-être, elle ne survit intellectuellement que sous des formes dégénérées, opposées entre elles : des programmes technocratiques, ou des prédications messianiques...

Je n'en conclus aucunement, pour ma part, que l'imagination n'ait plus lieu d'être en politique, et qu'il faille se contenter de gérer l'inéluctable, d'en aménager les marges ou d'en minimiser autant que faire se peut les coûts humains. Mais je pense plutôt à une imagination du présent qu'à une imagination de l'avenir. Et surtout, je crois qu'il faut à nouveau exercer cette imagination dans le champ de la création institutionnelle, avec sa dimension collective, pratique, et sa dimension juridique, symbolique. Par exemple, entreprendre de démocratiser l'institution des frontières, cette condition antidémocratique par excellence des démocraties elles-mêmes, ce qui n'est pas une mince affaire.

C'est ce que j'appelle fiction au sens complet du terme : étant entendu que la fiction est la production du réel à partir de l'expérience elle-même, connaissance et action

indissociablement mêlées, insurrection débouchant sur la constitution (et la transformation des constitutions existantes).

Ce qui importe le plus, sans doute, à la réinvention de la politique dans le monde d'aujourd'hui, comme responsabilité individuelle et comme schème de communication entre les groupes, c'est de trouver par l'expérience les lieux de la fiction. L'actualité immédiate nous en désigne quelques-uns, de façon non limitative : le statut des étrangers dans la « nation », ou la fonction de la différence entre nationaux et étrangers, qu'il ne s'agit surtout pas d'abolir, mais qu'il s'agit de faire passer d'une fonction de discrimination à une fonction de réciprocité, et d'ouverture locale sur les solidarités et les conflits de l'espace global. Ce n'est là qu'un exemple, sans doute, et que nous ne devrions pas isoler d'autres enjeux, du côté du travail, ou du côté de l'identité culturelle et de la religion, mais qui, tout bien considéré, quand on mesure le chemin parcouru depuis dix ou vingt ans, permet de résister au nihilisme.

Etienne Balibar est professeur de philosophie à l'université Paris-X-Nanterre.

Flammarion

DANIEL COHEN

Vivant, truffé d'anecdotes historiques, voilà sans doute le livre d'économie le plus clair et le moins ennuyeux que l'on n'ait lu depuis longtemps. Sabine Delanglade - L'Express



Flammarion, partenaire des programmes du savoir de la Mission pour la célébration de l'an 2000.

Daniel Cohen désigné « Economiste de l'Année » par le Nouvel Economiste.

5

La Cinquième
arte

Arte et La Cinquième s'associent aux travaux de réflexion conduits dans les forums de l'an 2000.

Retrouvez les intervenants du Forum de Lyon "Vouloir demain" dans "Paroles" sur La Cinquième, à partir du 31 octobre et dans "Métropolis" sur Arte, le samedi 22 novembre à 21h40.

Tout sauf la fin de l'Histoire

par Yves Lacoste

L'ENTRÉE prochaine dans le XXI^e siècle et le troisième millénaire suscite déjà maints commentaires quant aux destins du monde ; du moins en Europe, en Amérique et autres contrées de peuplement européen, où la date de la naissance du Christ a été instituée comme repère primordial de la mesure du temps et de l'Histoire. Il n'en va pas de même, du moins sur le plan symbolique, dans les autres pays où vivent au total les trois quarts de l'humanité.

Certes, le rôle planétaire que depuis trois siècles jouent les Européens et aujourd'hui plus encore les Américains, fait que pour l'ensemble des nations, l'an 2000 n'est pas considéré comme une année quelconque. Mais en Inde et dans le monde musulman notamment, soit deux fois un milliard d'hommes, la célébration de l'entrée dans le troisième millénaire ne manquera de susciter des réactions destinées à souligner la différence de ces deux civilisations par rapport au monde chrétien.

Les commentaires à propos de l'an 2000, sont évidemment surtout retrospectifs, car la prospective est fort incertaine. Elle ne peut se risquer – et encore – que pour les proches décennies, alors que le passé peut être évoqué aussi bien sur les temps courts que sur les temps longs. Il est plus que jamais nécessaire de faire la différence entre ceux-ci et ceux-là, mais on

Ce sont surtout dans de gigantesques agglomérations, comptant chacune de 30 à 40 millions d'habitants, que vont s'entasser dans les décennies à venir les 4 milliards d'hommes supplémentaires que va apporter la phase finale de la transition démographique au plan mondial

peut préciser davantage ce que disait à ce propos Fernand Braudel.

Il convient en effet de distinguer les temps géologiques, que l'on exprime en millions d'années, de ce qui évolue selon les millénaires, de ce qui change en quelques siècles et de ce qui se transforme au rythme des temps relativement courts, sur des décennies ou des années. Les différentes catégories de phénomènes, ainsi classées en fonction du temps, sont conçues à des degrés très différents d'abstraction, mais elles s'enchevêtrent les unes aux autres dans notre présent.

Ce n'est pas seulement par effet d'optique s'il nous semble que certains des changements survenus dans le siècle qui vient de s'écouler sont plus importants que ceux qui se sont déroulés auparavant sur plusieurs millénaires : ainsi, dans l'histoire de l'humanité, le XX^e siècle restera celui du formidable accroissement du nombre des hommes. Il est en effet passé de un milliard à six milliards, alors que durant des millénaires, la croissance démographique avait été extrêmement lente (sauf en Europe au XIX^e siècle) et marquée, de surcroît, par des reculs massifs, notamment lors des grandes pestes du XIV^e siècle en Eurasie ou sous l'effet du « choc viral » qui au XVI^e siècle a fait disparaître les deux tiers des Amérindiens.

L'explosion démographique du XX^e siècle traduit les effets de la révolution médicale et technique qui a permis de réduire soudainement la mortalité, dans les sociétés où les taux de natalité étaient restés traditionnellement très élevés. Mais ceux-ci sont désormais en voie de réduction, et la « transition démographique » est en cours dans presque tous les pays. Aussi peut-on dire qu'au cours du siècle prochain le nombre des hommes va se

stabiliser aux environs de dix milliards, ce qui, pour les agronomes, paraît globalement correspondre aux potentialités alimentaires de la planète, à condition toutefois d'en assurer le renouvellement et d'en faire une utilisation rationnelle.

Cependant, il faut se garder de faire un diagnostic aussi optimiste, car, depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis le déclenchement de l'explosion démographique dans les pays sous-développés, des ressources qui ne sont pas rapidement renouvelables, notamment de vastes étendues de sols tropicaux fragiles, ont été dilapidées. A cet égard, la situation de l'Afrique tropicale (à l'exception sans doute de l'Afrique du Sud) est pour le proche avenir assez catastrophique car l'accroissement de la population va y être encore très rapide pendant plusieurs décennies, alors qu'une grande partie des sols latéritiques y sont irrémédiablement dégradés.

En revanche, la situation est beaucoup plus assurée en Asie tropicale, malgré de bien plus fortes densités de population : près de trois milliards d'hommes cultivent de façon beaucoup plus efficace et intensive les sols les moins pauvres des vallées et des deltas.

Ce sont surtout dans de gigantesques agglomérations, comptant chacune trente à quarante millions d'habitants que vont s'entasser dans les décennies à venir, en dépit de la faiblesse des équipements collectifs, malgré le manque d'égouts et d'adductions d'eau, les quatre milliards d'hommes supplémentaires que va apporter la phase finale de la transition démographique sur le plan mondial.

Cependant, dans ces perspectives démographiques, il ne faut pas écarter le risque de catastrophes de grande envergure que peuvent causer l'apparition d'épidémies de types nouveaux, causées soit par de nouvelles mutations virales dans certains contextes écologiques (du genre sida, mais en bien pire, comme le terrible virus « Ebola » qui est apparu en Afrique centrale), soit par la résistance que des souches microbienne ont acquises du fait de l'utilisation massive que l'on a fait des différentes sortes d'antibiotiques.

Par ailleurs, il faut tenir compte des catastrophes géologiques qui ne manqueront pas de se produire dans des délais plus ou moins proches au sein d'énormes villes comme San Francisco, Los Angeles, Mexico, Téhéran, Le Caire, et bien d'autres dont la localisation, par commodité géographique, sur de grandes lignes de discontinuité et de fracture de l'écorce terrestre, apparaît aujourd'hui comme extrêmement périlleuse. A Tokyo, comme dans les autres villes japonaises, malgré l'architecture antisismique, on attend aujourd'hui avec inquiétude le très grand tremblement de terre à venir, car il se reproduit régulièrement, semble-t-il, à moins d'un siècle d'écart.

Il faut enfin tenir compte des grandes oscillations climatiques pluriséculaires, et des possibles conséquences du fameux « effet de serre » dans la zone tropicale où l'aridité peut s'étendre.

En revanche, par rapport aux inquiétudes économiques que l'on pouvait avoir il y a une trentaine d'années quant à l'avenir de ce que l'on appelait alors le tiers-monde, les perspectives d'avenir semblent aujourd'hui beaucoup moins défavorables : en Asie, où se trouve plus de la moitié de l'humanité, la croissance démographique est en voie de ralentissement rapide (sauf en Inde) alors que la croissance économique a pris un essor surprenant – c'est notamment le cas en Chine et dans divers pays d'Extrême-Orient.

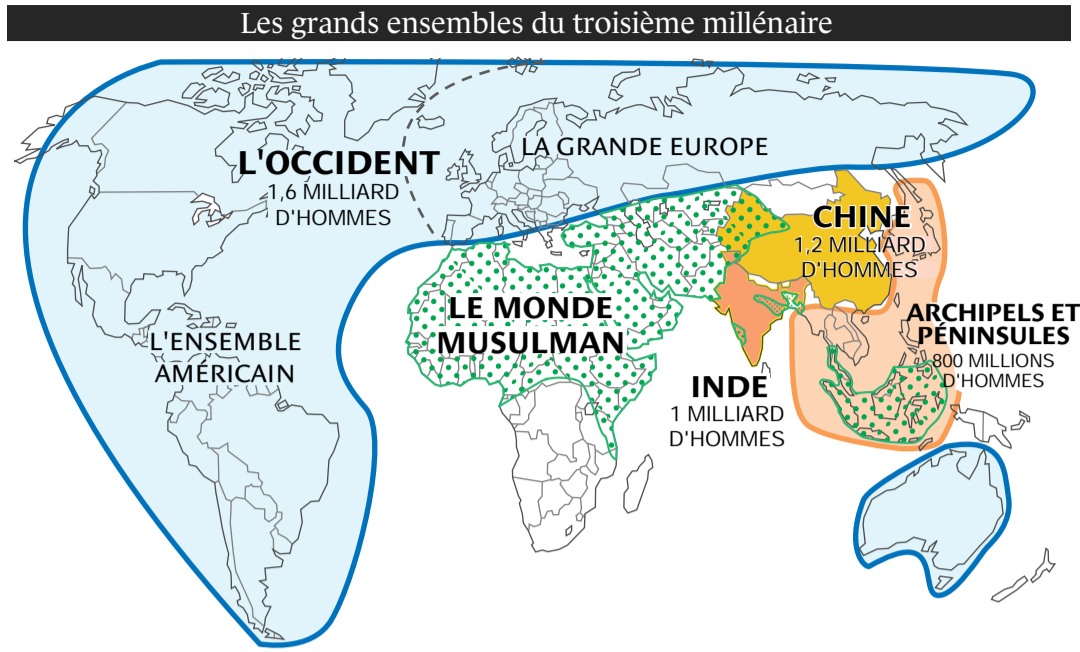
Commence ainsi à s'atténuer la distorsion qui est la caractéristique majeure du sous-développement entre la croissance massive des besoins et celle des ressources dont disposent effectivement les populations. Bien qu'elle ne soit pas aussi spectaculaire qu'en Asie, la croissance économique est désormais sensible en Amérique latine.

Cette croissance économique qui, à l'exception de l'Afrique tropicale, paraît désormais caractériser la plus grande partie du tiers-monde, est souvent considérée comme un facteur d'atténuation des conflits. Il faut cependant constater qu'après la révolution industrielle du XIX^e siècle, le déve-

loppement économique de l'Europe au XX^e siècle s'est accompagné (pour ne pas dire : fut la cause) de deux terribles conflits, la première et la seconde guerre mondiale ; la seconde moitié de ce siècle a connu une formidable course aux armements, entre l'URSS et les Etats-Unis, l'une et l'autre de culture européenne, en prévision d'une troisième guerre mondiale, qui fort heureusement, n'est pas venue. Aussi peut-on penser que la considérable croissance industrielle en Asie peut y être dans l'avenir accompagnée aussi par de très grands conflits.

La Chine semble désormais « réveillée », et son impérialisme militaire se manifeste déjà non seulement au Tibet, face à l'Inde, mais surtout contre l'Indonésie et les autres Etats riverains de la Méditerranée asiatique que Pékin considère comme sa propriété sous prétexte qu'elle a été inconsidérément dénommée « mer de Chine » au XIX^e siècle par des géographes... européens. De surcroît, l'Inde et la Chine sont les derniers de deux très grands empires regroupant chacun, de gré ou de force, de multiples peuples qui commencent à vouloir devenir des nations... indépendantes.

Le développement des phénomènes de mondialisation s'accompagne cependant d'une différenciation de plus en plus marquée de grands ensembles politico-culturels où, de surcroît, les



nations avec leurs langues nationales ne sont pas prêtes, quoi qu'on en dise, de se fondre dans l'anglo-yankee commercial planétaire.

Le plus vaste et le plus peuplé de ces grands ensembles sera-t-il un « Occident » (un milliard six cents millions d'hommes et de femmes) associant les deux Amériques et les différents pays européens ? Ou s'agira-t-il plutôt, de part et d'autre de l'Atlantique, d'un ensemble américain tout à la fois « latin » et anglo-saxon et d'une très grande Europe (huit cents millions de personnes) qui, au-delà d'un Oural, limite en vérité assez dérisoire, s'étendrait jusqu'au Pa-

cifique, c'est-à-dire au nord des très grandes chaînes de montagne et de l'écharpe des déserts qui limitent beaucoup plus réellement l'Asie, celle des moussons et des très fortes densités de populations ?

Mais sur cette façade asiatique s'opposent deux ensembles continentaux, la Chine et l'Inde, avec chacune plus ou moins un milliard d'hommes, et un ensemble de quelque huit cents millions d'êtres humains, celui des péninsules et des archipels depuis le Japon et la Corée, jusqu'à l'Indonésie. Cette dernière participe aussi du monde musulman qui s'étend des rivages de l'océan Indien à ceux de l'Atlantique.

La Méditerranée euro-arabe avec ses prolongements vers l'Asie centrale, frange septentrionale du tiers-monde, est sans doute la zone de tensions et d'interactions la plus évidente entre « l'Occident » – ou la grande Europe – et le monde musulman. Mais la confrontation que recherchent les islamistes peut tout autant se produire avec l'Inde, où se développe un intégrisme hindouiste. Les débuts du troisième millénaire ne risquent certes pas d'être « la fin de l'Histoire ».

Yves Lacoste est géographe et directeur de la revue Hérodote.

Demain, la crainte ou la fête ?

par Jean Delumeau

NOUS parlons sans arrêt de l'an 2000, et en des termes contradictoires. Certains redoutent les pires malheurs. D'autres évoquent l'entrée dans une ère nouvelle meilleure que la précédente.

Il y a deux ans, un sondage révélait qu'aux Etats-Unis, 59 % des habitants s'attendaient à une catastrophe à l'aube du prochain millénaire. Dès 1970, l'Américain Hal Lindsey avait publié *Feu la grande planète Terre* qui prédisait la fin du monde pour l'an 2000. Son livre s'est vendu à 28 millions d'exemplaires !

Les suicides collectifs perpétrés dans des sectes telles que l'Ordre du temple solaire ou la Porte du paradis révèlent l'angoisse qui s'est emparée de certains esprits fragiles à l'approche d'échéances qui leur paraissent apocalyptiques : la vie sur notre planète, pensent-ils, est devenue impossible et va l'être de plus en plus à l'approche des catastrophes eschatologiques.

En contrepartie, l'an 2000 est un slogan qui fait vendre – preuve que tout le monde ne redoute pas le changement de millénaire. On « accroche » le public avec les voitures, les lessives et les ordinateurs de l'an 2000. Ce dernier est devenu synonyme de modernité. Sur la tour Eiffel, nous lisons quotidiennement le nombre de jours qui nous séparent du XXI^e siècle

sur un compteur de 33 mètres de large sur 12 mètres de haut éclairé par 1 342 projecteurs.

Les organismes de tourisme sont déjà au travail depuis plus d'un an pour accueillir les visiteurs dans les pays qui marqueront plus particulièrement le passage au nouveau millénaire. Car c'est en 2000 que la capitale de l'Allemagne sera transférée à Berlin et l'on s'y active fébrilement pour lui donner un visage futuriste digne de l'événement.

Quant à l'Italie, elle s'apprête à recevoir quelque cinquante millions de pèlerins pour le jubilé de cette année-là. Rome ne pouvant à l'évidence loger une telle affluence, les visiteurs seront hébergés dans d'autres cités, même assez lointaines comme Bologne, d'où des norias de trains, de cars ou d'avions les conduiront dans la ville du pape.

La Grande-Bretagne centrera les manifestations d'ouverture du nouveau millénaire sur l'observatoire de Greenwich où passe la ligne symbolique du méridien qui porte son nom.

Alors, qui croire ? Ceux qui ont peur de l'an 2000 ou ceux qui y voient le début d'un temps de bonheur, parmi lesquels figurent les adeptes du *New Age* ? Ces derniers sont persuadés que, sinon exactement en 2000, du moins vers 2030 commencera l'ère du Verseau où l'homme, libérant enfin sa réserve de forces « posi-

tives », sera réconcilié avec lui-même, ses semblables et le cosmos.

Pour prendre du recul par rapport à ces interrogations, un détour par l'histoire est nécessaire. Et d'abord, pourquoi cette attirance vers le chiffre 1000 comme repère dans la chronologie ? La division des périodes de l'histoire en tranches de mille ans est restée longtemps étrangère à l'Ancien Testament qui calculait plutôt le temps en semaines d'années (49 ans), à la suite desquelles intervenait un jubilé.

Convient-il de fêter les deux mille ans du christianisme ? Je réponds : oui, sans hésitation. Je n'ignore ni ne sous-estime les reproches qui lui sont adressés

L'origine des millénaires se situerait en Babylonie et en Iran. Le premier texte juif contenant la mise en relief d'une séquence de mille ans se trouve précisément dans le *Livre des jubilés*, IV, 29-31 (une centaine d'années seulement avant Jésus Christ) où il est écrit : « Adam mourut soixante-dix ans avant d'avoir atteint mille ans. Car mille ans sont comme un jour dans le ciel... »

Mais c'est l'*Apocalypse* attribuée à saint Jean qui, en raison de

son durable succès dans l'espace chrétien – surtout latin –, fit la fortune du millénaire d'années. Après que de multiples catastrophes aient frappé le monde pécheur, voici, selon le chapitre 20, qu'un ange descendra du ciel et enchaînera le « dragon », c'est-à-dire le mal, pour « mille ans ». Alors « les justes » – ceux qui refusèrent d'adorer la Bête – reprendront vie et règneront avec le Christ « mille années ». Lorsqu'elles seront écoulées, Satan libéré tentera – selon l'*Apocalypse* – de « séduire les nations ».

Après une seconde séquence de malheurs, plus brève que la première, interviendront l'ultime bataille du bien et du mal et le jugement dernier.

L'*Apocalypse* a donné naissance à deux versions du millénarisme. L'une, celle qui s'attache aux peurs de l'an 1000 ou de l'an 2000 a surtout retenu du « *Livre des révélations* » sa description hyperbolique des malheurs et cataclysmes entourant le millénaire de paix.

Dans le vocabulaire d'aujourd'hui, le mot « millénarisme » renvoie surtout à cette lecture simplifiée, voire simpliste, de l'*Apocalypse*. Selon elle, la fin d'un millénaire ne peut qu'être suivie de catastrophes cosmiques ou même de la fin du monde.

L'autre lecture du livre de saint Jean entrevoit, précédé assurément par une séquence tragique, le passage prochain à un millénaire de bonheur sur terre réservé aux « justes » ressuscités qui y règneront avec le Christ.

Mais saint Augustin, dont l'influence fut immense, enseigna que la naissance de Jésus avait fait commencer les mille ans mentionnés par l'*Apocalypse*. Il n'y avait donc pas à attendre une période intermédiaire – un millénaire de paix sur terre – avant la fin du monde.

En revanche ceux qui entendent – ou entendent encore aujourd'hui – le livre de façon littérale espèrent – ou continuent d'espérer – la venue imminente d'une longue période de bonheur terrestre. Cette espérance suscita plusieurs mouvements révolutionnaires, notamment aux XV^e et XVI^e siècles.

Elle se laïcisa au XIX^e siècle pour s'investir dans le socialisme. Elle a, en outre, inspiré, au cours des siècles, de multiples « millénarismes » pacifiques : autrefois ceux de Joachim de Flore, de Tommaso Campanella, du jésuite portugais Antonio Vieira, du protestant Pierre Jurieu, etc. ; aujourd'hui ceux des Mormons, des Adventistes ou des Témoins de Jéhovah.

Le recours à l'histoire conduit aussi à poser une question inévitable : les peurs de l'an 1000 ont-elles existé ? Assurément dans les monastères, où on lisait alors beaucoup l'*Apocalypse*, et avec les lunettes de saint Augustin, on a certainement cru que, la fin du millénaire d'après la naissance de Jésus étant proche, la fin du monde l'était aussi.

Mais beaucoup de médiévistes sont persuadés qu'aucune panique collective « millénariste » n'a déferlé sur l'Europe du temps. Comment l'aurait-elle pu quand il n'y avait presque pas de villes, ni de routes, ni de médias ? La légende des peurs de l'an 1000, née au XV^e siècle, s'est surtout développée au XIX^e siècle avec l'historiographie romantique. Il appartient donc aux médias d'aujourd'hui de dédramatiser le passé et de ne pas susciter des cauchemars chez nos contemporains en se fondant sur une tardive reconstruction historique.

Mais s'il n'y a pas à redouter l'an 2000 qui sera sans doute une année comme les autres, pourquoi fêter le passage au XXI^e siècle ? N'ironisons pas sur nos fréquentes célébrations d'anniversaires. Mieux vaut essayer de comprendre notre comportement en ce domaine. Car nous sommes prisonniers d'une civilisation de la vitesse qui risque d'emporter dans sa course les repères qui nous paraissaient les plus solides.

Quoi d'étonnant si nous nous accrochons à des bouées ? Les anniversaires en sont, en nous renvoyant à des événements fondateurs auxquels nous sentons un urgent besoin de nous référer. On rejoint alors une nécessité humaine plus profonde et qui remonte loin dans le passé, celle de se situer dans le temps par rapport à un point de départ : pour les Latins d'autrefois, la fondation de Rome en 753 avant Jésus Christ ; pour les musulmans d'aujourd'hui l'Hégire, fuite de Mahomet à Médine en 622, etc.

Mais pourquoi spécialement l'an 2000 ? Il s'agit, bien entendu, d'une date de l'ère chrétienne. Pourtant les chrétiens des premiers siècles ne comptaient pas ainsi. Pendant un certain temps on utilisa l'ère dite « de Dioclétien » ou « des martyrs » partant de 284 après Jésus Christ.

Eusèbe de Césarée (256-340), quant à lui, utilisait l'ère d'Abraham remontant à 2016 avant l'ère chrétienne. C'est au VI^e siècle qu'un moine arménien, Denis, pour fixer la date de Pâques, situa la naissance de Jésus en 754 de l'ère romaine et le début de l'an 1 chrétien au 25 mars de l'année précédente, jour de la conception du Christ. Mais nous savons aujourd'hui que Jésus est né entre l'an 8 et l'an 4 avant notre ère.



DESSIN : SELÇUK

Malgré cela, c'est bien les deux mille ans – chiffre approximatif – de l'histoire chrétienne que marque le passage du XX^e au XXI^e siècle.

Mais alors, convient-il de fêter les deux mille ans du christianisme ? Je réponds : oui, sans hésitation. Je n'ignore ni ne sous-estime les reproches qui lui sont adressés : son hostilité passée aux autres religions, l'Inquisition, les guerres qui opposèrent catholiques et protestants, la condamnation de Galilée, l'antijudaïsme avec toutes ses conséquences, etc.

Mais je crois, d'une part, que l'homme n'est pas naturellement humble et tolérant et qu'à toute époque il utilise le paravent des religions et des idéologies pour camoufler son orgueil et son désir de domination ; et, d'autre part, que les apports du christianisme à la civilisation ont été immenses dans tous les domaines et qu'on a tendance aujourd'hui en Occident à les sous-évaluer. L'occasion de l'an 2000 me paraît fournir l'occasion d'une réévaluation positive.

Il me semble en tout cas légitime que les chrétiens fêtent le prochain jubilé, en procédant – ce qui est d'ailleurs en cours – aux « purifications » nécessaires. Je souhaite, en outre, m'adressant plus particulièrement aux responsables des Eglises, qu'ils en profitent pour réaliser une célébration authentiquement œcuménique. Mais puisque le calendrier chrétien est devenu en fait le calendrier universel, il est normal que nous profitions du passage à l'an 2000 pour dresser un bilan des deux millénaires écoulés et notamment du dernier.

On y comptabilisera, certes, beaucoup de crimes, d'horreurs et d'échecs, mais aussi une liste impressionnante de réussites spirituelles et matérielles, artistiques et culturelles, sociales et humanitaires. Et pourquoi ne pas replacer les deux derniers millénaires dans la chronologie en prenant la mesure que nous suggère un physicien, D. Grésillon ? Celui-ci propose le calcul suivant : « Si l'on transforme l'échelle du temps en échelle linéaire avec un an par millimètre, le big-bang se situe à quinze mille kilomètres de nous, tandis que les premiers hommes sont à quatre kilomètres, les hommes du néolithique à dix mètres et le Christ à deux mètres seulement ». Il nous reste sans doute une longue histoire à écrire encore.

Jean Delumeau, professeur honoraire au Collège de France, est historien.

COURRIER La Poste, principal employeur après l'Etat, est à un tournant de son histoire. Les nouvelles technologies et le développement de la concurrence rendent

cette entreprise « mortelle ». Tel est le verdict d'un rapport du sénateur Gérard Larcher (RPR, Yvelines), rendu public le jeudi 23 octobre. ● LE CONTRAT DE PLAN que La Poste et

l'Etat vont négocier dans les prochaines semaines sera déterminant. Il devra à la fois clarifier les missions de service public de La Poste et lui donner les moyens d'être concu-

rentielle. ● LE FINANCEMENT DES RETRAITES et la possibilité donnée à La Poste de commercialiser des produits d'assurance-dommages constituent les deux points les plus déli-

cats de la négociation. ● AUX PAYS-BAS, les PTT se scindent en deux parties : poste et télécoms, qui seront introduites séparément en Bourse.

La concurrence remet en cause les missions publiques de La Poste

Les discussions sur le prochain contrat de plan ont commencé avec l'Etat. Le sénateur Gérard Larcher estime, dans un rapport, que la tutelle publique ne donne pas à l'opérateur postal les moyens de faire face à l'accélération de la compétition internationale

DEUX ANS après les grèves de l'automne 1995, qui ont profondément marqué l'entreprise, et quatre mois après l'alternance politique, qui continue de déstabiliser sa direction, La Poste s'appête à définir avec sa tutelle la stratégie qui doit lui permettre d'affronter une concurrence désormais quasi-totale. Dans les prochaines semaines, Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie, et Claude Bourmaud, président de La Poste, arrêteront les grandes lignes du prochain contrat de plan que les deux hommes envisagent de signer début 1998.

Publié opportunément, jeudi 23 octobre, un rapport du sénateur Gérard Larcher (RPR, Yvelines) rappelle, en exergue, que « la poste est mortelle ». Cette vérité ne s'est imposée en France qu'en 1996, avec le départ de certains vétéranes vers des opérateurs privés lors des grèves et la négociation d'une directive européenne introduisant davantage de concurrence à partir de 2003. L'explosion des nouvelles technologies (fax, courrier électronique...), la concurrence exacerbée de certaines sociétés privées, voire des postes européennes, en particulier néerlandaise et suisse, ébranlent La Poste, sans cesse écartelée

entre ces impératifs de productivité et les missions de service public (aménagement du territoire, « banque des Rmistes », aides à la presse...).

Dans ce contexte difficile, la direction actuelle peut, malgré tout, afficher un bilan honorable. Claude Bourmaud prévoit que 1997 sera marqué par « un retour à l'équilibre financier, une augmentation de 0,8 % du volume du courrier, un niveau record d'encours financiers (1 000 milliards de francs gérés contre 587 milliards en 1990) et un endettement réduit de 36 à 24 milliards en trois ans ».

La capacité de La Poste à affronter une concurrence qui s'annonce aussi acharnée que dans les télécommunications dépendra directement de l'engagement de l'Etat sur certains dossiers cruciaux. La partie du contrat de plan concernant le courrier ne pose a priori pas de difficultés majeures – le contrat fixera des objectifs d'amélioration de l'offre et le développement du courrier électronique – mais les autres chapitres sont plus délicats. Au sujet de la messagerie, La Poste sera priée de trouver des partenaires étrangers. Des contacts sont en cours avec la poste allemande. Dans son rapport, Gérard Larcher

préconise même un rapprochement avec une messagerie express mondiale, comme UPS, Fedex ou DHL.

DOSSIER ÉPINEUX

Concernant les services financiers, La Poste souhaite être davantage rémunérée pour les dépôts qu'elle verse au Trésor et à la Caisse des dépôts. « Si nous étions rémunérés non à la commission mais en fonction du marché de l'argent, ces placements nous rapporteraient 1 milliard de plus », plaide La Poste. Sur ce point, l'entourage de Christian Pierret reste très prudent. De même, rien n'indique qu'il laissera La Poste commercialiser des produits d'assurance-dommages, comme la loi l'autorise. « C'est un sujet extrêmement délicat sur lequel le gouvernement souhaite prendre le temps de la réflexion et de la concertation », s'est contenté de déclarer M. Pierret, fin septembre. Autre su-

jet délicat : la présence postale. Le secrétaire d'Etat avait qualifié, dans *Le Monde* (du 23 juillet), de « rétrograde » le gel des bureaux de Poste. Claude Bourmaud reconnaît que « quand bien même nous voudrions fermer un bureau, ce serait politiquement impossible ».

Mais l'Etat n'entend visiblement pas aider La Poste à supporter le poids de cette présence postale évalué à plus de 1 milliard de francs. « L'esprit de la directive européenne est que le périmètre hors concurrence soit suffisant pour permettre de financer le service universel. Il faut que le publipostage reste dans le champ réservé, même après 2003 », explique l'enrouage de Christian Pierret, qui sait pourtant que les autres pays européens sont sur une toute autre logique.

Christian Pierret et Claude Bourmaud entendent donc étudier toutes les possibilités : maisons des services publics, participation des

collectivités locales au financement du réseau... Mais, dans tous les cas, les négociations s'annoncent longues et délicates. Outre l'assurance-dommages, le dossier le plus épineux entre La Poste et sa tutelle concerne les retraites. L'exploitant rembourse à l'Etat les pensions versées aux retraités et, au nom de la solidarité, finance d'autres régimes particuliers, à hauteur de 400 millions. Conséquence : la charge des retraites représente aujourd'hui 12,6 milliards de francs, en augmentation de 600 millions par an et porte le taux de cotisation patronale à 42 %, soit 7 % de plus – 2,2 milliards – que la concurrence. « Si rien n'est fait, nous verseons, en 2015, autant au titre des pensions qu'au titre des traitements », remarque Claude Bourmaud. « Ce dossier constituera un test. S'il n'est pas résolu, cela signifie que, malgré les discours, le gouvernement n'a pas de réelle ambition

pour La Poste », témoigne un dirigeant.

Pour le moment, Christian Pierret n'a pas tranché. Le secrétaire d'Etat préfère mettre l'accent sur la réduction de l'attente aux guichets, la certification de La Poste aux normes Iso 9000, les nouvelles technologies et la lutte contre la précarité à La Poste. « 7 % seulement des 62 000 contractuels sont à temps complet. L'Etat demande à l'exploitant de s'intéresser davantage à ces questions », affirme-t-il, reconnaissant que, comme le directeur général, la directrice des ressources humaines est sur la sellette. En revanche, il est un point sur lequel MM. Pierret et Bourmaud sont d'accord : en matière de réduction du temps de travail, la plus grande prudence s'impose. Mais cela ne suffit pas à définir une stratégie. Même en matière sociale.

Frédéric Lemaître

2 500 emplois-jeunes en 1997

Christian Pierret et Martine Aubry devraient signer, au début du mois de novembre, une convention lançant le dispositif d'emplois-jeunes à La Poste. En 1997, 2 500 agents de contact seront recrutés pour une durée de cinq ans. Travaillant dans les 1 400 principaux bureaux et dans 300 bureaux en zones sensibles, ils orienteront le public, effectueront des tâches d'écrivain public, d'interprétariat, voire de médiation sociale.

D'un niveau bac ou bac + 2, leur rémunération sera de 81 330 francs par an, soit le niveau minimal de la grille de La Poste. Recrutés par l'ANPE, ils recevront une formation en alternance durant six mois. Des propositions de titularisation leur seront faites durant leur CDD. En 1998, 2 500 autres jeunes seront recrutés. Les projets seront davantage décentralisés et menés parfois en partenariat avec d'autres entreprises publiques ou des collectivités locales.

La poste néerlandaise sera introduite en Bourse avant l'été 1998

AMSTERDAM
correspondance

Les PTT néerlandaises – Koninklijke PTT Nederland (KPN) – avaient déjà une originalité : leur privatisation, en 1994, a concerné l'ensemble de leurs activités, y compris la poste, alors que partout ailleurs, seul le secteur des télécommunications était touché. KPN s'appête à franchir un pas supplémentaire. D'ici à l'été 1998, le groupe aura fait de sa branche postale une société indépendante, cotée à Amsterdam et à New York, ce qui, selon lui, constituera une première mondiale.

La Bourse avait bien accueilli le projet de séparation de KPN en deux entités distinctes, dont le principe a été annoncé en juin. Pourtant, sous sa forme actuelle, KPN est une compagnie rentable, qui, au premier semestre, a affiché un bénéfice net en hausse de près de 9 %, à 1,3 milliard de florins (3,7 milliards de francs). Mais d'un point de vue boursier, elle était devenue difficile à décrypter.

Jusqu'en 1996, KPN était plutôt une compagnie de télécommunications, également présente dans la distribution de courrier. Les deux tiers du chiffre d'affaires (20 milliards de florins au total) provenaient de la téléphonie, tandis que cette branche générait les trois quarts du bénéfice (2,4 milliards en 1996). Mais le profil de KPN a été bouleversé par l'acquisition, en octobre 1996, du géant australien de la messagerie et de la logistique, TNT. A la suite de cette opération, le chiffre d'affaires de la branche postale, à laquelle est rattachée TNT, a bondi à 48 % du total, et sa part dans le résultat d'exploitation à plus du tiers.

Cette nouvelle dimension de la branche postale n'a pas été seule à

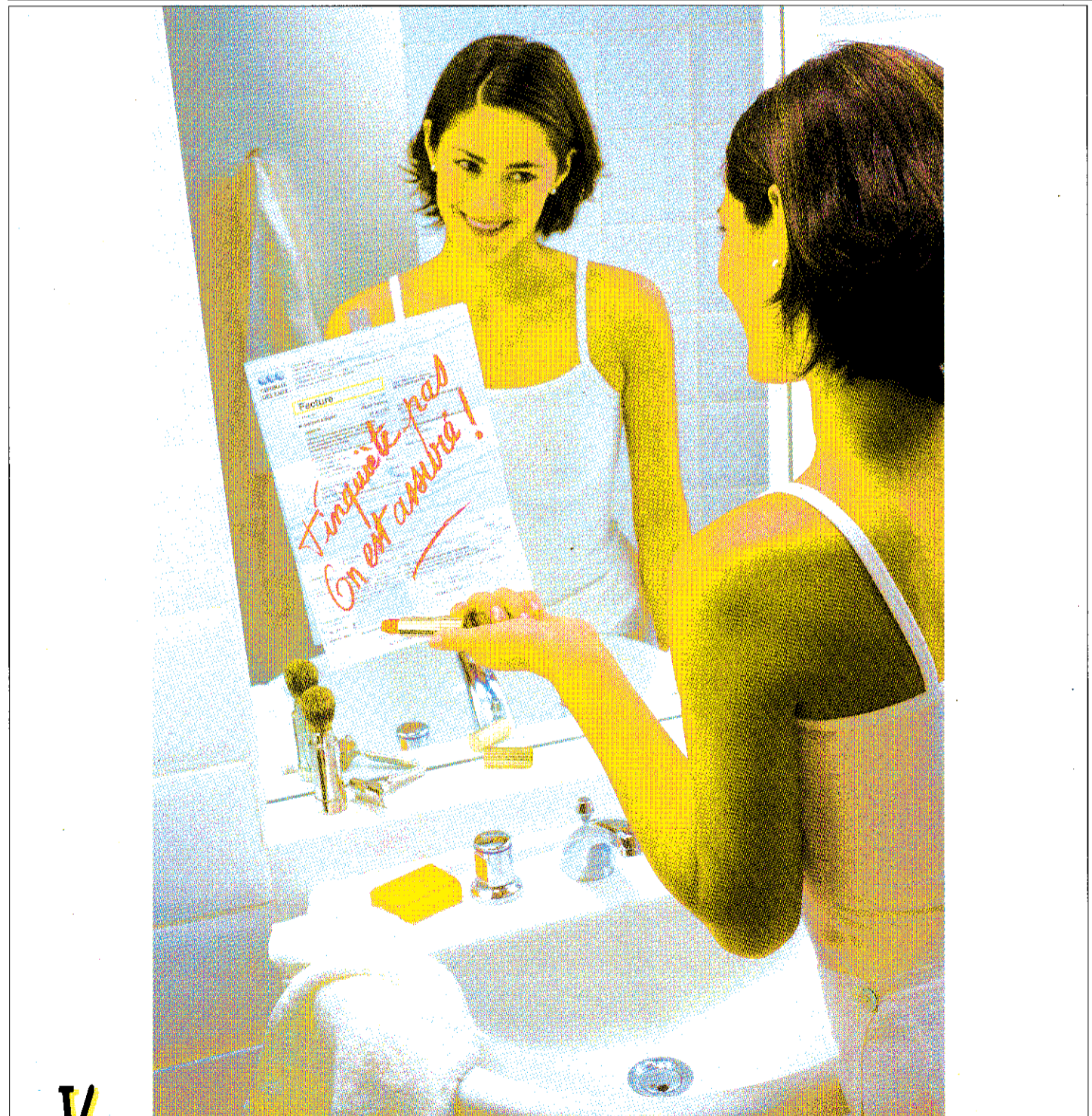
plaider en faveur de la scission. Les deux activités de KPN ont des logiques très différentes. Alors que la poste est une activité de main-d'œuvre nécessitant peu d'investissements, les activités de télécommunications ont des besoins opposés. En 1996, la branche poste, qui emploie 55 000 salariés, a investi 345 millions de florins en équipements. Pour la même période, les télécommunications, qui emploient 32 000 personnes, ont dépensé 2,4 milliards en matériel.

BÉNÉFICES ROGNÉS

Les marchés aussi sont profondément différents. Après des années de forte croissance, les télécommunications se préparent à la dure concurrence de la déréglementation en Europe. Ces derniers mois, les baisses des tarifs se sont succédé, rognant les marges bénéficiaires. La téléphonie mobile est également concernée : alors qu'un concurrent fait déjà de l'ombre à KPN sur le marché des GSM, France Télécom tente de décrocher une licence d'exploitation d'une nouvelle fréquence (DCS 1 800).

La branche postale, elle, compte deux points forts. D'une part, la forte densité démographique des Pays-Bas lui permet de distribuer facilement le courrier, avec des tarifs bon marché. Ce qui permet à PTT Post de se développer rapidement à l'international. La branche s'était déjà taillé des parts de marché dans le repostage (le regroupement et la redistribution de courrier d'autres pays européens), qui écorne les monopoles nationaux. Le rachat de TNT en a fait le quatrième groupe mondial de logistique et de messagerie expresse.

Alain Franco



Vous avez le droit de garder le sourire même si une fuite d'eau provoque une facture anormalement élevée.

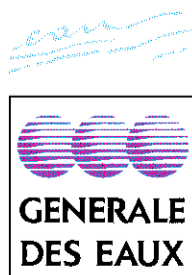
Contrat Assurance Fuite

Le Contrat Assurance Fuite a été créé pour mieux servir les habitants des communes qui nous ont confié leur service de l'eau. Pour seulement 40 francs par an, vous pouvez y souscrire*.

Pour en savoir plus, contactez

votre agence locale ou appelez le : **Numéro Vert 0 800 548 548**

* Offrir soumise à certaines conditions et concernant les abonnés desservis par la Compagnie Générale des Eaux et ses filiales locales, dans les collectivités locales ayant donné leur accord.



Les récentes « affaires » obligent les tribunaux de commerce à se réformer

Les scandales qui éclaboussent depuis deux ans juges consulaires et administrateurs judiciaires mettent en lumière les dysfonctionnements de la justice commerciale. Les pouvoirs publics comme les intéressés mènent une réflexion sur les changements souhaitables

Vendredi 24 octobre, la Conférence générale des tribunaux de commerce tient des assises nationales pour fêter son centenaire, en présence du garde des sceaux, Elisabeth Guigou. C'est l'occasion d'entamer

une réflexion en profondeur sur la nécessaire réforme de la justice consulaire, alors que celle-ci baigne dans un climat de suspicion, après la révélation de scandales qui ont éclaboussé, notamment, les tribunaux

de la région parisienne. Faut-il abandonner le principe d'une juridiction confiée à des commerçants et des industriels élus par leurs pairs ? Doit-on souhaiter la présence, parmi eux, de magistrats professionnels

- l'échevinage, tel qu'il est pratiqué en Alsace-Lorraine - ou d'un procureur de la République ? Peut-on envisager l'institution d'une justice à deux vitesses, les petits tribunaux conservant les litiges commer-

ciaux, les tribunaux départementaux, voire régionaux, se réservant les dépôts de bilan et les faillites ? Autant de questions que se posent les pouvoirs publics, mais aussi les juges consulaires eux-mêmes.

C'EST DANS UN CLIMAT de malaise que la Conférence générale des tribunaux de commerce fête, vendredi 24 octobre, son centenaire, en présence du garde des sceaux, Elisabeth Guigou. Mais ce malaise pourrait servir de détonateur à une grande révision de la justice commerciale en France. Ces derniers mois, les affaires se sont multipliées, jetant une lumière crue sur certaines pratiques des tribunaux de commerce. Une soixantaine de mises en examen ou condamnations d'administrateurs ou de juges ont été prononcées.

Elisabeth Guigou s'est préoccupée du dossier dès son arrivée au ministère. Le 11 juillet, elle rappelait aux procureurs généraux la nécessité de « veiller au suivi des affaires commerciales » et d'exercer un réel contrôle sur l'activité des administrateurs judiciaires. Une consultation a été lancée dans les départements pour étudier le fonctionnement de la juridiction commerciale et les modifications souhaitables. De son côté, le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a demandé, mercredi 15 octobre, la

création d'une commission d'enquête sur les tribunaux de commerce, destinée à établir un diagnostic et des propositions de réforme, renforçant la « légitimité », la « compétence » et l'« efficacité » de cette juridiction. Enfin, le CNPF, dans un rapport critique, souligne lui aussi les dysfonctionnements de l'institution et les améliorations à leur apporter.

REVOIR LA CARTE JUDICIAIRE

Faut-il réformer en profondeur la justice consulaire, créée en 1563 ? « L'économie a besoin d'une juridiction importante, ouverte sur l'Europe, la rapidité des marchés, les nouvelles pratiques financières, où le rôle de chacun soit clairement défini », insiste un magistrat consulaire. Tout en soulignant la légitimité de l'institution - à peine 8 % des dossiers vont en appel -, le président du tribunal de commerce de Paris, Jean-Pierre Mattei, estime qu'il est temps d'en proposer une véritable refonte : « Si nous ne le faisons pas, on nous l'imposera. »

Si de grands tribunaux de commerce, à l'image de celui de Pa-

ris, ont su gérer des dossiers complexes comme la crise de l'immobilier, beaucoup ont du mal à suivre l'évolution économique. Faut de compétence et de formation suffisantes, observe-t-on dans le milieu. Les juges consulaires (au nombre de 3 256) sont la plupart du temps des commerçants, des industriels, des notables, élus par leurs pairs. Trop d'entre eux, formés sur le tas, ignorent la complexité de certaines matières économiques et les subtilités du droit. « Pour les petits dossiers, ils tiennent parfaitement leur rôle. Mais quand il s'agit d'entreprises importantes, avec un grand nombre de salariés, des actifs et un passif lourd, nous ne trouvons pas toujours des interlocuteurs avertis », raconte l'avocat d'affaires Dominique Schmidt.

Ainsi, lors de la bataille pour la prise de contrôle de Perrier, qui opposa en 1992 Nestlé, BSN et les Agnelli, une partie du dossier relevait du tribunal de commerce de Nîmes, dont dépendait la source Vergèze. Officiellement, c'est lui qui jugea le différend entre les groupes. En sous-main, le tribunal de Paris, saisi sur un autre aspect, instruisait toute l'affaire.

Consciente de ces faiblesses, la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) a présenté, fin juin, un rapport recommandant une réforme de la justice consulaire. Selon elle, la carte judiciaire n'est plus du tout adaptée aux réalités économiques de l'Atlantique par leur nouveau PDG, Patrick Boissier, cet objectif exigera une véritable révolution culturelle et industrielle du plus grand chantier naval civil français, filiale de GEC Alsthom, qui emploie 4 100 personnes à Saint-Nazaire.

duction substantielle du nombre de tribunaux.

La Conférence générale des tribunaux de commerce est favorable à cette révision de la carte judiciaire. Le ministère de la justice juge le rapport de la chambre de commerce de Paris « intéressant ». Mais beaucoup doutent qu'il soit suivi à la lettre. « Dès 1984, la suppression d'une bonne centaine de tribunaux avait été envisagée. Mais aucun gouvernement n'a bougé devant l'hostilité des élus lo-

rrillac, des juges n'ont ainsi vu aucun inconvénient à juger un différend entre un libraire et le Crédit agricole, où ils siégeaient par ailleurs comme administrateurs. Le libraire fut acculé à la faillite. Aujourd'hui, ces mêmes juges font l'objet d'une procédure judiciaire.

COMPORTEMENTS DOUTEUX

Pour éviter de telles errances, certains préconisent la présence d'un procureur de la République au sein

quer à une réforme de la profession des administrateurs et mandataires de justice. Trop de leurs membres ont été mêlés à des affaires récentes. « L'absence de contrôle d'accès, de déontologie et de discipline mine la profession », dénonce un administrateur. Jean-Yves Aubert, président du conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires, se défend : « C'est au Parquet d'assurer le contrôle de la discipline. » Saisie plusieurs fois sur des comportements douteux, notamment au tribunal de Nanterre, la chancellerie a jusque là fait la sourde oreille.

Si les juges des tribunaux ne sont pas vigilants, les administrateurs ont entière liberté pour gérer les entreprises qui leur sont confiées. Cela conduit à bien des déviations. Bien que la loi les oblige à déposer les fonds des entreprises en difficulté à la Caisse des dépôts, la plupart ne le font pas ou très partiellement. Ils préfèrent s'adresser à des banques amies, prêtes à prendre le risque d'avoir un compte de société en difficulté, en lui faisant payer le prix fort. En contrepartie, des administrateurs peuvent obtenir des prêts personnels à des taux défiant toute concurrence.

Vaut-il mieux les encadrer en leur demandant des rapports réguliers sur leur activité ? Ou supprimer le monopole de la profession et former des équipes pluridisciplinaires pour gérer les entreprises en faillite ? Une révision, en tout cas, s'impose. La France est le seul pays européen qui connaisse un si grand nombre de scandales à la suite de faillites d'entreprises. C'est aussi celui où le nombre de liquidations est le plus élevé.

Martine Orange

De multiples scandales

Récemment, les « affaires » impliquant juges ou administrateurs se sont multipliées :

- **Détournement** d'au moins 200 millions de francs par deux administrateurs judiciaires de Nanterre, Olivier Sauvan et Jean-Michel Goulletquer (*Le Monde* du 3 octobre).
- **Reprise frauduleuse**, par l'industriel Michel Coencas, de l'une de ses sociétés Affinal,

précédemment décidée par le tribunal de Nanterre.

- **Condamnation pour escroquerie** de Jean-Pierre Adam, administrateur judiciaire de Nanterre.
- **Condamnation** des trois anciens juges du tribunal de Bobigny.
- **Prêts à taux très bas** consentis par des banques comme Rivaud à des administrateurs acceptant de déposer des fonds non rémunérés de sociétés en difficulté.

IL NE SUFFIT PAS
DE CRÉER 200 000 PME
CHAQUE ANNÉE,
ENCORE FAUT-IL QU'ELLES
SE DÉVELOPPENT.

Logique.

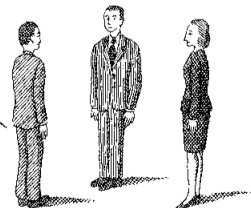
Les petites et moyennes entreprises sont un atout majeur de l'économie française. Elles ont démontré, depuis 15 ans, leur capacité à créer des emplois. Elles sont aussi le terreau des emplois de demain. Leur développement est un enjeu déterminant. Le rôle de la Banque du Développement des PME est de :

-Faciliter le financement des projets des PME en partage de risques avec leurs partenaires financiers grâce à l'appui des pouvoirs publics.

-Favoriser le développement, donc la pérennité des PME, en les accompagnant dans chacune des étapes de leur vie.

-Rapprocher les intérêts des PME et les impératifs des banques dans un partenariat efficace.

La Banque du Développement des PME agit
avec les banques pour mieux faire gagner les PME.



BANQUE DU DEVELOPPEMENT DES PME
SOFARIS

UN NOUVEAU PARTENARIAT
POUR MIEUX FINANCER L'ESPRIT D'ENTREPRISE.

27/31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons Alfort Cedex - Tél. : 01 41 79 94 94

Les Chantiers de l'Atlantique se réorganisent pour pouvoir vivre sans aides publiques

NANTES

de notre correspondant

Etre capable, dans trois ans, de prendre des commandes de navires sans aides publiques. Présenté le 22 octobre à l'encadrement et au comité d'entreprise des Chantiers de l'Atlantique par leur nouveau PDG, Patrick Boissier, cet objectif exigera une véritable révolution culturelle et industrielle du plus grand chantier naval civil français, filiale de GEC Alsthom, qui emploie 4 100 personnes à Saint-Nazaire.

Dans une activité qui a toujours été subventionnée, en France comme dans le reste du monde, le pari est aussi considérable que difficile à quantifier car le montant réel de l'aide publique est un secret bien gardé. Patrick Boissier admet du bout des lèvres que le besoin de son entreprise est « un peu supérieur » aux 9 % du montant des commandes autorisés par l'Union européenne. L'ex-député de Loire-Atlantique, Etienne Garnier (RPR), avait révélé l'an dernier, sans être démenti, que ce montant est dans les faits trois à quatre fois supérieur au plafond légal.

Peu importe désormais pour le PDG des Chantiers de l'Atlantique : il est convaincu que la suppression des subventions est inéluctable. Soit parce que l'accord OCDE les interdisant sera mis en œuvre, soit parce que l'Europe le décidera, soit, plus prosaïquement, parce que l'Etat français n'aura plus les moyens budgétaires nécessaires, comme le montre la suppression du financement quinquennal ou le retard dans le versement des subventions aux Chantiers de l'Atlantique qui atteint actuellement plus d'un milliard de francs. « Nous avons le choix entre disparaître si nous continuons comme cela et nous développer si nous devenons, comme nous le voulons, le chantier européen le plus performant », affirme Patrick Boissier, qui qualifie son plan de « stratégie de sortie par le haut combinant une forte amélioration de la performance et une augmentation des volumes ».

Les Chantiers de l'Atlantique ré-

duisent actuellement leurs coûts de 6 % par an. Pour rattraper le retard pris face aux concurrents italiens ou finlandais, la barre est cette fois placée beaucoup plus haut : baisses annuelles de 10 % du nombre d'heures de production et de 25 % du nombre d'heures d'études par navire, baisse annuelle du coût des achats de 10 %, réduction de moitié des frais généraux en trois ans. Pour y parvenir, l'entreprise nazairienne est mise sous tension.

« Si nous atteignons nos objectifs, nous pourrions envisager de construire trois paquebots, un méthanier et un navire spécialisé par an, soit plus du double de ce que nous faisons aujourd'hui. »

Au menu des mois à venir : le rapatriement des directions commerciale et financière de Paris à Saint-Nazaire afin « d'améliorer la communication entre services », la réduction du nombre de niveaux hiérarchiques, la constitution d'équipes internes « aussi autonomes que possible », la concentration des ressources sur les compétences-clés doublée d'un appel accru à la sous-traitance, le développement « d'une culture de l'innovation tournée vers la simplification et la standardisation », la réorganisation du temps de travail, etc.

Patrick Boissier se garde bien d'afficher un objectif d'évolution de l'effectif, dont la baisse semble pourtant inévitable : « Le nombre

de salariés sera la résultante de l'augmentation de la productivité, de l'externalisation de certaines activités et de la hausse des volumes de production que nous espérons pour l'ensemble Chantiers de l'Atlantique-sous-traitants. » Si aucun plan social n'est à l'ordre du jour, le PDG indique que « beaucoup de salariés devront changer de fonction et se reconvertir, y compris en changeant d'entreprise ». Les sous-traitants sont, de leur côté, priés de se montrer à la hauteur des enjeux, en étant notamment capables d'intervenir dès les études : « Nous sommes décidés à travailler avec les plus performants, où qu'ils se situent dans le monde. »

La hausse des volumes de production sur laquelle repose le plan n'est pas une vue de l'esprit, affirme Patrick Boissier, au vu des études réalisées par les Chantiers de l'Atlantique sur le marché mondial des navires à forte valeur ajoutée dont ils se sont fait une spécialité : le nombre annuel de paquebots commandés devrait passer de sept à douze ou treize d'ici à 2005 et celui des méthaniers de cinq à une dizaine d'ici à 2010. « Si nous atteignons nos objectifs, nous pourrions envisager de construire trois paquebots, un méthanier et un navire spécialisé par an, soit plus du double de ce que nous faisons aujourd'hui. Ce n'est pas notre capacité industrielle qui nous limite mais la possibilité de recevoir des subventions. »

Une analyse que l'actualité pourrait confirmer dans les semaines à venir. Sans un agrément rapide par le gouvernement de la demande de financement quinquennal déposée par l'armateur américain Renaissance Cruise pour deux paquebots représentant cinq millions d'heures de travail, le chantier nazairien aura un « trou de charge » de six mois pour les neuf cents personnes de sa division tôlerie. La filiale de GEC Alsthom espère que l'Etat lui saura gré de vouloir se passer à terme de lui en débloquent les aides nécessaires d'ici là.

Adrien Favreau

Le gouvernement autorise Air France à préparer une entrée en Bourse

Le nouveau PDG, Jean-Cyril Spinetta, devra combler en trois ans l'écart de compétitivité de la compagnie avec ses principaux concurrents européens et redresser l'activité sur les lignes nationales

JEAN-CYRIL SPINETTA, nommé officiellement PDG du nouveau groupe Air France au conseil des ministres du mercredi 22 octobre, a été autorisé à mettre sur le marché une « fraction limitée du capital à compter de la mi-1998 ». Christian Blanc, son prédécesseur, qui avait démissionné le 5 septembre, exigeait une véritable privatisation, avec une diminution de la participation de l'Etat sous la barre des 50 %. Jean-Claude Gays-

sot, le ministre communiste des transports, s'y était refusé. Dans la lettre de mission adressée à M. Spinetta, il réaffirme qu'« Air France restera au sein du secteur public ».

La mise sur le marché doit permettre de « tenir les engagements vis-à-vis des salariés actionnaires sur la liquidité de leur titre ». Les pilotes avaient accepté, il y a trois ans, des baisses de salaires en échange d'actions (environ 2 % du

capital). Le gouvernement évoque même la possibilité de « prolonger et développer cet actionnariat salarié ». La liquidité du capital doit également permettre de rassurer les partenaires commerciaux d'Air France, comme les américains Delta et Continental Airlines, qui pourraient faire leur entrée dans le capital de la compagnie française.

Le gouvernement a pu vérifier, avec France Télécom, qu'une mise en Bourse minoritaire ne décourage ni les actionnaires individuels ni les investisseurs institutionnels français et étrangers. Mais il sait aussi que le redressement d'Air France est trop fragile pour permettre à l'Etat actionnaire de valoriser de manière satisfaisante une partie substantielle du capital de la compagnie. M. Spinetta est ainsi invité à combler, d'ici trois ans, l'écart de productivité qui le sépare de ses principaux concurrents et à éradiquer le déficit de l'ex-Air Inter (488 millions de francs en 1996-1997).

Christophe Jakubyszyn

Le patronat bancaire négocie avant de dénoncer la convention collective

Les syndicats participeront aux discussions

Devant la colère des syndicats, soutenus par Matignon et Bercy, l'Association française des banques a renoncé à dénoncer le principal texte social de la profession

bancaire sans négociations préalables mais a mandaté son président, Michel Freyche, pour le faire en septembre 1998 si aucune solution n'est trouvée.

MALGRÉ sa détermination, l'Association française des banques (AFB) n'a pas osé dénoncer brutalement et sans préavis la convention collective qui régit l'organisation sociale dans sa branche depuis 1947. A l'issue de son conseil, longuement réuni mercredi 22 octobre, l'AFB a proposé aux syndicats « l'ouverture d'une négociation sociale pour moderniser la convention collective de la profession bancaire », qui « devrait s'achever avant le 1^{er} janvier 2000, coïncidant ainsi avec l'échéance du passage aux 35 heures ».

Les syndicats du secteur ont annoncé qu'ils participeraient à la première réunion, le 5 novembre. A l'exception de FO, toutes abordent les discussions avec une attitude assez ouverte, soulagées que l'AFB ait changé, in extremis, de tactique. Mardi soir, à l'issue d'une réunion extraordinaire du bureau de l'AFB, le patronat bancaire était bien décidé à dénoncer sans détour la convention.

Entre mardi et mercredi matin, cette détermination s'est effritée. Certains dirigeants, dont Jean Pey-

relevade, le président du Crédit lyonnais, et Patrick Careil, celui de la Banque Herve, doutaient de l'opportunité politique d'une telle décision. Elle risquait d'apparaître comme une riposte aux décisions gouvernementales sur les 35 heures. Puisqu'il faut passer aux 35 heures, semblait dire le patronat bancaire, faisons d'abord table rase des accords qui nuisent encore à la souplesse salariale.

PUTSCH SOCIAL

Le cabinet du ministre de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, a ensuite tout fait pour amener les banquiers à renoncer à leur putsch social. Ces derniers n'ont pas résisté à la pression. D'abord, parce qu'il y a encore, dans le giron de l'association, des banques nationalisées (le Crédit lyonnais, le groupe CIC, la Banque Herve, la Société marseillaise de crédit). Ensuite, parce que la position de Bercy a reçu le soutien de certains responsables de petites banques, qui se réfugient encore derrière l'AFB pour justifier une politique salariale chiche. En

1997, la progression du point bancaire a été de... 0 %. Enfin, parce que les banques ont beaucoup à attendre de l'Etat, maître de nombreuses réformes à venir dans le secteur. Même la BNP et la Société générale, les plus favorables à la dénonciation, se sont ralliées au compromis.

Les banques n'ont pas complètement renoncé à leur projet de dénonciation. Le président de l'AFB, Michel Freyche, a indiqué « avoir délégué » pour dénoncer la convention le 30 septembre 1998 s'il juge que les négociations ne donnent pas de résultats satisfaisants. « Cela revient, pour l'AFB, à utiliser la même méthode que le gouvernement pour les 35 heures : on fixe une date-butoir avec un résultat connu et, entre-temps, on fait ce que l'on veut », commente un observateur. Au-delà du 30 septembre 1998, l'AFB ne pourra plus patienter : la convention doit être dénoncée au plus tard à cette date pour que la mesure prenne juridiquement effet le 31 décembre 1999.

Sophie Fay

Boeing défie l'Union européenne

Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la concurrence, a demandé à ses services d'enquêter immédiatement, dans le cadre du suivi de la fusion Boeing-McDonnell Douglas, pour savoir si Boeing avait imposé un accord d'exclusivité de fait à Delta Airlines. La compagnie aérienne américaine a confirmé, mercredi 22 octobre, une commande de 644 appareils sur vingt ans.

L'action Boeing a, par ailleurs, dégringolé de 8 % à Wall Street, mercredi 22 octobre, après l'annonce d'une charge exceptionnelle de 1,6 milliard de francs (près de 10 milliards de francs) pour le troisième trimestre. Le brutal développement du marché aéronautique perturbe en effet les chaînes du constructeur aéronautique américain, qui a été contraint d'arrêter, depuis le 3 octobre, la production de son superjumbo 747 et des nouvelles versions du 737 en raison d'une pénurie de composants.

Le maire de Saint-Etienne a vu en secret le PDG de Promodès

UNE RENCONTRE A EU LIEU entre Michel Thiollière, le maire de Saint-Etienne, et le président de Promodès, Paul-Louis Halley, à Paris, dès les premiers jours de l'OPA lancée par ce groupe sur Casino le 1^{er} septembre. M. Thiollière, qui avait pris position contre Promodès dès le début, avait souhaité que cette rencontre restât secrète. Contactée jeudi 23 octobre au matin, la mairie de Saint-Etienne a confirmé cette rencontre. Selon nos informations, au cours de ce face-à-face, M. Halley a proposé à l'élu de « contractualiser » les engagements pris par Promodès de maintenir des emplois à Saint-Etienne et de participer au développement de l'économie locale. Mais M. Thiollière aurait refusé de poursuivre plus avant la discussion avec le groupe assaillant de Casino.

M. Thiollière, « dément », dans un communiqué paru mercredi 22 octobre, avoir déclaré au Monde que « Paul-Louis Halley n'a jamais demandé à le voir ». Le Monde confirme les propos tenus par M. Thiollière.

La vente d'Endesa rapportera moins que prévu à l'Espagne

LA PRIVATISATION DE L'ÉLECTRICIEN Endesa, plus importante opération de désengagement jamais réalisée en Espagne, a été un succès auprès des épargnants avec 1,6 million de souscripteurs, mais ne rapportera que 680 milliards de pesetas (27,2 milliards de francs) au lieu des 800 milliards escomptés, soit 15 % de moins, en raison de la chute du titre boursier.

En raison des difficultés liées à sa tentative de rachat de la société chilienne Enersis, Endesa a perdu 16 % en un mois à la Bourse, contraignant le gouvernement à revoir en baisse le prix de vente des actions et le niveau de la participation qu'il cédait. A l'issue de l'opération, l'Etat espagnol détiendra encore 34 % du premier électricien du pays.

DÉPÊCHES

■ **USINOR** : le ministère de l'économie et des finances a annoncé, jeudi 23 octobre, la cession par l'Etat français de la totalité de sa participation dans Usinor, numéro un européen de l'acier, soit au total 7,7 % du capital. Cette opération devrait lui rapporter environ 2 milliards de francs.

■ **SGS-THOMSON** : le fabricant franco-italien de semi-conducteurs, se prépare à lever 2 milliards de dollars sur le marché boursier, selon le *Financial Times* du jeudi 23 octobre, soit plus de 17 % de la capitalisation boursière de la société.

■ **MANNESMANN : VDO, filiale de composants automobiles de l'allemand Mannesmann**, a annoncé, jeudi 23 octobre, l'acquisition de 65 % de Philips Car Systems (navigation et systèmes de communication) du groupe électronique néerlandais Philips. VDO se portera acquéreur, dans deux ans, du restant du capital de PCS dont la valeur est estimée à environ 1,5 milliard de florins (4,5 milliards de francs).

■ **FN Herstal** : le groupe d'armement public français GIAT industries a accepté, mercredi 22 octobre, le principe de la reprise totale de la Fabrique nationale d'Herstal, dont GIAT détient 92 % des parts, par la région de Wallonie, déjà détentrice (avec droit de veto) des 8 % restants. Les négociations continuent cependant pour définir les modalités de cette reprise.

■ **FRANCE TÉLÉCOM** : l'exploitant français participera « probablement » à la société commune de téléphone en cours de création par la compagnie d'électricité italienne Enel (51 %) et Deutsche Telekom (49 %), a indiqué, mercredi 22 octobre, Enel, précisant que Deutsche Telekom et France Télécom négocient pour se partager les 49 % du groupe allemand.

■ **SIRIS** : l'opérateur téléphonique français, filiale du consortium européen Unisource, a été autorisé, mercredi 22 octobre, par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) à choisir prochainement le préfixe (premier des dix chiffres d'un numéro de téléphone), qui l'identifiera comme un transporteur de téléphone longue distance. L'ART a confirmé que la société Omnicom a été autorisée à faire de même (Le Monde du 21 octobre).

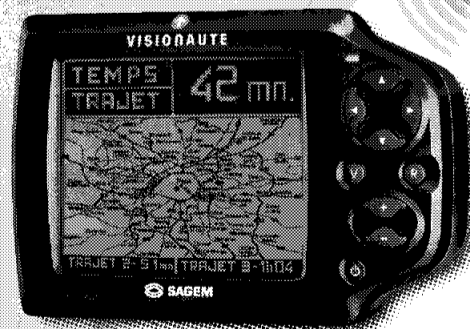
■ **OFFRES PUBLIQUES D'ACHAT** : la Commission des opérations de Bourse et le Conseil des marchés financiers précisent, dans de nouvelles recommandations concernant la déontologie à respecter, que les établissements présentateurs et conseils lors d'une OPA ne peuvent intervenir pour compte propre sur les titres concernés entre le moment où l'offre est préparée et celui où elle est annoncée.

Vous passez 2 h 30 par jour dans la circulation

Combien avec vos enfants ?

En voiture, on ne sait jamais combien de temps on va perdre. A attendre, patienter, s'énerver au volant. Alors imaginez que chaque fois que vous vous déplacez en Ile-de-France, vous puissiez consulter à tout moment un service qui vous indique ce que va être votre temps de parcours, en fonction de l'état réel du trafic. Imaginez qu'il vous propose le meilleur itinéraire, le plus rapide. Et qu'il vous guide dans votre voiture pendant le trajet. Cela changerait votre vie. Et celle de votre famille.

Cette solution existe. Elle s'appelle **Visionaute**. Développé avec France Télécom, accessible sur un terminal portable consultable en voiture, à la maison ou au bureau... c'est le premier service qui fait entrer l'automobiliste dans la 4^e dimension : celle du temps maîtrisé. Circuler va redevenir un plaisir ! Pour tout savoir sur **Visionaute** et connaître la liste des points de vente et de démonstration appelez le 0800 088 088 (appel gratuit).



VISIONAUTE
Avec France Télécom

pour rendre l'auto mobile

APPEL GRATUIT
N° Vert 0 800 088 088

La concurrence entre les télévisions destinées aux enfants s'accroît

Cinq nouvelles chaînes thématiques destinées aux 2 - 12 ans sont arrivées en France en moins d'un an. S'ajoutant à Canal J et aux programmes spécifiques des télévisions hertziennes, elles vont stimuler la production, mais perturber la répartition des droits de diffusion

LES ENFANTS zappeurs devraient être comblés. En moins d'un an, cinq chaînes thématiques qui leur sont destinées se sont installées ou sont en train de le faire sur le câble et le satellite. Avec des résultats qui dépassent souvent les objectifs qu'elles s'étaient fixés. La prochaine sera Fox Kids, qui, à partir du samedi 15 novembre, sera visible sur CanalSatellite. Cette chaîne est aussi en discussion avec quatre câblo-opérateurs. Quant à Cartoon Network, la chaîne de l'Américain Ted Turner, actuellement sur le satellite Astra, elle devrait finir par obtenir son conventionnement sur le câble (*Le Monde* du 27 juin).

Entre produit d'appel pour un bouquet satellite et déclinaison européenne de chaînes américaines, chacun de ces programmes tente de se faire une place. Cible commune : les 2 - 12 ans. Ces chaînes viennent troubler un jeu jusqu'ici dominé par la pionnière Canal J et les programmes pour enfants des chaînes hertziennes.

Avec trois chaînes dans son bouquet, CanalSatellite est pour l'instant la championne de cette activité. Aux côtés de Canal J, ce bouquet diffuse Disney Channel et Fox Kids. Les abonnés à CanalSatellite peuvent aussi recevoir Cartoon Network, une chaîne américaine pour la jeunesse diffusée en numérique et en clair via le

satellite Astra. Ces chaînes ont chacune leur stratégie. Disney Channel joue le prestige et la famille. Pour la capter, il faut payer un abonnement supplémentaire de 35 francs par mois. En contrepartie, les téléspectateurs échappent aux spots publicitaires. « *Nous sommes la seule chaîne pour enfants sans publicité et les enquêtes menées auprès de nos abonnés et des enfants eux-mêmes montrent qu'ils en sont très satisfaits* », explique Philippe Lacau, directeur général de Disney Channel.

Il insiste surtout sur l'aspect familial de ses programmes. Car, avant d'être une chaîne pour en-

fants, Disney Channel, qui émet dix-neuf heures par jour, s'adresse à toute la famille, des tout-petits à leurs parents. Outre les dessins animés, elle propose les séries éternellement à la mode, des documentaires sur les animaux et des films regardables par tous. Elle revendique 265 000 abonnés alors qu'elle en prévoyait entre 150 000 et 200 000 pour la fin de l'année, avec la perspective d'atteindre l'équilibre financier en cinq ans.

Les deux autres chaînes s'adressent plus directement aux enfants et elles comportent une forte proportion de dessins animés dans leurs programmes. Fox Kids, filiale de Fox Kids Worldwide

née en septembre 1996 de la fusion de Fox Children Network, filiale de Fox et de Saban Entertainment, émet déjà en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas. Elle s'appuie sur un catalogue qui se veut « *l'un des plus fournis du monde* », allant de Peter Pan aux Power Rangers en passant par Dennis la Malice et l'Inspecteur Gadget. Par ailleurs, le studio Saban basé à Paris produit des dessins animés.

Après dix mois d'existence, Teletoon, la seule chaîne pour enfants sur le bouquet TPS, - dont elle est une filiale -, mais aussi sur le réseau de la Lyonnaise et quelques régies municipales, revendique 625 000 abonnés et en espère 750 000 à la fin de l'année. A ce train, ses dirigeants prévoient d'atteindre l'équilibre financier dès 1999 avec un chiffre d'affaires de 40 millions de francs et grâce à un développement à l'étranger, notamment au Moyen-Orient et en Suisse. Cette demi-sœur des chaînes hertziennes (elles sont toutes dans son actionariat par l'intermédiaire de TPS) a évidemment des relations privilégiées avec elles, notamment pour la fabrication des programmes. « *60 % de notre grille sont conditionnés à la levée d'exclusivité des chaînes hertziennes* », précise François Deplanck, directeur de Teletoon.

Pour le reste, la chaîne s'est lan-

cée dans les coproductions et les préachats, qui, pour cette année, se sont élevés à seulement 500 000 francs mais pourraient vraisemblablement dépasser plusieurs millions dans le futur. Quant à AB Cartoon, elle est clairement un produit d'appel d'AB-Sat et revendique 20 000 abonnés.

« **Les chaînes hertziennes financent 90 % de la production, car les chaînes thématiques n'ont pas encore pris leur envol** »

Toutes ces chaînes soignent leur « habillage » et aussi leur contenu. Elles savent notamment que, pour séduire les petits Français, elles doivent leur offrir des programmes spécifiques. Elles y sont aussi contraintes par les règles sur les quotas de diffusion qui les obligent à ce que 60 % de leurs programmes soient produits sur le Vieux Continent. Les producteurs

les plus optimistes y voient une aubaine pour leur profession. « *Actuellement les chaînes hertziennes financent 90 % de la production, car les chaînes thématiques n'ont pas encore pris leur envol. Mais d'ici trois ou cinq ans le nombre d'abonnés aura explosé et dès lors elles pourront participer à la reproduction pour peu qu'on leur facilite l'accès aux aides du Centre national de la cinématographie (CNC) et du Compte de soutien à l'industrie de programme (Cosip)* », estime Christian Davin, président du Syndicat des producteurs de films d'animation.

Autre problème, celui des droits de diffusion. Souvent coproductrices, les chaînes terrestres n'ont pas envie de les voir filer trop vite vers leurs concurrentes satellitaires. Or une des caractéristiques du film d'animation, dont le coût de fabrication est très élevé, est sa durée de vie et les possibilités de rediffusion qu'il permet. « *A ce jeu-là, tout le monde risque d'y perdre*, craint Rachel Kahn, directrice de l'unité jeunesse de France 2. *Il faut que les œuvres se reposent. Comment les chaînes auront-elles une identité si les séries circulent sans arrêt de l'une à l'autre ?* » A moins que, d'ici quelques années, certaines n'aient disparu.

Françoise Chirot

Canal J reste sereine

La concurrence des nouvelles chaînes thématiques pour les enfants n'entame pas la sérénité des responsables de Canal J. « Notre catalogue est important et notre ligne éditoriale bien précisée », commente Eve Baron, directrice des programmes de Canal J, « la télé qui fait grandir ». Avec ses deux millions d'abonnés, cette chaîne, lancée le 25 décembre 1985, a l'avantage de l'antériorité et d'une solide image auprès des enfants et de leurs parents. Considérée par certains comme le « service public de l'enfant », elle vise les 2-14 ans et diffuse 90 % de programmes inédits et 50 % de produits exclusifs, dans un format généraliste qui va des films d'animation aux documentaires, en passant par des journaux, etc.

Canal J réalise un chiffre d'affaires de 120 millions de francs et un bénéfice de 1 million de francs. Mais dix ans ont été nécessaires pour qu'elle atteigne la rentabilité. En 1997, cette chaîne a consacré 65 millions de francs à ses programmes.

Les bouquets AB Sat et TPS négocieraient leur rapprochement

LES GRANDES manœuvres entre bouquets numériques continuent. Après le rapprochement de CanalSatellite et d'AB Sat, c'est au tour de Télévision par satellite (TPS) de prendre langue avec l'ensemble de programmes numériques filiale du Groupe AB. Selon des proches du dossier, AB Sat et TPS seraient « *en négociations avancées* ». Les discussions entre les deux bouquets devraient aboutir avant la fin de l'année. Elles pourraient déboucher sur un accord commercial plus large qu'un simple contrat de symulcrypt entre les deux opérateurs.

Dans la pratique, la mise en place du symulcrypt devrait donner la possibilité aux abonnés des deux bouquets de souscrire à TPS et à AB Sat sans faire l'acquisition ou louer un second décodeur numérique. Ce passage obligé devrait être facilité par la proximité technologique de TPS et d'AB Sat. Les deux bouquets de programmes numériques sont diffusés via les satellites Eutelsat et sont décryptés par le même boîtier numérique de type Viaccess, développé par France Télécom.

Pour s'ouvrir aux abonnés d'AB Sat, TPS réclamerait « *une commission pour l'utilisation de son décodeur numérique* ». Le bouquet

dirigé par Patrick Le Lay souhaiterait aussi percevoir d'AB Sat « *une rétrocession pour compenser les frais d'infrastructures* » engagés depuis son lancement. AB Sat devra payer pour bénéficier du réseau de distribution mis en place par TPS. Les discussions porteraient aussi sur « *la diffusion en exclusivité de certaines chaînes d'AB Sat dans l'offre de TPS* ». La chaîne pornographique XXL et celle consacrée à la faune, Animaux, seraient très convoitées par TPS.

CONFLIT DE PDG

Quasi inéluctables, les discussions entre les deux offres numériques ont été longtemps différées, commente-t-on tant du côté de TPS que de celui d'AB Sat, compte tenu des relations conflictuelles entretenues par Claude Berda, patron du Groupe AB, avec Patrick Le Lay, PDG de TF1 et de TPS. En outre, les deux opérateurs concurrents, nouveaux entrants sur le marché de la télévision à péage, semblent avoir voulu prendre leurs marques avant d'ouvrir des discussions. Selon certains, Patrick Le Lay craignait aussi de voir AB Sat être tenté de « *sucer la roue de TPS* ». En clair, le PDG de TPS refusait que les investissements promotionnels et les offres

commerciales de TPS profitent aussi à AB Sat, installé sur le même satellite et utilisateur du même décodeur numérique.

Dix mois après le lancement commercial de TPS la situation a changé. Avec 225 000 abonnés à la mi-octobre, le bouquet dirigé par Patrick Le Lay a largement dépassé ses objectifs (175 000 souscripteurs à la fin de 1997). Des « *raisons politiques* », indiquent des actionnaires, auraient présidé au réchauffement des relations.

TPS, déjà menacé de perdre l'exclusivité de la diffusion de France 2 et France 3, ne voudrait pas laisser croire que son décodeur est le seul boîtier fermé du marché français. Du côté d'AB Sat, après un démarrage plus que difficile, l'accord de symulcrypt signé avec CanalSatellite semble avoir dopé les abonnements. Toutefois, cette embellie doit être durablement confirmée. Pour y parvenir, un accord avec TPS pourrait être la meilleure locomotive. A la recherche de sa rentabilité, AB Sat devrait renoncer, par cette entente avec TPS, à s'imposer comme une offre premium, à l'instar de CanalSatellite et TPS, pour devenir un bouquet de complément.

Guy Dutheil

Les paradoxes de l'aide postale à la presse

LES RAPPORTS entre la presse et La Poste sont depuis longtemps conflictuels. La Poste estime qu'elle subventionne la presse, tandis que les éditeurs jugent la qualité du service postal mauvaise et critiquent les chiffres avancés par La Poste. La table ronde entre La Poste, la presse et l'Etat organisée l'an dernier a illustré ces divergences. Elle a débouché sur de nouveaux accords tarifaires qui prévoient une augmentation des coûts pour les journaux échelonnée sur cinq ans. Ces accords n'ont pas été signés par le Syndicat de la presse parisienne (SPP), tandis que les autres syndicats patronaux les ont contestés après les avoir ratifiés.

CHIFFRAGE CONTESTÉ

C'est dans ce contexte tendu que survient le rapport sur La Poste du sénateur (RPR) Gérard Larcher (*lire page 21*), qui consacre quelques pages plutôt iconoclastes au sujet. Le coût global du transport de la presse est estimé par La Poste à 7,5 milliards de francs. Les éditeurs payent 2 milliards, l'Etat 1,9 milliard. Il reste donc 3,6 milliards à la charge de La Poste. Les éditeurs contestent ce chiffre et estiment le coût réel du transport à 4,4 milliards de francs. Le rapport Larcher

tient compte d'une partie des arguments des éditeurs, pour estimer que « *la réalité du coût du transport postal se situe vraisemblablement dans une fourchette de 6,5 à 6,75 milliards de francs plutôt qu'autour de 7,5 milliards* ».

Le sénateur Larcher pointe également les « *trois paradoxes de l'aide postale à la presse* ». D'abord, le système est « *coûteux, peu apprécié de ses bénéficiaires, et ne contribue pas à un haut niveau de diffusion de notre presse* ». Ensuite, « *il ne garantit pas nécessairement une délivrance optimale de l'information à l'opinion* ». De nombreux éditeurs mettent en avant la faible qualité du service, estimant notamment que les journaux sont livrés trop tardivement.

Enfin, pour le sénateur, « *le soutien public à la distribution de l'actualité publié par Zola à la une de L'Aurore a en quelque sorte été étendu au "J'éclairer mon salon à l'hologène" des pages intérieures d'un mensuel de décoration (...). Cette dilution de l'aide à la presse d'opinion dans un soutien général et banalisé à la presse ne paraît pas présenter un intérêt évident pour la démocratie* ». Pour lui, « *l'aide publique à la distribution postale de la presse doit être résolument recentrée sur les quotidiens et les hebdoma-*

daires d'information générale et politique ». Le sénateur demande également de « *préserver la deuxième tournée postale dans la capitale* » pour les quotidiens du soir.

« DOUBLONS L'AIDE AU PORTAGE »

Le sénateur Larcher conseille également de favoriser nettement l'aide au portage à domicile, qui est très développé au Japon, aux Etats-Unis ou en Allemagne, pays où la diffusion des quotidiens est forte. « *Accélérons d'une manière pragmatique, précisez-t-il, le mouvement en faveur du développement du portage. Doublons l'aide au portage prévue pour 1998. Portons-la à 90 millions au lieu de 45 millions de francs* ».

Alors que le rapport met en avant les ambiguïtés de La Poste, qui concurrence la presse sur le marché publicitaire par sa filiale hors médias, Postimpact, le sénateur propose, pour financer la mesure, « *de lui affecter une partie du produit de la taxe sur les recettes publicitaires des supports dits hors médias dont l'instauration a été votée par l'Assemblée nationale lors de la discussion en première lecture du projet de loi de finances pour 1998* » (*Le Monde* daté 19-20 octobre).

Alain Salles

RHÔNE-POULENC ÉMET DES ACTIONS "A" À BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS "A"

Souscription du 23 au 27 octobre 1997 inclus
au prix de 263 francs l'ABSA

Caractéristiques des ABSA émises

Montant de l'émission :
6 700 000 218 francs prime d'émission incluse, pouvant être porté à 7 705 000 014 francs.
Nombre d'actions : 25 475 286.
Prix d'émission : 263 F par ABSA.
Souscription : du 23 au 27 octobre 1997 inclus ; clôture anticipée possible, sauf pour les personnes physiques.
Jouissance : 1^{er} janvier 1997.

Pour plus d'informations vous pouvez vous procurer, au siège de la société ou auprès de votre intermédiaire financier, le prospectus définitif qui a reçu le visa n°97-582 de la Commission des Opérations de Bourse en date du 22 octobre 1997.
La notice légale sera publiée au Balo du 24 octobre 1997.

Rhône-Poulenc est l'un des premiers groupes mondiaux de sciences de la vie et de chimie de spécialités.



Caractéristiques des bons de souscription

A chaque action "A" émise est attaché un bon de souscription. L'exercice de 3 bons de souscription donne droit à souscrire à une action "A".
Prix d'exercice : 303 francs par action "A".
Période d'exercice des bons : du 4 novembre 1997 au 5 novembre 2001 inclus.

Relations Actionnaires
25, quai Paul Doumer,
92408 Courbevoie cedex

N°VERT 0.800.40.53.43

Minitel : 3615 ou 3616 Cl.IFF
Internet :

<http://www.rhone-poulenc.com>



RFI peaufine sa grille d'information

Radio France Internationale (RFI) peaufine sa ligne du « tout-information ». Jean-Paul Cluzel, PDG de RFI, a présenté, mercredi 22 octobre, la grille de rentrée de la station. Après avoir rappelé que de 30 à 45 millions d'auditeurs dans le monde écoutent RFI, il a indiqué que les perspectives de développement en 1998 se situeraient notamment en Afrique, en Amérique latine, aux Etats-Unis et dans les pays d'Europe de l'Est.

En ce qui concerne la grille, Gilles Schneider, directeur de l'information, veut « *déstresser* » l'information, avec des rendez-vous, des invités, un allongement des journaux de 8 heures, 13 heures et 19 heures et de la revue de presse. Par ailleurs, une émission, « *Vingt-quatre heures en France* », sera diffusée quotidiennement. Alex Taylor, directeur des programmes, a annoncé le lancement d'un magazine hebdomadaire consacré à l'action humanitaire et un traitement important de la Coupe du monde de football.

DÉPÊCHES

■ **PUBLICITÉ :** « *Illégalité dans le fonctionnement et détournement de succession* » sont les deux motifs retenus par Michèle Bleustein-Blanchet, fille cadette du fondateur de Publicis, Marcel Bleustein-Blanchet, pour assigner Elisabeth Badinter, sa sœur, et les actionnaires de la Somarel, holding familiale contrôlant 45 % des droits de vote de Publicis SA. « *Cette société [la Somarel] est frauduleuse et a été exploitée dans le but unique de détourner les règles du droit français en matière de succession* », a déclaré, jeudi 23 octobre, Mme Bleustein-Blanchet dans un entretien au quotidien *La Tribune*.

■ **PRESSE :** la section syndicale SUD de *Liberation*, nouvellement créée, a largement remporté les élections professionnelles, lundi 20 octobre, en obtenant la majorité dans tous les collèges.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 23 OCTOBRE Liquidation : 24 octobre Taux de report : 3,50 Cours relevés à 10h15

CAC 40 PARIS -1,61% CAC 40 : 2910,52

Table of French stock market values (VALEURS FRANÇAISES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Compensation.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Compensation.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Compensation.

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 23 OCTOBRE

Table of bond market values (OBLIGATIONS) with columns for % du nom, % du coupon, and Cours précéd.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 23 OCTOBRE

Table of second market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours précéd.

Advertisement for '49f, le premier prix du bonheur' featuring a leaf logo and contact information for diffusion.

Table of international stock market values (VALEURS ÉTRANGÈRES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, % variation, and Compensation.

SICAV et FCP

Une sélection Cours de clôture le 22 octobre

Table of SICAV and FCP values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours précéd.

Table of bank values (CIC BANQUES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours précéd.

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 23 OCTOBRE

Table of new market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours précéd.

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 10h15 JEUDI 23 OCTOBRE

Table of off-market values (VALEURS) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours précéd.

BRED BANQUE POPULAIRE

Une sélection Cours de clôture le 22 octobre

Table of Bred Banque Populaire values (VALEURS) with columns for Émission Frais incl., Rachat net, and Cours précéd.

Table of bank values (CIC BANQUES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours précéd.

Table of bank values (CIC BANQUES) with columns for Cours précéd., Derniers cours, and Cours précéd.

SCIENCES Les recherches sur l'ADN ancien, qui tentent de faire parler les gènes préservés dans des fossiles vieux de plusieurs millions d'années, viennent de connaître un

sérieux revers. ● SELON UNE ÉQUIPE du Museum d'histoire naturelle de Londres, il serait impossible d'extraire de l'ADN de l'ambre fossilisé, matériau considéré jusqu'alors comme le

meilleur réservoir de gènes anciens. ● CES RÉSULTATS ne remettent pas en question l'intérêt scientifique de l'ADN ancien, mais ruinent l'espoir de ressusciter un jour, à partir de leurs

seuls gènes, des espèces disparues comme les dinosaures. ● L'ENGOUEMENT pour les « terribles lézards » n'en souffrira sans doute pas. Il dépasse largement le cinéma pour

gagner les milieux scientifiques et muséographiques, comme en témoignent les enchères astronomiques atteintes récemment lors de la vente d'un squelette de tyrannosaure.

Les dinosaures ne reviendront pas, mais on les aime quand même !

Les études semblent le confirmer : la molécule d'ADN ne se conserve pas au-delà de quelques centaines de milliers d'années, même dans l'ambre. Il est impossible de ressusciter les « terribles lézards » chéris des cinéastes et des chercheurs

IL VA FALLOIR se faire une raison, les dinosaures ne reviendront pas. Au moment même où *Le Monde perdu*, deuxième épisode de la superproduction animalière de



Steven Spielberg, s'apprêtait à envahir nos écrans, la nouvelle est tombée, implacable, du Museum d'histoire naturelle de Londres : il serait impossible d'extraire le moindre fragment d'ADN de

l'ambre fossilisée, matériau pourtant jusqu'à présent considéré, et de loin, comme le meilleur réservoir de gènes préhistoriques. De quoi reléguer le scénario de *Jurassic Park* – qui faisait revivre des dinosaures grâce à l'ADN de leur sang conservé dans un moustique piégé dans l'ambre – au rayon des fictions non menaçantes de réalité.

« Il est hautement improbable que de l'ADN géologiquement ancien survive dans aucun des matériaux fossiles étudiés à ce jour », écrivent Richard Thomas, Jeremy Austin et Andrew Smith dans un article paru en août dans la revue *Trends in Ecology and Evolution*. Et leur conviction n'a rien de théorique. Bien au contraire : parce qu'ils espéraient, comme tous les chasseurs de gènes anciens, que l'ambre leur offrirait une mine, ces spécialistes réputés viennent de passer trois ans à tenter d'extraire une parcelle d'ADN des insectes qui y étaient piégés. Quinze blocs résineux, pour

la plupart vieux de 35 millions d'années, ont été systématiquement passés au crible de leur savoir-faire. En vain. De ces insectes fossilisés dans la résine végétale, pas le moindre brin d'ADN n'a pu être isolé. Le seul matériel génétique qu'ils parvinrent à extraire « provenait de champignons, d'humains et d'autres vertébrés ». Autrement dit, de contaminations.

Si la nouvelle se confirme, elle portera un rude coup aux paléogénéticiens. D'autant que ces nouveaux explorateurs du passé, qui tentent de faire parler les molécules biologiques préservées dans les fossiles, n'en sont pas à leur première déception. Matériel fragile et précieux, l'ADN ancien paraît nettement plus difficile à cerner qu'on ne l'espérait. Au point que certains résultats, annoncés avec fracas il y a quelques années, pourraient être remis en question.

La sonnette d'alarme fut tirée en 1996, lorsque l'équipe californienne de Jeffrey Bada (Scripps Institution of Oceanography, La Jolla) mit au point une méthode simple et fiable pour estimer le degré de conservation du matériel génétique contenu dans les fossiles. Cette échelle d'évaluation fut aussitôt formelle : la molécule d'ADN ne se conserve pas au-delà de quelques centaines de milliers d'années – du moins pas en assez bon état pour pouvoir être lue par les généticiens. Hormis, espérait-on, dans des conditions très particulières et totalement exemptes d'humidité... telles les tombes translucides que constitue l'ambre préhistorique.

DE LA PURÉE D'ADN ANCIEN

Si cet ultime rempart contre l'outrage des ans est, lui aussi, en passe de s'effondrer, faut-il abandonner la quête de l'ADN ancien ? Pour les spécialistes, il s'agirait plutôt de repartir dans une nouvelle direction. De mener une autre sorte de recherche, plus ambitieuse dans ses objectifs. Parmi les plus belles réussites scientifiques de l'année figure ainsi la récente étude des gènes de l'homme de Néandertal. Des fragments d'ADN vieux de « seulement » 30 000 ans, extraits d'ossements par l'équipe du Suédois Svante Pääbo (université de Munich, Allemagne), qui ont permis de confirmer que cet hominidé n'était pas notre ancêtre, mais bien une autre espèce humaine (*Le Monde* du 12 juillet).

Rayés de la planète il y a 65 millions d'années, les dinosaures de

nos rêves y resteront donc. « *Je suis convaincu que ces rêves, ou plutôt ces cauchemars, ne se réaliseront jamais. Nous ignorons totalement comment s'assemblent les millions de fragments d'ADN que nous pouvons extraire d'un animal vivant pour en faire les chromosomes d'une cellule fonctionnelle* », affirmait il y a déjà plusieurs années Svante Pääbo (*Pour la science*, décembre 1993). Or, même si l'ambre tenait ses promesses, elle ne livrerait jamais qu'une « purée d'ADN ancien »... Pas de quoi, et de loin, ressusciter le moindre dinosaure.

Si espoir il y a de ramener à la vie une espèce éteinte, ce n'est pas dans l'ADN qu'il réside. C'est dans la cellule. Depuis 1995, l'équipe américaine de Raul Cano (université polytechnique de Californie, San Luis Obispo) semble être parvenue, toujours à partir de l'ambre, à ressusciter à deux reprises des bactéries vieilles d'au moins 25 millions d'années. Apparemment conservés

sous forme de spore dans le tube digestif d'insectes fossilisés, ces micro-organismes seraient donc plus résistants que les molécules d'ADN... A moins qu'il ne s'agisse, une fois encore, d'une contamination par des bactéries contemporaines.

PAS D'ŒUFS POUR CES EMBRYONS

Si une unique cellule suffit à faire la bactérie, il n'en va pas de même, objectera-t-on, pour un animal supérieur. Que faire, ainsi, des tissus de mammouth retrouvés en 1994 aux environs de Yakoustk, et miraculeusement conservés dans les glaces sibériennes ? Rien, pensa-t-on dans un premier temps. Puisque aucune trace de sperme n'avait pu être retrouvée sur sa carcasse, il était inutile d'espérer recréer un individu entier à partir de ces cellules congelées. C'est du moins ce que l'on croyait il y a trois ans. Avant que l'agnelle Dolly, née en 1996 dans une bergerie écossaise du

Roslin Institute, ne prouve au monde entier que le clonage d'un animal à partir d'une seule cellule adulte était désormais possible.

Cultivée, puis réimplantée dans l'ovule d'une éléphante, une cellule congelée depuis 40 000 ans pourrait-elle donner naissance à un bébé mammouth ? Aucun biologiste n'oserait aujourd'hui affirmer le contraire. Cette perspective, toutefois, ne concerne pas les dinosaures. D'une part parce que leur grand âge rend pratiquement impensable d'en retrouver la moindre trace congelée dans les glaces. D'autre part parce qu'aucune femelle vivant actuellement n'est génétiquement assez proche de ces « terribles lézards » pour fournir à leurs éventuels embryons un œuf convenable.

La chance, décidément, ne sourit guère aux dinosaures. Sauf au cinéma.

Catherine Vincent

Ils nous parlent de nous

COMBIEN d'adultes font-ils la différence entre le *Majungatholus*, le *Muttaborrasaurus*, le *Maiasaura* et le *Mussaurus* ? A cinq ans, pourtant, n'importe quel enfant sait les reconnaître. Pourquoi s'intéressent-ils tant aux dinosaures ? La première réponse qui vient à l'esprit est que les dinosaures sont grands, féroces et qu'ils ont disparu. Mais elle ne convainc pas : il existe quantité d'autres grands animaux féroces disparus.

Alors, pourquoi ? Peut-être par les hasards de l'histoire. Les premiers dinosaures scientifiquement décrits – *Megalosaurus* (1824), *Iguanodon* (1825) et *Hylaosaurus* (1833) – furent, en 1842, collectivement reconnus comme appartenant à la classe des reptiles géants par l'anatomiste britannique Richard Owen. C'est lui l'inventeur du nom « dinosaure », ou « terrible lézard ». Ces sauriens parlaient à l'imagination du public dans un Empire britannique en pleine expansion. L'engouement pour les dinosaures se renforce encore au contact d'une autre société dans laquelle triomphent l'optimisme et le progrès : les Etats-Unis d'Amérique de la fin du siècle dernier. L'Ouest n'a pas été conquis par les seuls cow-boys et chercheurs d'or, mais aussi par des bandes d'aventuriers hauts en couleur, 27rtis chercher les

grands dinosaures pour les musées de la côte Est. *Triceratops*, *Stegosaurus*, *Allosaurus*, *Tyrannosaurus* : tous ces spécimens ont d'abord été découverts en Amérique du Nord, dont ils sont, pour la plupart, exclusivement originaires.

L'immense succès des dinosaures viendrait donc de l'esprit d'entreprise de l'Angleterre victorienne, d'abord, puis des Etats-Unis, pays dynamique, riche en dinosaures, où la publicité et le sens du spectacle ont toujours été pris plus au sérieux qu'ailleurs. Mais une autre caractéristique pourrait également expliquer leur succès : l'anthropomorphisme. Beaucoup de dinosaures, notamment parmi les plus anciens, étaient bipèdes. Nombre d'entre eux possédaient, en outre, des « mains » capables de saisir. Leurs membres, par leurs proportions (postérieurs longs et puissants, antérieurs courts et grâciles) ne sont pas sans rappeler ceux de l'être humain. Ils avaient, enfin, un « visage », donc une certaine expression. Les yeux des dinosaures carnivores, souvent rapprochés, placés à l'avant de la tête, leur donnaient presque figure humaine... La réponse serait donc simple : nous aimons les dinosaures parce qu'ils nous parlent de nous.

Henry Gee

Le fructueux commerce des chercheurs d'os

AU MATIN du 4 octobre, chez Sotheby's à New York, Sue a été vendu en neuf minutes. Présenté comme le squelette le plus complet jamais reconstitué, le tyrannosaure, mis à prix 500 000 dollars, a été adjugé 8,4 millions de dollars (environ 48 millions de francs) au Field Museum of Natural History (FMNH) de Chicago et à ses associés, MacDonald's et Disney (*Le Monde* du 7 octobre).

A Chicago, où se tenait trois jours plus tard l'assemblée annuelle de la Société de paléontologie des vertébrés, la communauté des chercheurs était inquiète. Certes soulagée de savoir Sue dans un musée plutôt que dans une collection privée, mais doutant que la valeur scientifique d'un dinosaure puisse atteindre de telles sommes. Voilà pourquoi le FMNH et ses associés ont l'intention de consacrer trois autres millions de dollars pour que Sue devienne le moyen de mener une action plus diversifiée en faveur de la recherche et de l'enseignement.

Les paléontologues réservent leur jugement sur ce point. Ce qui les préoccupe surtout, c'est que les bénéfices immédiats du FMNH se paient ailleurs par des difficultés croissantes. Si un grand musée consacre des millions à acquérir un dinosaure, les professionnels de

l'extraction pourraient augmenter leurs tarifs, et les propriétaires de terrains faire payer beaucoup plus cher leur autorisation de fouiller. L'exemple de Maurice Williams, qui aurait reçu du Black Hills Institute, une société spécialisée dans la mise au jour de fossiles, 5 000 dollars de « dédommagements » pour la découverte de Sue sur son ranch, pourrait constituer un précédent. A la suite d'une longue bataille juridique, M. Williams a également obtenu la propriété de Sue dont il percevra les bénéfices liés à la vente (*Le Monde* du 5 octobre).

FLAMBÉE DES COURS

A quoi bon s'éreinter sur son ranch pour quelques milliers de dollars, quand on peut en tirer des millions ? Si les dinosaures constituent un minierai, au même titre que le pétrole ou le diamant, il faudra en suivre les cours. Certains paléontologues, dont Jack Horner (Musée des Rocheuses à Bozeman, Montana), propriétaire de trois tyrannosaures, et qui a conseillé Spielberg pour ses films, estiment que le FMNH vient de se faire une réputation plutôt mal venue de flambeur. Cette acquisition, certes, n'aurait jamais été possible sans la participation de riches sociétés commanditaires. Mais la part déboursée par le FMNH, sans être connue avec pré-

cision, avoisinerait le tiers des 8,4 millions de dollars qu'a coûté Sue – une somme considérable pour un musée.

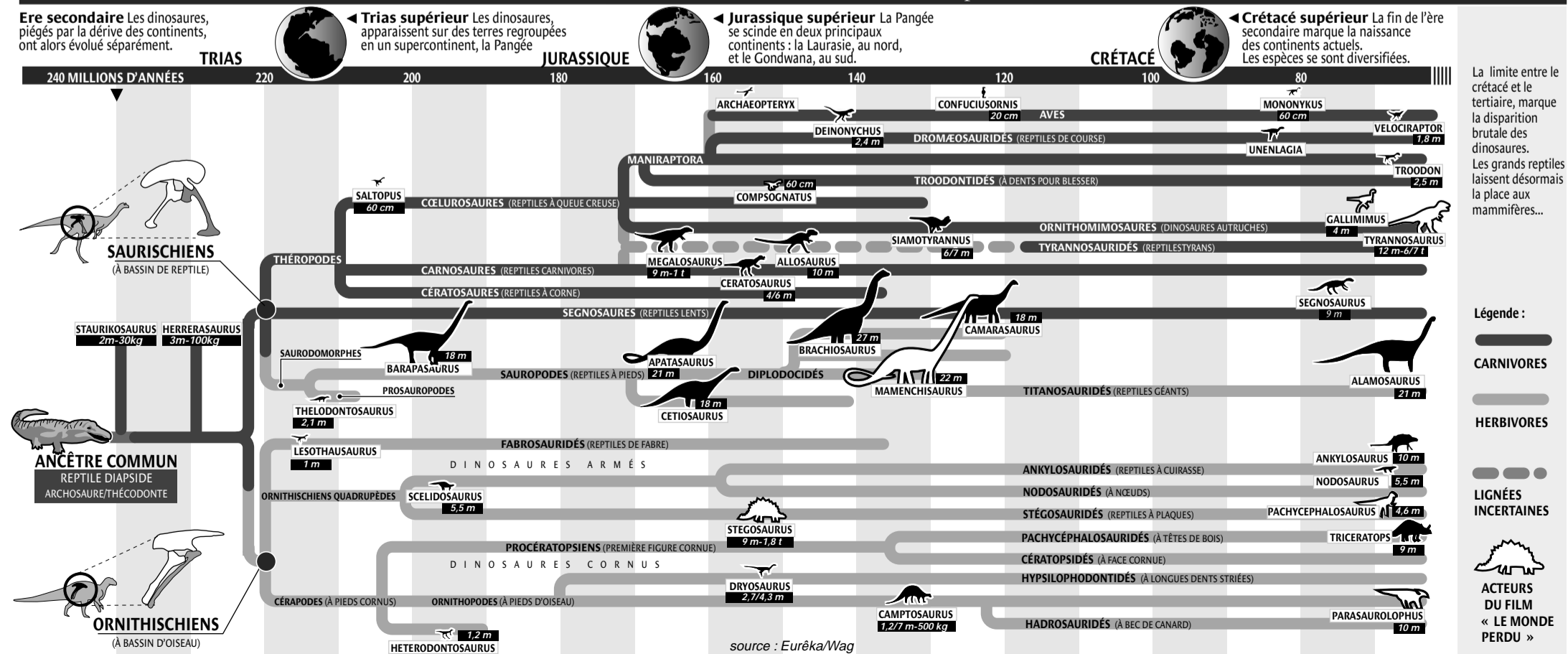
Pour d'autres paléontologues, la vente de Sue ne devrait être qu'un « coup » sans lendemain, et les prix redescendront quand les professionnels de l'extraction et les propriétaires de terrains s'apercevront que les musées n'ont pas les moyens de déboursier de telles sommes, sauf cas exceptionnel. Si les prix se stabilisent à la baisse, les établissements au portefeuille bien garni, mais que la science n'intéresse qu'à moitié, n'auront pas investi lourdement dans un marché peu sûr.

Reste que l'« affaire Sue » a montré l'importance des prospecteurs professionnels. Sue n'aurait jamais sans doute revu le jour sans l'œil exercé de Susan Hendrickson et de ses collègues du Black Hills Institute. Les rapports entre prospecteurs et savants sont difficiles, mais ils sont toujours nécessaires, même si les événements récents les ont rendus plus difficiles encore.

H. G.

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde* et de la revue scientifique *Nature*. Traduction Sylvette Gleize.

175 millions d'années de domination de la planète



Cet arbre phylétique, qui montre l'évolution des différentes espèces de dinosaures dans le temps, reflète les hypothèses des chercheurs. Il ne représente donc qu'un modèle parmi d'autres, mais tient compte des dernières avancées de la recherche. Il a été réalisé par la revue *Eurêka* (qui publie un dossier sur le sujet en octobre), avec l'aide du paléontologue Eric Buffetaut, auteur du récent ouvrage *Dinosaures, à la recherche du monde perdu* (Editions L'Archipel, 184 p., 110 F).

Le hasard ne décide pas seul du sexe de l'enfant à venir

Les chercheurs multiplient les hypothèses pour expliquer de surprenants écarts révélés par les statistiques dans la répartition des mâles et des femelles chez certains animaux, dont l'homme

Des anomalies retrouvées dans le sex-ratio de certaines populations semblent montrer que le hasard n'est pas seul maître dans la détermination du sexe de l'enfant. Plusieurs thèses sont avancées pour expliquer ce phé-

nomène. Certains penchent pour une différence de mobilité et de résistance entre spermatozoïdes X et spermatozoïdes Y. D'autres mettent en cause la présence plus ou moins importante de certaines hormones sexuelles.

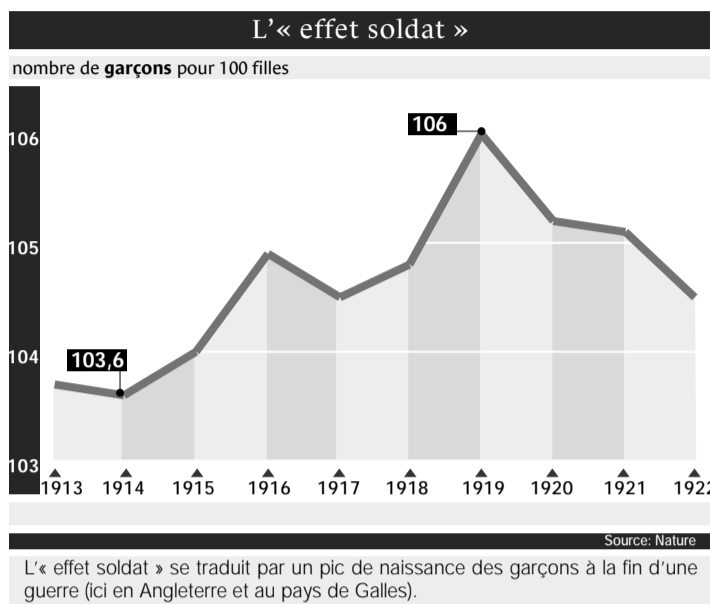
On remarque aussi un pic de naissances de garçons après les guerres. Enfin, des chercheurs tentent de démontrer une corrélation entre rang social et descendance, qui se retrouve nettement chez certains animaux. En

Chine, où a été instaurée la politique de l'enfant unique pour restreindre le taux de natalité, de nombreux parents ont recours à l'avortement lorsque l'échographie révèle que le futur bébé est une fille.

FILLE OU GARÇON ? Grande question que personne, à l'annonce d'une paternité ou d'une maternité prochaine, ne peut s'empêcher de se poser pendant de longues semaines. En attendant l'échographie, on peut se tourner vers les statistiques pour évaluer la probabilité d'avoir un descendant masculin ou féminin. Vus de loin, les chiffres montrent une solide constance dans un léger déséquilibre favorable aux garçons : aujourd'hui, il en naît 105 pour 100 filles. Environ une chance sur deux donc. Alors, l'ovule joue-t-il à pile ou face en « accueillant » tel ou tel spermatozoïde ?

Pas si simple. La machine humaine ne se plie pas forcément au hasard. Une des anomalies les plus flagrantes dans le sex-ratio (la répartition par sexe) a été mise en évidence chez une tribu indienne d'Arizona, les Havasupais. Dans une étude publiée en 1994, le chercheur américain John Martin a analysé les naissances de ce peuple depuis 1868. A priori, rien d'anormal : le sex-ratio est conforme aux moyennes. En y regardant de plus près, John Martin a relevé que les deux premiers enfants de chaque famille étaient bien plus souvent des garçons que des filles. En revanche, ces dernières étaient majoritaires à partir du cinquième enfant. D'autres populations, comme les aborigènes d'Australie et les Yanomamis d'Amazonie, connaissent une bizarrerie démographique similaire. Des sex-ratios apparemment non aléatoires ont aussi été décelés chez de nombreux mammifères et chez certains oiseaux.

Même si elles ressortent mieux chez des peuples à l'identité culturelle uniforme et qui ne pratiquent



aucune contraception, des anomalies sont aussi visibles dans les pays occidentaux. En France et en Grande-Bretagne, la fin des deux guerres mondiales a donné lieu à une curieuse augmentation du nombre de bébés de sexe masculin, comme vient de le confirmer une étude de biologistes de Liverpool, publiée dans la revue scientifique *Nature* du 25 septembre.

SPERMATOZOÏDES OU HORMONES

Consacrée aux statistiques anglaises et galloises pendant la période 1910-1952, cette recherche montre que s'il naissait 103,6 garçons pour 100 filles en 1914, ce chiffre a grimpé à 106 garçons pour 100 filles en 1919. Cette hausse s'est répétée à la fin du deuxième conflit mondial.

Une fois toutes ces données posées, vient l'heure de leur interprétation. Les prétendues méthodes – régimes alimentaires ou positions sexuelles – préconisées pour favoriser la naissance d'un garçon ou d'une fille tenant plus du folklore que d'autre chose, les scientifiques ont cherché les facteurs qui pouvaient influencer le sexe de la descendance. C'est là que plusieurs théories s'affrontent. La première, retenue par John Martin pour expliquer le cas des Indiens Havasupais, se fonde sur une différence présumée de mobilité et de résistance des spermatozoïdes X et des spermatozoïdes Y. Les seconds, qui déterminent le sexe masculin, seraient plus rapides que les premiers mais auraient une durée de vie plus courte. Les couples en mal de garçons devraient donc avoir un rapport sexuel tout près de l'ovulation pour permettre aux « lapins » Y de distancer les « tortues » X.

Dans le cas des Havasupais, la plus grande activité sexuelle au début du mariage diminuerait l'écart moyen entre accouplement et fécondation, ce qui entraînerait la naissance de nombreux enfants mâles. Avec le temps, les rapports sexuels s'éspaçant, le phénomène s'inverserait. Cette théorie permettrait aussi d'expliquer ce que les statisticiens appellent l'« effet-soldat », puisque les militaires en guerre auraient de nombreux rap-

ports sexuels lors de leurs courtes permissions et après la démobilisation.

L'argument des différences entre spermatozoïdes X et spermatozoïdes Y n'a toutefois pas convaincu un chercheur britannique, William James, qui s'est appuyé sur le fait que de nombreuses populations ne présentent pas de perturbations du sex-ratio analogues à celles des Havasupais. Ce scientifique a construit un modèle explicatif basé sur les hormones. Selon lui, de forts taux d'œstrogène et de progestérone chez les parents favoriseraient l'arrivée de garçons, tandis que la présence importante de gonadotrophines encouragerait la naissance de filles. William James a trouvé un appui indirect dans des recherches effectuées récemment sur un petit rongeur appelé gerbille. Une équipe canadienne a observé que les embryons gerbilles femelles placés entre deux embryons mâles dans l'utérus de leur mère recevaient beaucoup de testostérone et concevaient, une fois adultes, plus de mâles que de femelles.

LES GARÇONS DES ÉLITES

Ces deux théories, qui sont peut-être complémentaires, n'expliquent cependant pas tout. De nombreux chercheurs pensent que certains animaux – comme les singes – opèrent une sorte de sélection sexuelle pour monter dans leur échelle sociale. Ainsi, chez les atèles du Pérou, une société dominée par les mâles, les femelles de haut rang mettent au monde plus de petits mâles. En revanche, dans les basses castes, jusqu'à 90 % d'atèles femelles peuvent naître, l'idée étant que celles-ci pourront ensuite s'« élever » socialement en s'accouplant à des singes de haut rang. A l'inverse, chez les babouins, société matriarcale où les mâles quittent le groupe, les « dames » de haut rang ont majoritairement des bébés femelles auxquels elles pourront transmettre leurs prérogatives.

Etendre cette hypothèse évolutionniste à l'homme est très délicat. Les auteurs britanniques de la récente étude démographique publiée dans *Nature* font pourtant ainsi une analyse nouvelle de l'« effet-soldat », qu'il faudrait plutôt qualifier d'« effet-guerre ». Pendant les périodes difficiles que furent les deux conflits mondiaux,

les femmes se sont plus volontiers mariées avec des hommes aisés et plus âgés qu'elles. Or, les statistiques anglaises et galloises qui servent de matière aux chercheurs de Liverpool ont montré que les premiers enfants des couples à fort écart d'âge, dans lesquels l'homme est le plus vieux, étaient surtout des garçons. Quand la femme est l'aînée du couple, des filles naissent en premier... Pour quelle raison ? Mystère.

Le syndrome chinois

Les anomalies naturelles du sex-ratio risquent de faire pâle figure face à celles qu'entraîne le détournement de certaines techniques modernes comme l'échographie. Ainsi la Chine, pays le plus peuplé de la planète avec 1,2 milliard d'habitants, s'écarte résolument de la répartition par sexe classique, avec près de 115 garçons pour 100 filles. Dans ce pays qui prône la politique de l'enfant unique et où l'image de la femme n'est pas brillante, de nombreux avortements – souvent fort tardifs, donc illégaux – sont pratiqués après la détermination du sexe du fœtus lors des échographies. Cette sélection in utero risque de provoquer une asymétrie notable de la pyramide des âges pour la génération qui se mariera dans vingt-cinq à trente ans. Beaucoup d'hommes resteront célibataires, ce qui ne devrait pas être sans conséquence sur la natalité. Paradoxalement, cette pratique sexiste a des chances d'entraîner une amélioration du statut des femmes, en raison de leur « rareté ».

A cela s'ajoute le fait que, comme chez certains animaux, élites et gens aisés semblent donner majoritairement le jour à des garçons. L'étude des *Who's who* américain, britannique et allemand a ainsi fait ressortir un sex-ratio de 114 garçons pour 100 filles. Pour l'anecdote, Chelsea Clinton est la 61^e fille d'un président américain. Sur le même échantillon, certes réduit, il y a eu 90 garçons...

Pierre Barthélémy

Le Monde

POCHE

GRAND JEU GRATUIT*
CHEZ VOTRE LIBRAIRE

Gagnez :

- des abonnements au « Monde »
- des week-ends en Aveyron
- des CD de la BO de Microcosmos
- des cassettes vidéo de Microcosmos, le film aux 5 césars



MICROCOSMOS
Le peuple de l'herbe



Le Monde-Poche

Une collection de livres d'actualité, de géopolitique et d'économie
50 titres indispensables
Une synthèse originale
Une documentation solide
sur les problèmes de notre temps

Le Monde
EDITIONS



* un coupon-réponse est à retirer chez votre libraire sans obligation d'achat

Une Fête de l'Internet va être organisée en France en 1998

LE 25 OCTOBRE, le Sénat ouvrira ses portes à ceux qui le désirent pour s'initier à Internet. Derrière une vingtaine d'ordinateurs, une centaine de bénévoles se relayeront pour faire découvrir aux néophytes les ressources de la navigation sur la Toile ou celles du commerce électronique. Cette Fête de l'Internet au Sénat est organisée avec l'association Initiative française pour l'Internet.

Cette manifestation, conçue sur le modèle de la Fête de la musique, devrait servir de test à une grande fête dédiée à Internet qui aura lieu les 20 et 21 mars 1998, aux premiers jours du printemps. Ce projet d'ampleur nationale, annoncé mardi 21 octobre, par Jean-Michel Billaut, président du Club de l'Arche et responsable de la veille technologique à la Compagnie bancaire, rassemble déjà une quinzaine d'associations et d'entreprises. « Je propose, a-t-il dit à cette occasion, que le soir du 21 mars 1998, le nombre d'accès à Internet en France soit égal à celui des Mini-



tel. » Soit l'équivalent d'environ six millions de connexions, dix fois plus que le nombre actuel d'utilisateurs français.

Plus largement, la Fête de l'Internet vise à aider à la démocratisation de la Toile en France. Pour justifier cette initiative, Jean-Michel Billaut constate que « peu de Français connaissent Internet ». Ce qui ne stimule guère les entreprises françaises à se lancer sur Internet. Un cercle vicieux préoccupant. Le 25 août, le premier ministre, Lionel Jospin, avait d'ailleurs stigmatisé le retard de la France dans ce domaine (*Le Monde* du 26 août).

Ce discours constitue une pre-

mière prise de conscience. « Il est temps que nous nous réveillions », juge Jean-Michel Billaut.

Pour cela, il conçoit aussi la Fête de l'Internet comme une occasion de multiplier les contacts entre les entreprises. « Tous les vendredis à 17 heures, la Compagnie bancaire met une salle à disposition pour ceux qui cherchent des partenaires. » De plus, un « mini-secrétariat » est créé au sein de l'Association française des utilisateurs d'Unix et des systèmes ouverts (AFUU). Un comité de pilotage, une charte graphique avec un logo réalisée par l'AFUU et un site Internet (<http://www.afuu.fr/FETE/>) complètent le dispositif.

Les organisateurs attendent que les initiatives se multiplient. La caution du gouvernement est, bien entendu, souhaitée pour affirmer le caractère national de l'événement, ce qui éviterait une prolifération de manifestations similaires.

Michel Alberganti

La Toile à la télévision

Une large démocratisation d'Internet passe par la création d'outil d'accès à la Toile plus simples et moins coûteux que les ordinateurs. Une PME française, NetGem, commercialise un décodeur, la NetBox, qui se branche sur un téléviseur et permet de passer d'une chaîne à un site à l'aide d'une télécommande (*Le Monde* du 14 juin). Le produit, fabriqué par Bull dans son usine d'Angers et vendu environ 2 000 francs, n'est livré que depuis le 15 août. NetGem estime que vingt mille à trente mille exemplaires seront vendus en 1997. Ainsi, l'idée d'un terminal simple d'accès à Internet semble validée. Son produit, aujourd'hui testé dans vingt-huit pays, sera livré dans huit d'entre eux fin octobre. Pour qu'elle fonctionne, la NetBox doit être reliée à des fournisseurs d'accès à Internet qui ont adopté sa technologie. Pour l'instant, seul Havas OnLine offre ce service mais Wanadoo teste la NetBox à Annecy.

BROTHER

6 nouveau fax
chez DURIEZ

Fax 510 avec massicot et chargeur de documents 10 pages 1 490 F TTC. Le 520 avec répondeur intégré en plus 1 890 F TTC. Fax papier ordinaire, mémoire 20 pages, qualité copieur 3 190 F TTC. Fax laser connectable PC 6 790 F TTC.

Duriez, 3 rue La Boétie 75008
112/132 bd Saint-Germain 75006

Depuis 1894

DU BEAU VETEMENT A
LA SIMPLE RETOUCHE

LEGRAND

Tailleur sur mesure
Hommes et Dames

Nouvelles collections
Prix agréables

27, rue du 4-Septembre, Paris 2^e
Tél : 01.47.42.70.61

Une série de cas de dopage jette le trouble dans le sport français

La révélation de quatre contrôles positifs incite les pouvoirs publics à plus de fermeté

Après les contrôles positifs aux anabolisants des footballeurs David Garcion (ancien joueur de Lille) et Cyrille Pouget (Le Havre), l'image du

sport français est ternie par la révélation de quatre autres cas. Vincent Guérin (PSG), Antoine Sibierski (AJ Auxerre), Dominique Arribag-

gé (Toulouse FC) et le judoka Djamel Bouras sont soupçonnés de dopage au nandrolone. (Lire aussi notre éditorial page 15.)

APRÈS LE CANNABIS, le nandrolone. Le sport français s'est trouvé un « nouvel » ennemi dans son combat contre le dopage. La chasse aux « fumeurs de joints », déclenchée à l'hiver 1995-1996, avait fait la « une » des journaux. Aujourd'hui, c'est un stéroïde anabolisant qui focalise l'attention. Après le Lillois David Garcion en avril (*Le Monde* daté 6-7 avril), le Havrais Cyrille Pouget en octobre (*Le Monde* daté 12-13 octobre), trois autres cas de footballeurs contrôlés positifs au nandrolone ont été révélés : Vincent Guérin (Paris SG), Antoine Sibierski (AJ Auxerre) et Dominique Arribagé (Toulouse FC). S'ajoute à la liste le champion olympique de judo en titre dans la catégorie des moins de 78 kilos, Djamel Bouras.

Cette vogue soudaine dans le milieu du football d'un produit découvert il y a près de quarante ans et tombé en désuétude a amené le ministère de la jeunesse et des sports à réagir. Dans un communiqué, la ministre, M^{me} Marie-George Buffet, a annoncé qu'elle entendait « demander que l'on engage des poursuites pour établir toutes les responsabilités dans la provenance et la vente des substances interdites ». Quant à Jean Poczobut, conseiller technique du ministre et ancien président de la Fédération française d'athlétisme (FFA), il affirme qu'au-delà des « affaires purement sportives », les pouvoirs publics « s'intéressent à la filière ».

L'anabolisant, apparu au début des années 60, repéré dans le peloton cycliste un peu plus tard, a été inscrit sur les listes du Comité internationale olympique en 1974 et

détecté en 1976. Certains spécialistes affirment qu'un véritable marché noir s'est développé autour du nandrolone et que des copies grecques et néerlandaises sont vendues moitié cher que les originaux. Joueurs et dirigeants préfèrent, eux, mettre en doute la composition des boissons et des barres énergétiques. Quoiqu'il en soit, le principal inconvénient du produit est de laisser des traces persistantes dans les urines. « On le repère pendant trois à six mois »,

contre le dopage. On va casser du sucre sur ces pauvres « footeux » mais ils connaissent tous des moments difficiles dans leur carrière. C'est dans ces cas-là que les sportifs sont les plus fragiles, à la merci de quelque miracle. »

On ne peut en effet s'empêcher de s'interroger sur cette épidémie soudaine de la seule nandrolone. « Il y aura d'autres cas dans les prochains jours », promet Michel Denisot, président délégué du Paris

La nandrolone progressivement retirée du marché

La nandrolone est un stéroïde anabolisant, inscrit sur la liste des produits interdits publiée par le Comité international olympique (CIO), qui permet d'accroître la masse musculaire mais également de renforcer la résistance à la douleur et d'accepter ainsi de plus grosses charges d'entraînement. A haute dose, il provoque des réactions d'eau, de l'acnée, des maux de tête et diminue la fertilité. Il peut également causer des cancers du foie et des hépatites. Les laboratoires Organon, qui le commercialisaient sous les marques Durabolin et Décadurabolin, le recommandaient à l'origine aux sportifs dans des campagnes de publicité, vantant ses vertus toniques. Aujourd'hui, l'entreprise envisage de le retirer du commerce, l'essentiel de sa production alimentant le marché du dopage.

explique Jacques de Ceaurriz, responsable du laboratoire de dépistage de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

L'officine a affiné ses méthodes de recherche, détectant désormais des quantités moindres. Mais le produit incriminé est depuis longtemps jugé d'un emploi extrêmement périlleux. « Ce n'est pas un hasard si ce sont des gens qui n'ont pas une grande culture du dopage, estime Jean-Paul Escande, ancien patron démissionnaire de la Commission nationale de lutte

Saint-Germain. En 1996, une trentaine de contrôles positifs à cet « engrais des muscles » avaient déjà été enregistrés en France sans créer l'émotion. Tout juste les suspensions des cyclistes Philippe Gaumont et Laurent Desbiens, après une prescription médicale de Dynabolon (contenant de la nandrolone), avaient-elles été rendues publiques. Jacques de Ceaurriz n'a pas noté de hausses sensibles du nombre de cas en 1997 même s'il s'agit de « l'anabolisant le plus souvent détecté ».

Djamel Bouras est le premier judoka français de haut niveau contrôlé positif

Une contre-expertise et une enquête sont en cours

« **DJAMEL NE COMPREND PAS.** Il passe par tous les stades psychologiques, de l'abattement à la révolte », a déclaré au *Monde* Fabien Canu. Le directeur technique national (DTN) du judo français s'est entretenu à plusieurs reprises avec Djamel Bouras depuis que le champion olympique (1996) et vice-champion du monde (1997) de la catégorie des moins de 78 kilos est mis en cause dans une affaire de dopage au nandrolone, un stéroïde anabolisant.

Le suspect crie son innocence et la Fédération française de judo (FFJDA) se refuse à l'accabler tant que les résultats de la contre-expertise réclamée par le judoka ne seront pas connus. Ils devraient l'être début novembre. D'ici là, a précisé Michel Vial, le président de la FFJDA, « nous respectons la politique décidée en la matière par le Comité olympique français, qui consiste à protéger l'athlète jusqu'à ce que sa culpabilité soit avérée ». Fabien Canu s'étonne que l'anonymat d'un champion présumé innocent ait été violé, même s'il reconnaît volontiers que, neuf fois sur dix, la contre-expertise confirme le contrôle.

DÉPISTAGE INOPINÉ

Celui-ci a eu lieu le 2 octobre à l'Institut national du sport et de l'éducation physique (Insep), à l'issue d'une séance d'entraînement de l'équipe de France. Les résultats ont été communiqués par lettre à la fédération, lundi 20 octobre. Il avait été mené par la brigade de lutte contre le dopage, affiliée au ministère de la jeunesse et des sports. Cette procédure appliquée par surprise est monnaie courante dans le judo. Elle s'ajoute aux contrôles systématiquement effectués sur les vainqueurs des grandes compétitions internationales. David Douillet, qui a remporté le 9 octobre à Paris le titre de champion du monde des poids lourds, a ainsi été contrôlé à quatre reprises cette année, dont deux fois de

manière inopinée. Jusqu'à aujourd'hui, l'équipe nationale n'avait jamais été confrontée au cas d'un athlète positif. Le judo français n'avait eu à connaître, en tout et pour tout, que du dérapage de trois jeunes combattants pris pour usage de cannabis. C'est sans doute la raison pour laquelle la fédération a souhaité lancer sa propre enquête sur le cas de Djamel Bouras. Fabien Canu et Didier Rousseau, le médecin de l'équipe de France, vont s'efforcer de rassembler tous les éléments de ce que le DTN tient pour « une drôle d'histoire ». « On en est à se demander s'il ne s'agit pas d'un complot », ajoute-t-il.

Le nandrolone est un produit utilisé pour accroître artificiellement la masse musculaire. D'ici là, a précisé Fabien Canu, dix jours avant les championnats du monde, Djamel Bouras avait besoin de perdre du poids et non d'en prendre. Ques-

Un sport peu touché

Trois cas de dopage ont été décelés dans le judo international, à chaque fois à l'occasion des Jeux olympiques. Le dernier en date remonte aux JO de 1996, à Atlanta. Aux yeux du Comité international olympique (CIO), il ne s'agissait d'ailleurs pas à proprement parler d'un cas de dopage. Il concernait la Cubaine Rodriguez, dans la catégorie des plus de 72 kilos. Le contrôle avait révélé la présence dans son corps d'un produit masquant destiné à cacher une substance dopante. Estella Rodriguez n'avait fait l'objet que d'un blâme. En 1988, lors des Jeux olympiques de Séoul, le Britannique Brown, médaille de bronze de la catégorie des moins de 71 kilos, avait été déclaré positif pour avoir absorbé des produits diurétiques utilisés pour faciliter la perte de poids. En 1972, enfin, le Mongol Buidaa, médaille d'argent dans la catégorie des légers, avait été contrôlé positif puis déclassé.

Pascal Ceaux et Gilles van Kote

Le Paris - Saint-Germain sombre à Munich

Les cinq buts encaissés face au Bayern réduisent presque à néant les espoirs européens des Parisiens

MUNICH

de notre envoyé spécial

Bucarest, Istanbul, Munich. Trois étapes sur le chemin de croix européen parcouru cette saison par le Paris - Saint-Germain. Trois villes dans lesquelles l'ambitieux club parisien a connu la défaite, encaissant à chaque fois un nombre de buts inquiétant : trois en Roumanie, trois autres en Turquie et, enfin, bouquet final, cinq en Bavière, devant un public goguenard et cruel, qui dans les tribunes du Stade Olympique n'a pas hésité à chanter sur l'air des champions des « *Merci Paris !* » en version originale.

Après la qualification tragique obtenue au tour préliminaire face au Steaua Bucarest, le PSG avait parfaitement négocié son entrée en lice dans sa poule qualificative en écrasant les Suédois de Göteborg 3-0 au Parc des Princes. Finaliste de la Coupe des coupes la saison passée, le club parisien visait une place dans le dernier carré de la plus prestigieuse des coupes européennes. La défaite subie à Istanbul face à Besiktas (1-3) fit redescendre sur terre ceux qui se voyaient déjà en haut de l'affiche. Et, mercredi 22 octobre, le rêve européen des Parisiens s'est évanoui dans le ciel bavarois.

La vengeance étant un plat qui se mange froid, les dirigeants et certains joueurs du Bayern ont attendu près de trois ans pour effacer une défaite qui avait fait beaucoup de mal à l'époque au club bavarois. Le 23 novembre 1994, toujours en Ligue des champions, le PSG l'avait emporté en Allemagne grâce à un but signé George Weah. Il s'agissait là de la deuxième défaite du Bayern en cinquante matches de Coupe des clubs champions, et les vaincus d'un soir s'étaient juré de prendre leur revanche.

Benoît Hopquin

Les réactions

- **Dominique Arribagé (Toulouse FC) :** « Je suis victime d'une injustice ! Soit il y a erreur lors du contrôle, soit c'est un acte de malveillance. »
- **Vincent Guérin (PSG) :** « C'est aberrant et incohérent. J'aurais préféré mettre un terme à ma carrière plutôt que de me doper. »
- **Michel Denisot (président délégué du PSG) :** « Je suis tombé des nues en apprenant le cas de Vincent. Je le connais depuis six ans et demi. C'est quelqu'un d'honnête. Je n'ai aucune raison de ne pas le croire. »
- **Guy Roux (entraîneur d'Auxerre) :** « Le jour où [Antoine Sibierski] a été contrôlé positif, on a perdu 3-0 à Metz et on a été nul. Il n'y a rien qui concorde. »

DÉPÊCHES

■ **RUGBY : le XV de France a remporté une pénible victoire sur la Roumanie (39-3)**, lors de la deuxième journée de la Coupe latine, mercredi 22 octobre, à Lourdes. Même si les Français ont inscrit cinq essais dont un de pénalité, c'est sous les sifflets qu'ils ont quitté le terrain. Dimanche, à Tarbes, ils affronteront l'Argentine. En cas de succès sur les Argentins, qui ont fait match nul avec l'Italie (18-18), ils conserveront le trophée de la Coupe latine, conquis en 1995.

■ **LOTO : les tirages n° 85 effectués mercredi 22 octobre** ont donné les résultats suivants. **Premier tirage :** 7, 14, 27, 34, 37, 47, numéro complémentaire 35. Les rapports sont pour 6 bons numéros de 1 052 010 F, pour 5 bons numéros et le complémentaire de 76 095 F, pour 5 bons numéros de 2 110 F, pour 4 bons numéros et le complémentaire de 182 F, pour 4 bons numéros de 91 F, pour 3 bons numéros et le complémentaire de 28 F et pour 3 bons numéros de 14 F. **Second tirage :** 3, 6, 17, 29, 37, 43, numéro complémentaire 5. Les rapports sont pour 6 bons numéros de 15 636 330 F, pour 5 bons numéros et le complémentaire de 148 960 F, pour 5 bons numéros de 5 120 F, pour 4 numéros et le complémentaire de 288 F, pour 3 bons numéros et le complémentaire de 30 F et pour 3 bons numéros de 15 F.

RÉSULTATS

Ligue des champions

3^e journée

● Groupe A

Parme (Ita.)-Borussia Dortmund (All.) 1-0
Sparta Prague (Tch.)-Galatasaray Ist. (Tur.) 3-0
Classement : 1. Parme, 7 pts ; 2. Borussia Dortmund, 6 ; 3. Sparta Prague, 4 ; 4. Galatasaray Istanbul, 0.

● Groupe B

Manchester (Ang.)-Feyenoord Rotterdam (P-B) 2-1
FC Kosice (Svq.)-Juventus Turin (Ita.) 0-1
Classement : 1. Manchester, 9 pts ; 2. Turin, 6 ; 3. Feyenoord, 3 ; Kosice, 0.

● Groupe C

Dynamo Kiev (Ukr.)-FC Barcelone (Esp.) 3-0
PSV Eindhoven (P-B.)-Newcastle (Ang.) 1-0
Classement : 1. Kiev, 7 pts ; 2. Newcastle, 4 ; 3. Eindhoven, 4 ; 4. Barcelone, 1.

● Groupe D

Real Madrid (Esp.)-Olympiakos Le Pirée (Gr.) 5-1
Rosenborg Trondheim (Nor.)-FC Porto (Por.) 2-0
Classement : 1. Madrid, 9 pts ; 2. Rosenborg, 6 ; 3. Le Pirée, 3 ; 4. Porto, 0.

● Groupe E

Monaco (Fra.)-Lierse (Bel.) 5-1
Sporting (Por.)-Bayer Leverkusen (All.) 0-2
Classement : 1. Monaco, 6 pts ; 2. Bayer Leverkusen, 6 ; 3. Sporting Portugal, 4 ; 4. Lieke, 1.

● Groupe F

Besiktas Istanbul (Tur.)-IFK Göteborg (Suè.) 1-0
Bayern Munich (All.)-Paris-SG (Fra.) 5-1
Classement : 1. Munich, 9 pts ; 2. Istanbul, 6 ; 3. Paris, 3 ; 4. Göteborg, 0.

(Prochaine journée le 5 novembre)

Coupe de l'UEFA

16^e de finale aller (match en retard)
Rapid Vienne (Aut.)-Munich 1860 (All.) 3-0

Alain Constant

Le soleil gagne du terrain

L'ANTICYCLONE s'étendant du Groenland aux îles Britanniques envoie de l'air plus frais et plus sec du nord vers le sud du pays. Vendredi, l'air doux et humide provenant des perturbations atlantiques va régresser pour ne plus concerner que l'extrême sud du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - La journée sera belle dans l'ensemble. La grisaille présente en début de matinée du sud de la Bretagne à la Vendée disparaîtra rapidement. Par contre, des bancs de nuages bas circuleront toute la journée en bord de Manche. Il fera de 12 à 15 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - De la Haute-Normandie à la Picardie et à la frontière belge, le soleil devra composer avec des bancs de nuages gris surtout présents dans les Landes. De l'Ile-de-France au Centre, le soleil s'imposera. Il fera de 9 à 13 degrés.

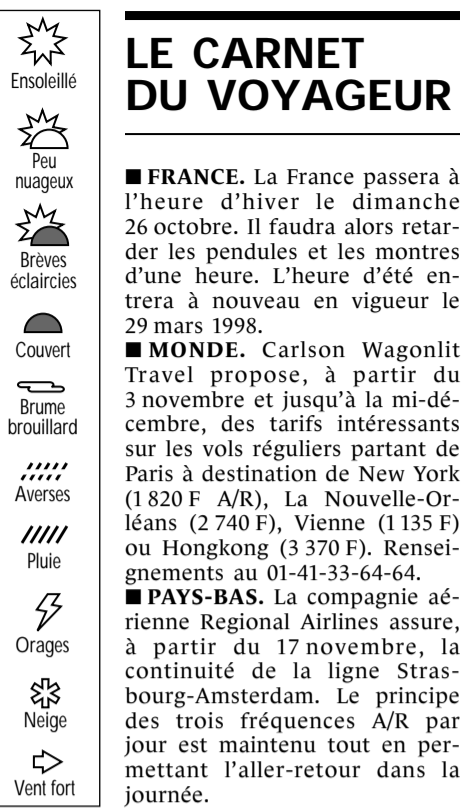
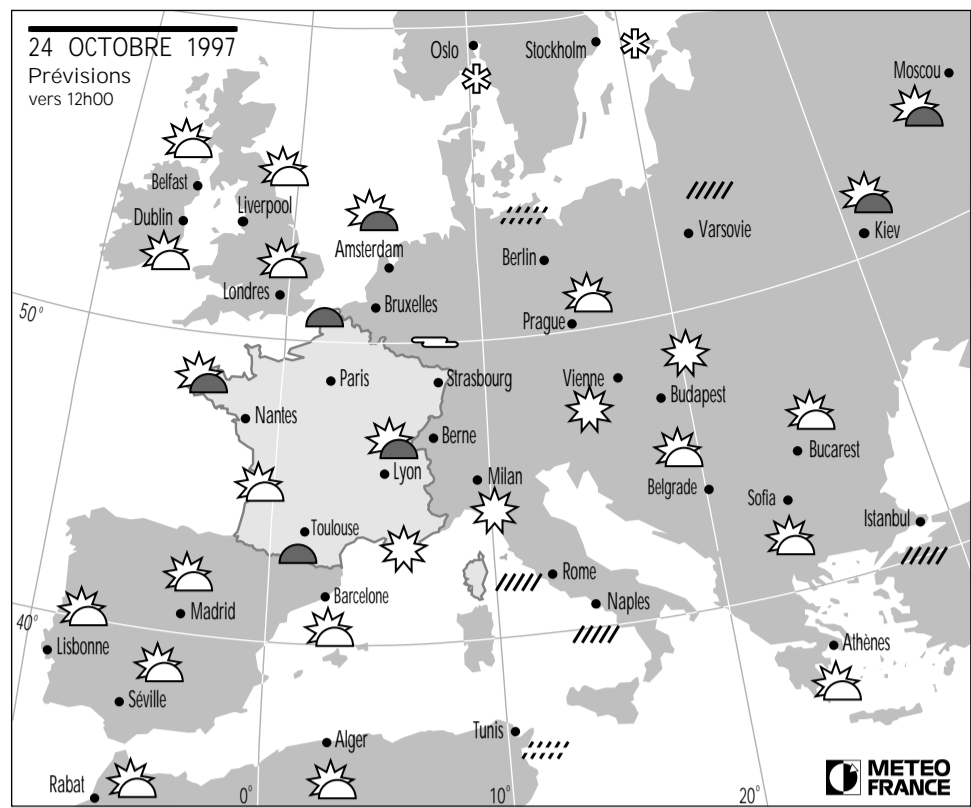
Champagne, Lorraine, Alsace,

Bourgogne, Franche-Comté. - La Bourgogne profitera d'un soleil généreux. De la Champagne aux frontières allemande et suisse, la matinée sera assez grise avec par endroits du brouillard. Le soleil se montrera plus vaillant l'après-midi. Il fera de 8 à 12 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - De petites pluies s'attarderont en matinée en Aquitaine et en Midi-Pyrénées. L'après-midi, le soleil reviendra. En Poitou-Charentes, le ciel se dégagera rapidement. Il fera de 13 à 18 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La matinée apportera son lot de grisaille. L'après-midi, le soleil brillera. Il fera de 10 à 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - La Corse restera exposée à des ondées ou orages, surtout le matin. Sur le continent, les nuages présents en matinée s'effaceront devant un soleil généreux l'après-midi. Il fera de 18 à 20 degrés.

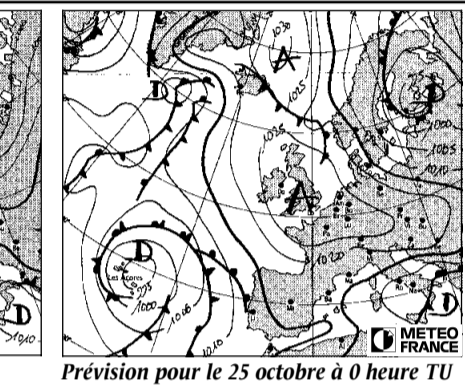
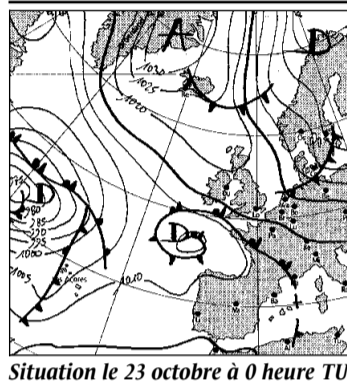


PRÉVISIONS POUR LE 24 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	1/9 C
AJACCIO	12/19 N	7/13 S
BIARRITZ	12/17 C	12/20 N
BORDEAUX	11/16 N	4/12 N
BOURGOS	5/12 S	10/17 N
BREST	9/13 N	15/21 S
CAEN	8/12 C	6/13 S
CHERBOURG	7/13 C	8/12 S
CLERMONT-F.	7/12 S	2/8 C
DIJON	5/10 C	14/17 C
GRENOBLE	8/15 N	5/12 S
LILLE	5/10 C	FRANCE outre-mer
LIMOGES	8/12 S	CAYENNE 23/33 S
LYON	9/13 S	FORT-DE-FR. 25/31 P
MARSEILLE	13/19 S	NOUMEA 18/24 N

PAPEETE	25/30 S	KIEV	1/8 N
POINTE-A-PIT.	25/31 S	LISBONNE	16/20 S
ST-DENIS-RE.	21/25 N	LIVERPOOL	4/10 N
EUROPE		LONDRES	5/11 N
AMSTERDAM	5/9 N	LUXEMBOURG	3/8 S
ATHENES	20/23 N	MADRID	12/22 N
BERNE	-1/6 C	MILAN	10/21 S
BRUXELLES	5/9 N	MOSCOW	0/4 N
BUCAREST	5/16 S	MUNICH	1/4 N
BUDAPEST	1/10 S	NAPLES	15/20 P
COSENHAGUE	1/6 P	OSLO	-6/3 *
DUBLIN	5/10 S	PALMA DE M.	16/22 S
FRANCFORT	3/7 S	PRAGUE	-2/4 S
GENEVE	6/11 N	ROME	13/21 P
HELSINKI	-6/0 *	SEVILLE	15/25 S
ISTANBUL	15/18 P	STOCKHOLM	6/15 S
		ST-PETERSB.	-2/3 *
		VARSOVIE	16/20 N
			-3/3 P

VENISE	6/15 S	LE CAIRE	19/28 N
Vienne	1/7 S	MARRAKECH	16/28 S
AMERIQUES		NAIROBI	14/23 N
BRASILIA	20/27 P	PRETORIA	18/29 N
BUENOS AIR.	15/26 N	RABAT	16/25 S
CARACAS	26/32 S	TUNIS	18/24 P
CHICAGO	6/13 C	ASIE-OCEANIE	
LIMA	20/23 C	BANGKOK	27/35 N
LOS ANGELES	15/20 S	BOMBAY	23/33 S
MEXICO	9/22 S	DJAKART	26/32 N
MONTREAL	-1/5 S	DUBAI	26/34 C
NEW YORK	6/14 N	HANOI	27/32 P
SAN FRANCIS.	12/19 S	HONGKONG	24/28 S
SANTIAGO/CHI	11/23 S	JERUSALEM	15/27 S
TORONTO	2/10 S	NEW DEHLI	18/28 S
WASHINGTON	2/17 N	PEKIN	5/11 S
AFRIQUE		SEOUL	7/17 S
ALGER	17/24 S	SINGAPOUR	26/32 N
DAKAR	26/29 S	SYDNEY	15/24 S
KINSHASA	23/27 P	TOKYO	17/24 S



VENTES

De Nancy, de Vienne ou de Glasgow, l'art nouveau au prix fort

EN RUPTURE radicale avec les concepts esthétiques précédents, l'art nouveau marque le début de ce siècle et célèbre les noces de l'art et de l'industrie. C'est le premier style international et, en Europe, chaque pays l'exprime à sa manière. En France et en Belgique, il fait triompher courbes, contre-courbes et arabesques, alors que les Anglais, les Allemands ou les Autrichiens préfèrent des lignes plus dépouillées, une géométrie plus rigide, où se lit déjà ce qui deviendra l'art déco. Sous le titre « Arts appliqués après 1880 », une

vente de Londres, qui aura lieu le 31 octobre, propose des œuvres issues de ces différentes écoles. En France, les pionniers se groupent autour d'Emile Gallé, qui fonde l'école de Nancy en 1901. Peintres, architectes, sculpteurs ou ébénistes, ces créateurs soulignent la nécessité de faire collaborer la science, l'art et l'industrie. La nature et la silhouette féminine font partie des éléments essentiels de leur inspiration, et se prêtent aux formes souples et ondulantes qu'ils aiment leur donner. Les verreries de Daum, Gallé ou

Muller, voient leurs prix monter selon l'élaboration du décor et sa rareté : vase à panse renflée orné de lys (15 000/20 000 francs), lampe de Gallé dans les tons bleus et blancs à décor de glaïeuls (140 000/180 000 francs), coupe de Daum à motif de cyclamens (22 000/28 000 francs). En vedette, figure un cabinet de l'Écossais Charles Rennie Mackintosh, réalisé en 1898. Exécuté en début de carrière, ce travail réunit les qualités caractéristiques de la manière de Mackintosh : des proportions très étudiées, le soin apporté aux détails

comme la découpe du tablier et le léger mouvement de la partie centrale, qui forment un jeu savant d'angles et de courbes, enfin les deux panneaux de style symboliste en métal repoussé ornant les vantaux de ce cabinet (2 à 3 millions de francs). Autre pièce importante, un buffet deux corps d'Eugène Gaillard en chêne sculpté de moulures et de volutes au dessin nerveux et dynamique, une variante d'un modèle présenté à l'Exposition universelle de 1900 à Paris (200 000/300 000 francs). En Italie, un des

créateurs les plus connus est Carlo Bugatti, père du sculpteur Rembrandt et du constructeur d'automobiles. Très originaux, ses meubles aux formes et aux décors inspirés de l'art islamique se distinguent par l'utilisation du parchemin et de motifs en cuivre ou en ivoire, géométriques ou ornés d'insectes et de fleurs. Une paire de chaises proposée ici présente des incrustations de métaux jaunes et gris, en forme d'oiseaux et de bambous (30 000/50 000 francs). A Vienne, les ateliers du Wiener Werkstätte réunirent, à partir de 1903, des artistes comme Otto Wagner, Gustav Klimt et Joseph Hoffmann. Leur parti pris de rechercher des lignes épurées en fait des pionniers de l'art déco. Dans cet esprit, on trouvera ici une paire de chandeliers à cinq branches en métal argenté, posée sur un fût légèrement martelé, à section octogonale sur une base ronde (100 000/150 000 francs).

Catherine Bedel

★ Sotheby's Londres, vendredi 31 octobre. Renseignements chez Sotheby's Paris, tél. : 01-53-05-53-05.

Calendrier

- ANTIQUITÉS**
 ● Nevers (Nièvre), hall des expositions, 25-26 octobre, de 10 à 19 h, 50 exposants, entrée 20 F.
 ● Deauville (Calvados), Casino, du 25 octobre au 2 novembre, de 11 à 20 h, les week-ends et jours fériés de 14 à 19 h, 30 exposants, 20 F.
 ● Marseille, parc Chanut, jusqu'au 26 octobre, semaine de 10 à 19 h, vendredi 24 jusqu'à 23 h, 100 exposants, 45 F.

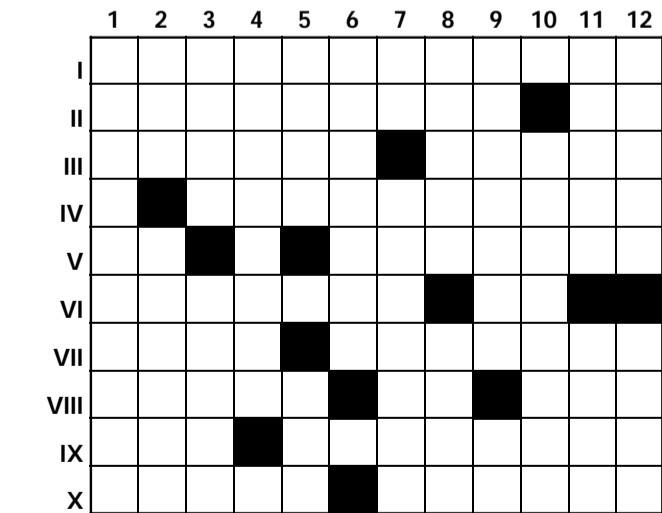
- Auray (Morbihan), château de Kerisfer, 25-26 octobre, de 10 à 19 h, 25 exposants, 20 F.
 ● Niort (Deux-Sèvres), parc des expositions de Noron, 25-26 octobre, de 10 à 19 h, 55 exposants, 20 F.
 ● Limoges (Haute-Vienne), parc expo, du 24-26 octobre, vendredi de 14 à 20 h, samedi et dimanche de 10 à 19 h, 50 exposants, 25 F.
 ● Troyes (Aube), parc des expositions, 24-26 octobre, vendredi de 14 à 20 h, samedi de 10 à 21 h, dimanche de 10 à 19 h, 100 exposants, 20 F.

- BROCANTES**
 ● Paris, Espace Champerret, du 24 octobre au 3 novembre, nocturne 24 et 30 octobre jusqu'à 22 h, entrée 45 F.
 ● Moulins (Allier), parc Expo, 25-26 octobre, 50 exposants.
 ● Guingamp (Côtes-d'Armor), parc Expo, 25-26 octobre, 75 exposants.
 ● Villeneuve-lès-Avignon (Gard), place Charles-David, 25-26 octobre, 80 exposants.
 ● Galgon (Gironde), salle des fêtes et place du Marché, 25-26 octobre, 120 exposants.

- Orléans (Loiret), parc des expositions, 25-26 octobre, 150 exposants.
 ● Le Pecq (Yvelines), quai Maurice-Berteaux, 25-26 octobre, 280 exposants.
- COLLECTIONS**
 ● Alès (Gard), parc expo, Salon multicollections, 25-26 octobre, 100 exposants.
 ● Montigny (Seine-Maritime), salle des fêtes, Salon des collections, 25-26 octobre, 50 exposants.
 ● Senlis (Oise), église Saint-Pierre, Journée du livre ancien, 25-26 octobre.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97234 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Evite de se prendre pour Narcisse. - II. Ses larmes tombent à l'eau. Article. - III. Pli sur le retour. Evacue le péché. - IV. Gonflé chez La Fontaine. - V. Points sur la rose. Comme des intrigues bien préparées. - VI. Bons pour échanges. Personnel. - VII. Vue de l'esprit. Nous entraîne vers les étoiles. - VIII. Aggrave la situation. Pour caler le cylindre. Contarie le chef. - IX. Marque d'embarras. Passe la bande encore une fois. - X. Bègue, bossu et boîteux, il ins-

pira tous les railleurs et moralistes de la société. Digne de vénération.

VERTICALEMENT

1. Texte à message. - 2. Tureau sauvage. On y entre en toute simplicité. - 3. Protège la planté par temps chauds. Presque toutes les voyelles. - 4. Accordes une faveur. - 5. Prépare la pilule. Tranche d'histoire. - 6. Paresseux et autres pangolini. - 7. Forme de rire. Leurs actions sont très limitées. - 8. Problème de tuyauterie intime.

Pour ne pas compromettre nos nuits. - 9. Défenseur du genre unique. Affirmation au sud de la Loire. - 10. Comme un arbre en bordure de rivière. - 11. Patronne de l'Alsace. Fera l'affaire. - 12. Descendes de pèlerins. Préparée comme une sauce.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97233

HORIZONTELEMENT

I. Reviviscence. - II. Apivore. Doit. - III. Modèle. LICRA. - IV. Ede. Milieu. - V. Née. Prélevé. - VI. Situai. Est. - VII. Es. Lestais. - VIII. Ulysse. La. AB. - IX. Sie. Réélire. - X. Epuisassions.

VERTICALEMENT

1. Ramendeuse. - 2. Epode. Slip. - 3. Vidées. Yeux. - 4. Ive. Ils. - 5. Voluptés. - 6. Ire. Rusera. - 7. SE. Méat. Es. - 8. Liliales. - 9. Edile. Iali (liai). - 10. Nocives. Io. - 11. Cirées. ARN. - 12. Etaou. Tubes.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION n° 37

En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

Le fanatisme religieux mis en accusation

LES CONVICTIONS anti-cléricales et les origines languedociennes de Jean-Paul Laurens, peintre d'histoire, sont sans doute aux sources de son intérêt pour la lutte contre le fanatisme religieux, illustré par l'Inquisition. Cette juridiction ecclésiastique, établie au XII^e siècle pour combattre les cathares dans le sud de la France, s'est montrée également active à l'encontre des tenants d'opinions contraires à l'orthodoxie catholique. Le peintre montre ici Bernard Délicieux, moine franciscain né en 1260, qui a été l'un des principaux opposants à cette répression. Il le représente face au Grand Inquisiteur et aux représentants de l'Eglise, le bras dressé vers ceux qui l'accusent, semblant illustrer le propos de Bossuet qui figure comme commentaire du tableau dans le livret du Salon de 1887 : « Et il fera trembler, dans les tribunaux, les juges devant lesquels on le cite. »



Jean-Paul Laurens (1838-1921), « L'Agitateur du Languedoc » (1887). Huile sur toile, 115 x 147. Toulouse, Musée des Augustins (au Musée d'Orsay pour l'exposition consacrée à Jean-Paul Laurens, jusqu'au 4 janvier 1998).

Deux personnages ont été très actifs dans ce qu'on a appelé la guerre contre les Albigeois, il s'agit de : ● Pierre de Castelnau

● Simon de Montfort ● Thomas de Torquemada Réponse dans Le Monde du 31 octobre.

Solution du jeu n° 36 publiée dans Le Monde du 17 octobre
La première Exposition universelle qui s'est tenue à Paris a eu lieu en 1855.

EXPOSITIONS La Bibliothèque nationale de France montre, en trois cent cinquante œuvres, combien la photographie du XIX^e siècle fut étroitement associée au processus de

création des peintres, sculpteurs et dessinateurs. ● ENTRE les photographes qui travaillaient pour les peintres, les peintres qui réalisaient eux-mêmes ces « reproductions

d'après nature » et les auteurs qui inventaient un art photographique autonome, l'exposition explore un sujet jusqu'ici jamais traité. ● PRÉSENTE comme les grands maîtres de leur art

au XIX^e siècle, les photographes sont peu représentés dans l'accrochage. Le nu était, pour eux, un genre mineur, réservé aux peintres. ● LE PORTRAIT photographique dans les an-

nées 80-90 constitue le second volet de cette exposition intitulée « Le photographe et son modèle ». La différence de qualité entre les deux événements est vertigineuse.

Photographes et peintres du XIX^e siècle à l'épreuve du corps nu

A la Bibliothèque nationale de France, une exposition passionnante décrit et analyse les relations étroites et ambiguës qui unissaient deux disciplines qui ont commercé l'une avec l'autre

L'ART DU NU AU XIX^e SIÈCLE. Bibliothèque nationale de France, Grande galerie d'exposition, hall Est, Quai François-Mauriac, Paris 13^e. M^o Quai-de-la-Gare. Du mardi au samedi, de 10 heures à 19 heures ; dimanche, de 12 heures à 18 heures. Jusqu'au 18 janvier 1998. Catalogue sous la direction de Sylvie Aubenas, éd. BNF-Hazan, 196 p., 170 ill., 195 F broché, 275 F relié.

C'est fait. Il y a longtemps que cela aurait dû l'être, tant l'exposition et la démonstration sont lumineuses. Quelle démonstration ? Que l'histoire de la peinture et de la sculpture au XIX^e siècle ne peut s'écrire sans la photographie et que, réciproquement, l'histoire de la photographie ne peut s'écrire sans la peinture et la sculpture, les Beaux-Arts au sens traditionnel du terme.

Evidence ? Evidence que les spécialistes ne se sont guère pressés de reconnaître. Ceux des Beaux-Arts répugnaient peut-être à admettre ce que leurs beaux grands tableaux doivent aux daguerréotypes, aux tirages sur papier salé et albuminé, à la mécanique de l'appareil photographique et à la chimie du tirage.

Réticences inutiles : seules importent l'exactitude des rapprochements, la parenté des images, la chronique de relations ininterrompues. Sur tous ces points, l'exposition de la Bibliothèque nationale de France est irréprochable. Forte de trois cent cinquante pièces – photographies pour beaucoup méconnues ou inédites, dessins, gravures, peintures, films et sculptures exposés en regard –, qui courent de 1850 à 1914, elle est de celles qui font avancer la recherche et la réflexion – elles ne sont pas nombreuses.

A cette fin, elle procède de manière simple, en ne traitant que d'un seul motif – le nu –, claire, par comparaisons d'images, et savante, par inventaires et explorations. A partir des années 1850, la photographie se saisit du nu féminin et masculin. Production et diffusion s'amplifient du Second Empire jusqu'au début du XX^e siècle, grâce à des recueils et des revues, *Le Nu esthétique*, *Mes modèles*. Ils servent aux artistes comme aux amateurs

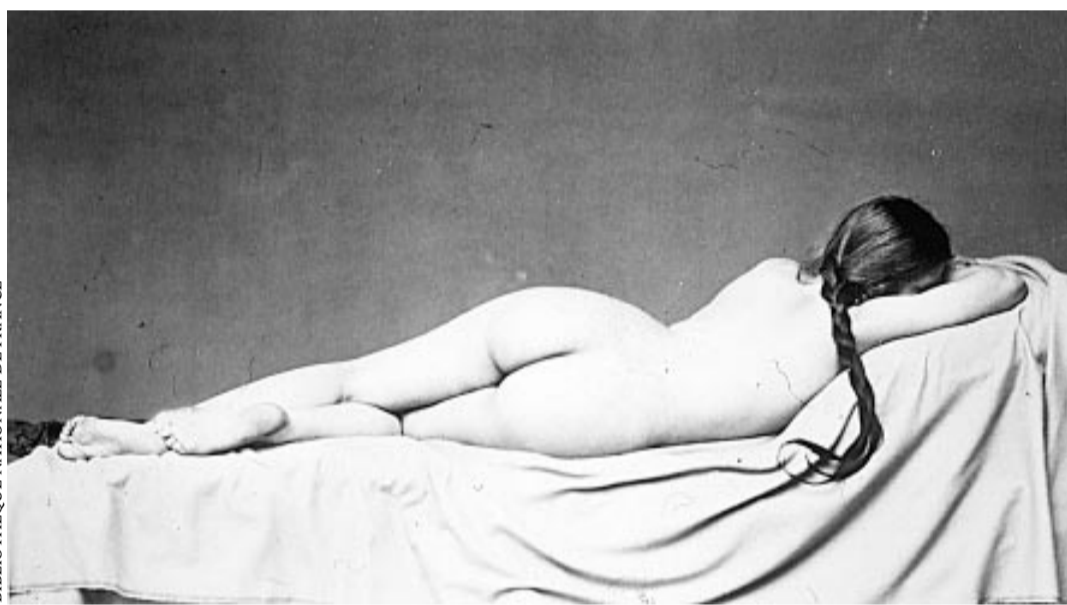
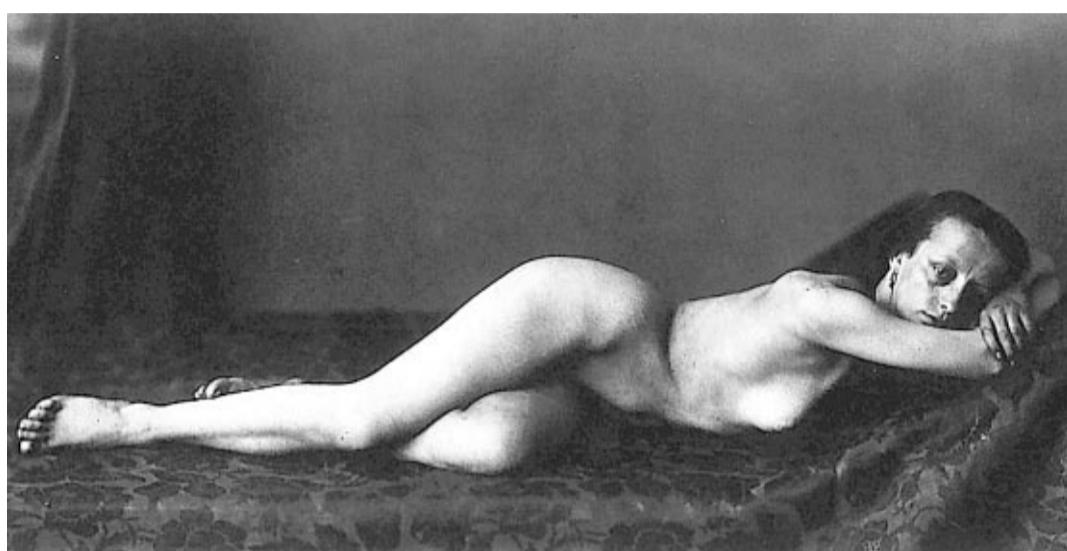
de nudités, qui y trouvent de quoi se réjouir. Esthétique et érotique font bon ménage. Des séries de vignettes, l'équivalent des planches-contact, permettent de commander celles dont un plus grand tirage serait nécessaire. Une nouvelle imagerie du nu se constitue, dont les peintres tirent parti.

Les photographes qui l'alimentent ont été peu étudiés. Ils se nomment d'Olivier, Igout, Bonnard – Louis, pas Pierre –, Vallou de Villeneuve, Voland. D'autres restent anonymes, obscurs pourvoyeurs d'images troublantes. Tous travaillent à peu près de la même manière. Le modèle, quel que soit son sexe, est choisi selon des critères picturaux. Il faut des Vénus, des Diane, des Marie-Madeleine, des Hercule, des Christ, des Moïse, des anges, c'est-à-dire des jeunes femmes, des athlètes, des vieillards et des enfants.

LA PUDEUR ACTUELLE

Au besoin, le photographe retouche. Il efface le pli disgracieux qui alourdit une nymphe. Il accentue les ombres qui font saillir la musculature d'un boxeur promu dieu de l'Olympe. Sur les corps des adolescents, il suffit de greffer des ailes pour obtenir l'archange Gabriel ou un *putto* – mais, par souci de la pudeur actuelle, ces images n'occupent dans l'exposition qu'une place discrète. Les poses s'expliquent de la même manière. On y reconnaît les figures allégoriques habituelles : pudeur, grâce, force, mélancolie. On y reconnaît des références, Michel-Ange, Jordaens, gravure romantique, sculpture gréco-romaine. Les citations abondent, qui signalent sanguines et gravures accrochées là afin que l'œil compare.

Il est aussi des postures instables qu'un modèle, si entraîné soit-il, ne peut tenir longtemps : la photographie, qui devient instantanée vers 1880, s'impose pour ceux qui veulent des figures la tête en bas, des corps en déséquilibre ou des groupes donnant l'illusion du mouvement et de l'effort, Caïn portant Abel sur ses épaules, Bacchantes se roulant par terre. La photo glisse au tableau vivant, au risque du burlesque involontaire : piétas reconstituées sur des tapis à fleurs par de beaux gars qui jouent à prendre des airs douloureux, crucifiés feignant mal l'extase...



En haut, « *Modèle allongé* », de Henry Voland (1861). En bas, « *Nu allongé* », de Gilmer (1870). Ce dernier a tout – le corps, la pose, le drapé – de l'étude pour le peintre même si les cheveux nattés constituent une curiosité. Le nu de Voland est éclipsé par le regard du modèle, affront à la morale du Second-Empire. Ce n'est plus une étude mais le portrait, hors de tout usage académique, d'une femme au visage fragile et ingrat.

Il arrive que l'artiste accomplisse lui-même le travail photographique. Le peintre Sert, le sculpteur Carabin se constituent une photothèque de formes, tantôt d'après des modèles professionnels, tantôt en déshabillant leurs maîtresses ou leurs enfants. A l'aide d'échelles, de sellettes, de liens, ils placent membres et bustes dans la position qu'ils veulent figurer. Plus tard, ils mettent au car-

reau l'image, afin de transposer aisément sur le papier ou la toile.

Plus fréquemment, l'artiste commande des prises de vues. Delacroix fait exécuter par Durieu les nus qui lui tiendront lieu d'études quand il quitte son atelier pour un voyage ou une villégiature. Moreau emploie les services de Rupp, qui lui fournit Apollon et Argonautes à dessiner. Rodin et Falguière sont eux aussi grands

consommateurs de photos, dont certaines sont prises dans leur atelier.

Plus compliquée est l'attitude de Courbet. Non que l'on puisse douter que son *Origine du monde* ait quelque rapport avec les clichés de sexes féminins qui sont alors considérés comme des obscénités et saisis par la police. La difficulté vient de la demoiselle Henriette Bonnion et du photographe Vallou de

Villeneuve qui l'a fixée dans la pose de la baigneuse de dos de Courbet et dans celle du modèle au linge de *L'Atelier*. Il se trouve qu'Henriette est justement celle qui a posé pour Courbet. Avant ? Après ? Au même moment, en 1852 et 1853. Qui invente ? Probablement le peintre. Qui est le plus près de la vérité du modèle ? Lui, sans doute, car Vallou retouche ses tirages. Conclusion ? Il est impossible de nier l'importance du dialogue entre les disciplines. Henriette passe d'un atelier à l'autre, le photographe garde un œil sur le peintre, qui fait de même. Après le saccage de son atelier d'Ormans, Courbet s'indignait qu'aient disparu « dans un tiroir du bureau, quantité de photographies de femmes nues ».

VOIR, TOUT SIMPLEMENT

Les plus instructives sont aussi les plus novatrices, non pas celles qui imitent mais celles qui révélaient et fixent ce qui ne s'observait pas commodément jusque-là. Tel est l'un des rôles des vues pornographiques d'Auguste Belloc. Tel est celui des clichés d'anatomie pathologique, si utiles à l'enseignement de Paul Richer à l'Ecole des Beaux-Arts, et celui des décompositions chronophotographiques du mouvement de Marey et de Londe.

Ces images permettent de voir, tout simplement. Elles instruisent l'œil et débarrassent la mémoire des conventions périmées et des types classiques. Voland, actif entre 1855 et 1875, a ainsi réalisé une suite de nus debouts et couchés d'après une femme, aux hanches osseuses, aux seins petits et bas, au visage creusé, aux bras et jambes maigres. Elle ferait une Aphrodite fort peu idéale et académique – mais une parfaite Olympie.

Le photographe ne se soucie plus d'égaliser le peintre. Il est seul face au modèle, dont il doit faire apparaître la vérité au moyen de la lumière et de l'optique. Il varie les poses, dénoue la chevelure, drapé un linge, accentue un contraste, détaille, épure, recommence. Il pousse son instrument à ses limites, jusqu'à atteindre l'intensité de la figure photographique. Cet artiste-là se nomme Le Gray, Jeandel, Gilmer et les résultats de ses travaux sont admirables.

Philippe Dagen

Les troubles et les énigmes d'un art naissant

C'EST, dans la première salle de l'exposition, une photographie qui frappe le regard. La pose est académique – une femme déshabillée, allongée sur un sofa – mais inutili-

ANALYSE

« Le nu, tout le monde en fait mais personne n'en parle »

sable pour les peintres, tant les ombres qui l'envahissent font de ce papier salé de 1848 tout autre chose qu'un pastiche de peinture. Sylvie Aubenas, conservateur à la Bibliothèque nationale de France, l'attribue à Charles Nègre, un des maîtres qui ont écrit les premières pages de cet art autonome.

Pourquoi Nègre a-t-il pris ce nu ? C'est une énigme. Tout comme il est difficile, dans cette belle exposition, de savoir – surtout sous le Second Empire (1852-1870) – quelles étaient les motivations réelles d'auteurs qui ont pratiqué un genre par nature ambigu. Et de savoir qui achetait quoi, dans quel but. « *Le nu, tout le monde en fait, mais personne n'en parle* », confirme Sylvie Aubenas.

Dans les revues de l'époque, comme *La Lumière*, pas une ligne ne lui est consacrée. Le sujet est tabou, banni de la place publique, cantonné à l'atelier du peintre

– avec pour mention « *autorisé sans exposition à l'étalage* » –, accompagné d'un titre répétitif destiné à rassurer les censeurs : « *Reproduction d'après nature* ». L'exposition fait la part belle aux images qui semblent se rattacher clairement aux beaux-arts, jouant leur rôle, comme l'a écrit Baudelaire à l'occasion du Salon de 1859, de « *très humble servante des sciences et des arts* ».

A l'opposé, il y a des objets érotico-pornographiques destinés aux « amateurs » et érotomanes. Comme les *Photographies obscènes* de Belloc. Ce marché sans doute d'importance est aujourd'hui très difficile à quantifier : les documents passaient de main en main, se négociaient sous le manteau, sur les grands boulevards ; ils étaient parfois saisis par la police, leurs auteurs étaient emprisonnés. Entre les nombreuses études pour les peintres et les rares objets pornographiques, on trouve dans l'exposition nombre d'images, à l'instar du Nègre, sur lesquelles chacun pourra fantasmer à loisir. Elles sont souvent légendées « *Vue dans l'atelier* ». Mais il faut se méfier de cette version officielle, prétexte, pour le photographe – puis pour le spectateur – à cerner les charmes d'un nu, à masquer une obsession.

Plusieurs facteurs font alors éclater l'académisme dominant. Pour Nègre, c'est la lumière. Pour Ambroise Richebourg, c'est l'angle

de prise de vue : son *Nu féminin allongé de face* (1855), sexe au premier plan, échappe au constat classique, frontal. Il y a aussi le regard. Un *Modèle allongé* (1861) d'Henry Voland fixe résolument l'objectif, rarissime provocation. Ce n'est plus un nu mais le portrait d'une femme qui affronte à sa façon la morale de l'époque. Il y a ensuite des attributs – masques, cheveux, miroirs – qui, d'éléments fonctionnels, sont parfois transformés en objets fétichistes, pour accentuer le trouble.

LIGOTÉE, SUSPENDUE

Que penser encore du sculpteur Carabin, qui trouvait ses modèles dans les maisons closes et les photographiait dans des poses « *inconvenantes* », de dos ? Que dire de Charles-François Jeandel, qualifié de « *peintre d'église* » mais qui a photographié trois fois une femme dans la même pose – habillée, en corset, nue – et une autre, ligotée, suspendue entre deux montants de bois, dans une position qui fait plus penser à Sade qu'à une quelconque iconographie religieuse ?

Une soixantaine d'auteurs anonymes dominent une exposition où l'on ne retrouve pas – ou peu – les signatures qui ont marqué l'histoire de la photographie au XIX^e siècle. Balduz ? Marville ? On ne leur connaît pas de nus. Le Secq ? De rares fragments. Nadar ? Trois photographies à peine sont

répertoriées. Le Gray ? Ses nus sont rarissimes : deux sont à la BNF, sublimes, sans doute les plus autonomes de cette exposition ; manque une épreuve exceptionnelle, achetée 533 000 francs en 1995 à Chartres, par la Gilman Paper Company de New York et conservée au Metropolitan – ce dernier a refusé le prêt.

Balduz a pris des vues d'architecture, Nadar des portraits, Le Secq des paysages, Le Gray des marines, Marville des rues de Paris. Pourquoi ont-ils délaissé le nu ? « *Ce n'était pas un genre noble pour le photographe*, répond Sylvie Aubenas, *mais le domaine où on attendait le plus le peintre.* »

Il n'y a d'ailleurs pas eu en France une seule exposition de photographies de nus durant les cinquante premières années d'existence du procédé – de 1840 à 1890. Ce n'est qu'au tournant du siècle que le genre est « *accepté* ». Parce qu'il devient à son tour académique. Les nudités des pictorialistes – justement absentes de l'exposition –, loin d'affirmer l'autonomie du procédé, se contentent, par les poses et la technique de reproduction, d'imiter la peinture du Second Empire. Il faudra attendre le modernisme des années 20 et Man Ray pour que ces conventions volent en éclats.

Michel Guerrin

INSTANTANÉ

PAUVRES PORTRAITS

La Bibliothèque nationale de France accueille deux expositions regroupées sous un intitulé ambitieux : « *Le photographe et son modèle* ». Dans une série de salles, « *L'art du nu au XIX^e siècle* » : dans une autre, voisine, « *Portraits, singulier pluriel 1980-1990* ». Deux événements à découvrir dans le même lieu, aux mêmes dates, accompagnés de deux catalogues publiés sous un titre adroitement fédérateur.

La différence de niveau entre les deux expositions est vertigineuse. D'un côté, le nu au XIX^e siècle, thème précis, fruit de quatre ans de travail, réunissant des épreuves de sources variées. Le résultat est admirable. De l'autre, un accrochage approximatif autour de onze photographes contemporains. Tous ont pour spécialité le portrait ou l'autoportrait. Fort bien.

Au-delà du motif, quel est le propos ? On se le demande, d'autant qu'aucun texte n'accompagne cet assemblage hétéroclite de noms, dont le point commun serait de fixer des « *visages anonymes* ».

Sont associés Marc Trivier, Philippe Bazin, Gilles Buyle-Bodin, Florence Chevillier, Olivier Christinat, Despatin et Gobeli, Dirk Braeckman, Deborah Hammond, Philippe Pache, Jean Rault, Isabelle Waternaux. Cette dernière

est la plus intéressante, la seule à partager quelque chose avec son modèle, quand nombre d'auteurs néo-académiques travaillent la surface, la matière, la mémoire, le morbide, voire leur ego – et fort peu le sujet.

Ces portraits ne disent rien des années 80-90. Pour cela, il aurait fallu convoquer Faigenbaum et Pataut, Valérie Jouve et Jean-Louis Schoellkopf. Et d'autres. L'aspect instructif de cette juxtaposition tient en ce qu'elle montre la distance qui sépare une exposition d'un accrochage. Reste qu'elle fait une victime : la création contemporaine. Une fois de plus.

Ph. D. et M. G.

★ « *Portraits, singulier pluriel 1980-1990* ». Catalogue, sous la direction de Philippe Arbaizar, éd. BNF/Hazan, 144 p., 150 ill., 220 F.

paringer
Qui en dormant préserve son dos, chantera à son réveil dorémilasido. Lit double gigogne
Directoire sur lattes. Métal noir. 2 Matelas laine et crin, comme en 1800. Doubles housses déhoussables, coton écru, 2 oreillers, 2 traversins.
A PARTIR DE 6 000 F
Modèle déposé
121, rue du Cherche-Midi, 75006 PARIS
Tél. 01.42.22.22.08 - 01.45.44.07.23
12, rue de la Chaise, 75007 PARIS

La retraite heureuse de Bill Wyman

L'ancien bassiste des Rolling Stones sort son premier disque solo depuis son départ du groupe, qu'il affirme ne pas regretter

BILL WYMAN évite aujourd'hui de se regarder dans une glace. Le choc pourrait être violent. Pas à cause du poids des ans – l'ancien bassiste des Rolling Stones fête vendredi 24 octobre son soixante et unième anniversaire – mais par peur de sa nouvelle coupe de cheveux, sa première depuis 1962. Casser de vieilles habitudes est sans doute la meilleure façon de vivre une retraite épanouie. En 1993, après plus de trente ans de vie commune, il quittait un groupe auquel on le pensait attaché comme l'ancre au navire. Son impassibilité au sein d'une formation sauvage l'a fait longtemps passer pour un triste sire. Sous les lambris d'un palace parisien, on rencontre un petit homme jovial aux yeux de cocker. Pendant quelques jours, il se concentrera sur la promotion de *Struttin' Our Stuff*, son premier album depuis ce fameux départ. Mais beaucoup d'autres projets occupent sa vie nouvelle.

« Aujourd'hui, je peux m'occuper de mes trois restaurants *Sticky Fingers* ouverts à Londres, à Manchester et à Cambridge. On y mange de la cuisine américaine entouré de souvenirs des Stones. Je travaille à la publication de trois livres. D'abord, le deuxième chapitre de l'histoire des Rolling Stones. Puis une édition limitée de mes photos de Marc Chagall que j'ai connu

les huit dernières années de sa vie. J'y ai glissé pas mal d'anecdotes et une petite biographie. Un troisième ouvrage concerne mon travail d'archéologue amateur. Il raconte l'histoire d'un manoir du XV^e siècle que je possède dans le Suffolk. En creusant dans mon jardin, j'ai découvert des fortifications. J'ai aussi trouvé des vestiges romains, des outils et des poteries de l'âge de bronze. Au début de l'année, j'ai également réalisé le pilote d'une émission de télé sur l'histoire du blues... »

« JE SUIS NÉ AVANT GUERRE »

Pendant deux ans, la musique a été le cadet de ses soucis. Il y retourne aujourd'hui, comme un ancien footballeur repaie dans le ballon avec des copains sur un terrain de circonstance. Sans enjeu, sans ambition autre que son plaisir, il a enregistré *Struttin' Our Stuff* avec une formation à géométrie variable, les Rhythm Kings. « Je me suis dit que je pouvais rejouer à condition d'enregistrer exactement ce qui me plaisait. J'aime quantité de styles et d'époques : country, reggae, blues, rhythm'n'blues... A mon rythme, j'ai enregistré près d'une soixantaine de morceaux. Trois jours par mois, j'invitais des copains en studio : Eric Clapton, Peter Frampton, Gary Brooker, Georgie Fame, Mick Taylor... Notre répertoire allait des années 20 aux

années 60. » Cet éclectisme ne date pas d'hier. « Je suis né avant guerre. Je réécoute la musique des années 30 avec nostalgie... J'étais en Allemagne pour mon service militaire de 1955 à 1958 quand j'ai entendu les premiers rock'n'roll. »

La moitié de ce nouvel album, premier chapitre d'une trilogie, est également constituée de morceaux originaux composés par le bassiste. Un parfait mimétisme les fera confondre avec de vieux classiques. « Je me suis adapté au style de chaque époque, rigole Wyman. C'était pour moi beaucoup plus facile à composer que des chansons pop. » On pourra interpréter cet exercice de style comme un aveu d'échec. De longues années de frustration sont venues à bout de ses ambitions d'auteur. « J'ai compris depuis le début que ce serait impossible de placer ma propre musique avec les Stones. On pouvait passer huit jours, huit heures par nuit, sur trois accords apportés par Keith. On transformait cela en chanson. Mais, au bout du compte, les titres étaient toujours signés Jagger-Richards. J'apportais des chansons finies, ils les remettaient toujours au lendemain. Ringo ou George pouvaient placer leurs chansons avec les Beatles, John Entwistle faisait de même avec les Who. Keith et Mick ne partageaient pas... Je me suis fait une raison. Et j'ai pris ma re-



Bill Wyman, l'ancien bassiste des Rolling Stones.

vanche, en obtenant avec Si, si je suis un rock star, en 1982, le plus gros hit de nos carrières solo respectives. » Souvent, cet instrumentiste à la sobriété exemplaire s'est senti étranger aux jeux égotistes de ses collègues rock stars. « Je n'ai jamais vraiment été un rocker, admet-il, j'étais un bassiste. Les rockers sont trop exhibitionnistes. C'est pour cela que j'ai toujours préféré rester dans l'ombre et regarder comme dans un rêve ce groupe de cinglés et ce public de fous. Ma musique ne sert aujourd'hui qu'à passer du bon temps. »

Sur son album, Bill reprend

quand même *Melody*, un morceau tiré de *Black and Blue*, disque enregistré par les Stones en 1975. « Je vois Charlie tous les quinze jours. Il est resté mon meilleur pote. Je vois régulièrement Ronnie Wood mais plus du tout Keith qui habite aux Etats-Unis. Je croise parfois Mick dans des soirées mondaines. Il me salue l'air un peu gêné. Il n'aime pas qu'on lui vole la vedette. »

A l'heure où l'autoproclamé « plus grand groupe de rock'n'roll du monde » publie un nouvel album et repart en tournée, Wyman affirme n'avoir aucun regret. « Je n'ai aucun pincement au cœur. Les gens pensent que je suis fou, mais je préfère rester à la maison avec mes enfants. L'argent n'a pas tant d'importance. Mon fils avait neuf mois quand j'ai rejoint les Stones. J'ai raté ses premiers pas, ses premiers mots. J'en profite enfin aujourd'hui avec mes deux filles de deux et trois ans. Les Stones ne m'ont pas manqué une seconde. »

Stéphane Davet

FESTIVAL

La chaîne du câble et du satellite

Le Pantalon

un film inédit d'Yves Boisset

avec Bernard-Pierre Donnadiou, Wadek Stanzack, Philippe Volter

Un film événement qui remet en cause des idées établies sur l'histoire de la France



dès le 23 octobre 1997 à 20 h 30

Pour vous abonner par câble et par satellite



appelez le 08 36 67 67 10 (1,49 F la mn)

Les témoignages engagés des documentaristes japonais

YAMAGATA correspondance

Yamagata est l'une des capitales mondiales du documentaire. Etrange statut pour cette petite ville du nord du Japon, dans un pays où ce genre est presque oublié, du moins des distributeurs commerciaux et des chaînes privées. Pourtant, du 6 au 13 octobre, la cinquième édition de la manifestation a réuni les ténors du « cinéma du réel » pour une fête qui, malgré son caractère bon enfant, fait ainsi figure de revanche.

Confronté à une sélection un peu fourre-tout – de la vidéo quasi amateur aux œuvres de maîtres confirmés du genre en passant par les archives et les films autobiographiques –, le jury présidé par Robert Kramer a attribué le grand prix à *Fragments Jerusalem*, une fresque de Ron Havilio, que ce natif de la ville sainte a mis dix ans à tourner. *Afriques : comment ça va avec la douleur ?* de Raymond Depardon a reçu le Prix de la ville de Yamagata, et Frederick Wiseman, qui avait accompagné *La Comédie française ou l'amour joué*, fut récompensé d'un prix spécial. Mais le temps fort du festival fut sans doute le retour sur le documentaire militant. Très vivace au Japon avant de s'y éteindre presque entièrement, le genre a marqué Yamagata depuis la naissance de la manifestation.

Celle-ci est née en 1989, à l'initiative d'une figure-culte du documentaire militant japonais, Shin-suke Ogawa, mort en 1992 et célèbre pour son travail, dans les années 70, sur la lutte des paysans de Sanrizaka contre la construc-

DÉPÊCHES

■ **POLITIQUE CULTURELLE** : six fédérations professionnelles des secteurs de la musique (jazz, musiques actuelles, rock et musiques traditionnelles) ont rendu public, mardi 21 octobre, un texte adressé à Catherine Trautmann, ministre de la culture, demandant la création d'une « commission nationale des musiques actuelles » réunissant les services de l'Etat, les collectivités locales et les professionnels. Elle devrait « instaurer l'équité en ce qui concerne la reconnaissance de ces pratiques musicales et celle des moyens qui lui sont alloués ».

■ **DANSE** : un nouveau centre chorégraphique national sera créé à Biarritz (Pyrénées-Atlantiques) dans les premiers mois de 1998. La direction en sera confiée à Thierry Malandain, danseur et chorégraphe, animateur de la Compagnie Temps présent. La Ville de Biarritz, le conseil régional et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques assureront, au côté de l'Etat, le financement du centre, qui s'installera dans l'ancienne gare du Midi.

■ **LETRES** : le jury Renaudot a rendu public, mercredi 22 octobre, sa deuxième sélection pour son prix, qui sera décerné le 10 novembre : Pascal Bruckner, *Les Voileurs de beauté*; Marie-Thérèse Humbert, *Le Chant du seringat la nuit*; Martine Le Coz, *Léo, la nuit*; Yann Moix, *Les Cimetières sont des champs de fleurs*; Dominique Noguez, *Amour noir*; Patrick Rambaud, *La Bataille*; Lydie Salvayre, *La Compagnie des spectres*; François Taillandier, *Des hommes qui s'éloignent*. Dernière sélection : 4 novembre.

■ **ARTS** : un tableau d'Henri Matisse acquis en 1996 par le Musée de Seattle (Etats-Unis) pourrait avoir été volé par les nazis pendant la seconde guerre mondiale au marchand Paul Rosenberg, selon Owen Pell, avocat de la famille Rosenberg. *Odalisque* pourrait ainsi être *Femme orientale assise par terre* (1927), disparu pendant la guerre.

tion de l'aéroport de Narita. Ogawa avait tourné plusieurs films dans la région de Yamagata, où son collectif s'était installé durant plusieurs années. De 1976 à 1986, il a réalisé une série de films présentés lors de cette cinquième édition.

Dans le sillage d'Ogawa et de son contemporain Tsuchimoto Noriaki, dont les films avaient suivi l'empoisonnement au mercure des habitants de la baie de Minamata et leur bataille juridique, les documentaristes engagés auront, comme en témoignage la rétrospective qui leur était consacrée, exploré le « Japon de l'envers » : les ratés de l'industrialisation, les parias du miracle économique ou les séquelles et les tabous de la guerre.

Ainsi du travail de Takaaki Watanabe, aujourd'hui passé à la fiction, sur le quartier des travailleurs journaliers de Kotobuki, à Yokohama en 1981, ou encore du film de Mitsuo Sato sur celui de Sanya, l'équivalent à Tokyo, l'année suivante. *Sanya, attaque, contre-attaque* montre un conflit entre les journaliers et les yakuzas chargés de les recruter, curiosité qui coûta cher aux cinéastes : Sato fut assassiné au début du tournage par un tueur à la solde de la pègre.

Kyoichi Yamaoki, qui reprit le flambeau, acheva le film avant d'être à son tour abattu. L'affaire fut rapidement classée, témoignant autant que le film du tour extrêmement violent que peuvent prendre les rapports de force dans la société japonaise.

Brice Pedroletti

CORRESPONDANCE

Une lettre de Jean-Michel Boris

A la suite de notre article intitulé « Les couacs de la chanson française » (Le Monde du 2 août), nous avons reçu de Jean-Michel Boris, président du Fonds de soutien des variétés et du jazz, la lettre suivante :

Votre article appelle deux remarques. D'abord, le Fonds de soutien aux variétés, créé en 1986 à l'initiative du ministère de la culture et des professionnels du spectacle, est bel et bien soumis au contrôle de la Cour des comptes. La Cour examine d'ailleurs actuellement les comptes

des années 1995 et 1996 du Fonds de soutien, ce qui paraît bien normal pour un organisme gestionnaire d'une taxe parafiscale et bénéficiaire d'une subvention de l'Etat.

Ensuite, je crois utile de préciser que les représentants du ministère de la culture siègent activement dans les quatre commissions du Fonds, aux côtés des représentants du métier, à partir de l'idée qu'il convient d'associer démarches économique et culturelle pour faire avancer la cause des musiques actuelles.

La vengeance des Jules

par Pierre Georges

DU DANGER qu'il y a à jouer avec les prénoms ! Pour avoir évoqué récemment, en termes moqueurs, le « pays des Jules », à propos de ce coq de football qu'on suppose dopé, lui, aux « imbécillissants », le retour de manivelle ne s'est pas fait attendre.

Tout ce que le lectorat compte de mères, de pères de Jules a pris cette chronique pour une insulte personnelle. A preuve cet envoi outragé, et revanchard, d'un géniteur pas vraiment mécontent de lui et de ses œuvres : « Qu'avez-vous donc contre Jules ? Jules est un petit garçon tout ce qu'il y a de plus moderne, charmant, sympathique, gai et intelligent. Jules n'est pas plus franchouillard que Pierre Georges, à cette différence que Jules, lui, se moque du qu'en dira-t-on. » Et de se référer immédiatement aux Jules des Jules, Jules Verne, que les « Américains eux-mêmes reconnaissent sans état d'âme comme la référence de l'intelligence et de l'imagination française ».

Voilà pour les gencives. Et comme s'il ne suffisait pas, une mère est venue hier au journal. Elle apportait, dans un couffin, le plus irréfutable, le plus joli des droits de réponse. C'était bien un Jules. Un Jules tout neuf. Un Jules absolument craquant qui jetait sur les choses de la chronique un regard définitivement moqueur. Et alors, semblait-il signifier, du haut de ses bientôt trois mois, encore quelque chose à dire pour ta défense, pauvre ringard !

Non. Plus rien. Mères de Jules, pères de Jules, mille excuses. Vous avez raison et on avait tort : les Jules sont légion et César n'est pas leur cousin ! Ce prénom se donne et se porte de plus en plus, de mieux en mieux. A preuve, l'ouvrage de référence reçu.

Un éditeur – car les éditeurs ne perdent jamais le Nord – a sauté sur l'occasion pour parfaire l'éducation de l'ignare et lui balancer, par le travers, l'ouvrage de référence. Avec ce simple envoi : « Pour que vous sachiez que JULES n'est plus ce qu'il était ! » Le livre s'appelle *La Cote des prénoms en 1998* (Balland) et a vocation manifeste à aider les bientôt parents à surmonter les angoisses pathologiques du choix.

Les progrès de la médecine et de l'échographie étant ce qu'ils sont, l'intolérable suspense sur le sexe de l'enfant à venir n'est plus ce qu'il était. Sauf, évidemment, pour ceux qui ne veulent pas le savoir. La question n'est donc plus l'anti-que « si c'est un garçon... et si c'est une fille, nous l'appellerons... ». Mais, plutôt, « puisque c'est un garçon, puisque c'est une fille ».

La cote des prénoms, sorte d'argus, de catalogue du bleu ou du rose, a donc prétention à dire ce qui se fera moins. Alors, quelques indications, simplement pour les parents dans le souci. Aux dernières nouvelles, la saison féminine pour 1998 s'annonce peuplée, dans l'ordre, de Manon, Camille, Léa, Marie, Laura, Mathilde. Etant entendu que Manon exerce son exquise tyrannie, depuis 1995. Et au rayon Petit Chose, Alexandre conduit toute la troupe des Nicolas, Quentin, Thomas, Antoine. Et Jules, alors ? Eh bien ! toute une page lui est consacrée, sous le titre « Un choix pionnier ». Avec courbe, statistiques et projection. Jules est reparti ! Jules revient ! Jules devrait atteindre son apogée en 2005-2010. Mathématique. Aussi sûrement qu'on ne sera plus là pour l'écrire ! C'est cela la vengeance des Jules !

LES CAHIERS DE SCIENCE & VIE
LES GRANDES RÉVOLUTIONS SCIENTIFIQUES

JAPON
Comment les samouraïs sont devenus des savants
ou comment la révolution technologique japonaise du XIX^{ème} siècle a pu éclore face à des traditions culturelles très fortes.

DES HISTOIRES RICHES EN DÉCOUVERTES

Une nouvelle épidémie de tuberculose progresse à l'échelle planétaire

Différentes souches de bacilles sont capables de résister aux médicaments jusqu'à présent efficaces

ALERTE ROUGE. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires ainsi que différents organismes sanitaires américains ont rendu public, mercredi 22 octobre, à Washington, un rapport épidémiologique à bien des égards inquiétant. L'OMS signale la progression à l'échelle planétaire d'une nouvelle forme de tuberculose due à différentes souches de bacilles capables de résister aux médicaments antituberculeux jusqu'à présent efficaces. La diffusion internationale de ces souches est telle qu'il est apparu, depuis peu, de nombreuses zones géographiques au sein desquelles il est devenu quasi impossible de protéger efficacement la population.

« Ces souches pourraient bientôt être à l'origine d'une nouvelle vague mondiale de tuberculose pratiquement incurable », ont fait valoir les spécialistes réunis à Washington. « Les résultats du rapport que nous rendons public fournissent la première preuve scientifique de ce que nous craignons le plus, mais que nous n'avons pas réussi à établir auparavant : le spectre d'une tuberculose incurable menace de nouveau le monde, a déclaré le docteur Michael Iseman (université du Colorado, National Jewish Medical

and Research Center). *Aujourd'hui, dans les pays en développement, la tuberculose à bacilles multirésistants (TB-MR) équivaut en général à un arrêt de mort.* » Les conclusions de cette étude « reposent notamment sur les contrôles de qualité et les multitest effectués par un réseau international de vingt-deux laboratoires spécialisés ainsi que sur une série d'enquêtes minutieuses réalisées pour 50 000 cas de tuberculose diagnostiqués dans trente-cinq pays ».

INDE, LETTONIE, ARGENTINE...

Parmi les zones géographiques sensibles, aujourd'hui clairement identifiées, figurent l'Inde, la Lettonie, la République Dominicaine, l'Argentine ou encore la Côte d'Ivoire. Les épidémiologistes cachent d'autant moins leur inquiétude que beaucoup de ces zones sont des centres régionaux de voyage, d'émigration et d'activité économique à portée internationale. Les Etats-Unis n'échappent pas au danger de la tuberculose à bacilles résistants. Les épidémiologistes américains ont publié récemment une étude établissant l'existence d'une nouvelle souche dans quarante-deux Etats.

En pratique, l'étude rendue publique à Washington établit que les niveaux de résistance des germes à

un seul médicament – en général l'isoniazide – étaient dès maintenant dangereusement élevés. Or la présence dans une seule communauté de résistance simple à un seul médicament signifie qu'il suffit que le bacille de Koch mute une nouvelle fois pour qu'il devienne multirésistant et que la maladie tuberculeuse soit, de fait, mortelle. « Il y a dans chacune des zones sensibles que nous identifions des souches bactériennes qui menacent de submerger les programmes de lutte en cours et de se propager à d'autres populations dans le monde entier. En Lettonie, par exemple, 22 % des malades tuberculeux ont des bacilles résistants à deux ou à plus de deux médicaments habituellement efficaces, fait-on valoir aujourd'hui auprès de l'OMS. Dans la région de Russie où l'enquête a eu lieu, nous avons trouvé un taux de multirésistance de 7 %. Il était en République Dominicaine de 9 % et de 13 % dans l'Etat de Delhi en Inde. »

On sait désormais que la tuberculose multirésistante trouve son origine dans des traitements médicamenteux administrés de manière partielle ou incohérente. Le rapport confirme pour la première fois le lien entre les traitements de mauvaise qualité et la propagation de souches pharmacorésistantes.

Inversement, il apparaît que lorsqu'une stratégie thérapeutique nouvelle, baptisée DOTS (acronyme anglo-saxon de « traitement de brève durée sous surveillance directe »), est mise en œuvre et que le niveau des pharmacorésistances est faible, la menace recule (*Le Monde* du 21 mars).

STRATÉGIE THÉRAPEUTIQUE

L'Algérie, le Chili, la Corée, la Tanzanie et la ville de New York ont, ces dernières années, prouvé qu'une lutte antituberculeuse efficace, fondée sur la stratégie de DOTS, permet de guérir les malades et d'empêcher l'apparition du phénomène de résistance. Appelé à généraliser cette stratégie thérapeutique, l'OMS demande instamment que les zones sensibles qui connaissent une émigration croissante, au premier rang desquelles l'Europe de l'Est et la Russie, fassent l'objet d'une attention « soutenue et immédiate ». Pour le docteur Iseman, « la tuberculose a été l'un des plus grands défis du début du vingtième siècle dans le domaine de la santé. Nous ne pouvons pas permettre aux nouvelles formes multirésistantes de devenir la plus grande menace sanitaire du siècle à venir ».

Jean-Yves Nau

Le tsar antidrogue américain s'offre un « narco-tour » en Colombie

BOGOTA

de notre correspondant

Le tsar antidrogue du président américain Bill Clinton en Colombie ! C'était inimaginable hier. Signe d'une légère normalisation des relations colombo-américaines, le général Barry McCaffrey, directeur depuis deux ans à la Maison Blanche du département de lutte contre les trafics de drogue, vient de réaliser sa première visite – 72 heures – en Colombie. Une présence saluée par les autorités et la presse colombienne, d'autant plus que le général a rencontré le chef de l'Etat colombien.

Tout aura été fait pour le convaincre que les efforts des Colombiens contre la drogue ne sont pas vains. Rituel quasi obligé pour les personnalités de passage, le tsar antidrogue de Washington a été invité par la police et l'armée colombiennes à assister à une opération spéciale. Ce « narco-tour », comme on surnomme ici l'opération, consiste à accompagner dans la jungle les forces spéciales. Il s'agit d'assister soit à l'éra-

dication par fumigation aérienne de champs de culture de coca ou de pavot, soit d'être présent lors de la prise d'un laboratoire de cocaïne ou d'héroïne. A son arrivée au cœur d'une région contrôlée par les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie, guérilla marxiste), à 400 km au sud-est de Bogota, le général McCaffrey, vétéran du Vietnam, a mesuré d'emblée les difficultés et l'ampleur de cette lutte livrée dans la forêt tropicale. Deux jours auparavant, lors d'une grosse opération contre deux laboratoires fabriquant de la cocaïne, le mayor Castro, adjoint du directeur de la police antidrogue, tombait sous les balles. Les quatre hélicoptères touchés ce jour-là sont exposés sur l'aéroport de San José del Guaviare. Les pilotes montrent les impacts de gros calibres sur les appareils.

McCaffrey regarde, écoute, compatit, félicite. Puis la délégation américaine embarque dans un hélicoptère militaire, qui atterrit d'abord sur la rive d'un fleuve gris serpentant dans la forêt. Plusieurs bataillons sont stationnés là, la chaleur

est écrasante. Le général assiste à la seconde phase de l'opération, qui devrait aboutir à la destruction des deux laboratoires, mais capote pour « raisons de sécurité »...

Lors de sa visite, le général McCaffrey a insisté sur le rôle de la guérilla et des groupes paramilitaires dans le trafic de drogue. Il annonce que l'aide financière américaine – jusque-là essentiellement destinée à la police, et non à l'armée colombienne, accusée de violation des droits de l'homme – pourrait être utilisée contre la « narco-guérilla ». Il promet aussi davantage de coopération internationale. Au cours de son entretien avec le président Samper, le tsar antidrogue a insisté afin que le gouvernement fasse un effort pour rétablir l'extradition des narco-trafiquants colombiens. Un projet de loi dans ce sens, très controversé en Colombie, doit être une nouvelle fois examiné par le Parlement dans les prochains jours.

Anne Proenza

M. Gayssot bloque le projet MUSE

LE MINISTRE des transports, Jean-Claude Gayssot (PC), a reçu, mercredi 22 octobre, Charles Pasqua, président (RPR) du conseil général des Hauts-de-Seine, pour lui expliquer qu'il « ne pouvait retenir dans sa forme actuelle » le projet de Maille urbaine souterraine d'échanges (MUSE), qui aurait dû traverser son département sur près de 40 kilomètres, à terme, selon un axe nord-sud. Ce projet titanesque, dont le coût global est estimé à plus de 40 milliards de francs, devait relier Clamart à Issy-les-Moulineaux par un tunnel mixte (autoroutier et métro) à péage. L'entourage de M. Gayssot précise que ce projet « essentiellement routier » ne correspond pas au choix politique de « priorité aux transports communs » que défend le ministre.

Quatre Géorgiens gravement irradiés sont hospitalisés en France

« **UNE DIZAINE** de jeunes soldats au moins » ont subi « des irradiations locales à des doses importantes, ayant entraîné de sévères brûlures radiologiques » sur une base militaire de Géorgie, a annoncé l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN). Les victimes auraient été exposées, pendant plusieurs mois, à des sources de césium 137 (un radioélément à vie longue et à très forte radiotoxicité), vraisemblablement abandonnées par l'armée rouge. Quatre d'entre eux, les plus touchés, ont été hospitalisés, mercredi 22 octobre, à l'Institut Curie de Paris et à l'hôpital militaire Percy de Clamart (Hauts-de-Seine). L'OMS avait été informé le 8 octobre par les autorités géorgiennes de l'accident.

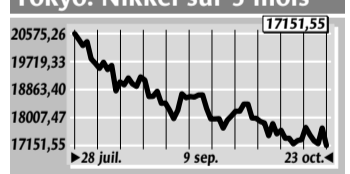
■ **PRESSE** : une partie du syndicat du Livre (rotativistes, correcteurs, agents du routage et des messageries) a demandé à être reçue par Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Cette demande intervient alors que la ministre a reçu, lundi 20 octobre, une délégation de la Fédération du Livre (Filpac-CGT) Dans un communiqué, les rotativistes et leurs alliés estiment que « ceux qui composent cette délégation ne peuvent en aucun cas nous représenter, parler ou décider en notre nom pour ce qui concerne les problèmes de la presse quotidienne nationale. Nous ne saurions accepter qu'ils puissent fixer un cadre de discussion avec les pouvoirs publics dans lequel ils nous obligeraient à rentrer au nom de prétendues règles démocratiques majoritaires, alors que depuis son origine la coordination parisienne des syndicats qu'est le comité inter a fonctionné sur la base du consensus ».

BOURSE TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 23 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES	Cours au		Var. en %	Var. en % fin 96
Tokyo Nikkei	17151,55	-3,03	-11,41	
Hong Kong index	10426,30	-10,41	-22,49	

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



Tirage du Monde daté jeudi 23 octobre : 496 519 exemplaires 1 - 3

RAFAL

Face à la gare St-Lazare

Habille les hommes

GRANDS ou FORTS

15, place du Havre
Paris 8^e - Tel. : 01-43-87-34-64

NICE
18, av. J.-Medecin
C.C. CAP 3000

LYON ROURY
80, rue E.-Herriot

LE COMMERCE EN TOUT BIEN
Nouvelle édition 97-98

CODE DE COMMERCE
Litec

- Un ouvrage réalisé par le professeur M.-J. Campana.
- Une richesse inégalée de textes, références jurisprudentielles et doctrinales.

Pour tous les acteurs de la vie économique.

Litec